



INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

CONDITIONS DE VIE

La victimisation de la
population québécoise :
victimisation criminelle
et cybervictimisation



Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Ce document est disponible seulement
en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2015
ISBN 978-2-550-72400-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2015

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm.

Février 2015

Avant-propos

Depuis le début des années 1990, les statistiques officielles démontrent un recul constant de la criminalité au Québec. Bien qu'elles offrent un portrait adéquat des crimes déclarés aux services policiers, ces données en sous-estiment cependant l'ampleur.

En tenant compte de la part des crimes ne venant jamais à la connaissance des autorités policières, soit le « chiffre noir » de la criminalité, la présente étude sur la victimisation criminelle s'avère donc être un complément indispensable aux données officielles sur la criminalité déclarée. Outre un portrait précis de la situation, cet ouvrage présente également les tendances évolutives de la victimisation des Québécoises et des Québécois. La description des victimes, la mise en lumière de la criminalité non déclarée ainsi que les conséquences émotives de la victimisation viennent compléter ce portrait.

Le directeur général

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Stéphane Mercier

Cette publication a été réalisée par : Marie-Andrée Gravel
Direction des statistiques sociodémographiques

En collaboration avec : Luc Belleau
Direction de la méthodologie et de la qualité
Sylvie Rheault
Direction des statistiques sociodémographiques

Direction des statistiques
sociodémographiques : Paul Berthiaume, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Danielle Laplante, édition
Esther Frève, révision linguistique
Gabrielle Tardif, mise en page
Direction des communications

Remerciements

L'auteure remercie Jasline Flores de la Direction des statistiques de santé pour ses précieux commentaires sur la version préliminaire de ce rapport, ainsi que sa collègue Annie Dupont pour son soutien. L'auteure porte cependant l'entière responsabilité du contenu de ce rapport.

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication :

Direction des statistiques sociodémographiques
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada
et aux États-Unis)

Télécopieur : 418 643-4129

Courriel : sociodemographie@stat.gouv.qc.ca

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Référence suggérée

GRAVEL, Marie-Andrée (2015). *La victimisation de la population québécoise : victimisation criminelle et cybervictimisation*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 90 p.

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible	k	En milliers
...	N'ayant pas lieu de figurer	M	En millions
-	Néant ou zéro	n	Nombre
		F	Donnée faible
		p	Donnée provisoire
		r	Donnée révisée

Table des matières

Introduction	11
---------------------------	-----------

Chapitre 1

La méthodologie	13
------------------------------	-----------

1.1 La population à l'étude.....	13
1.2 Les sources de données sur la criminalité.....	14
1.2.1 L'Enquête sociale générale sur la victimisation	14
1.3 Les concepts et indicateurs de la victimisation criminelle de l'ESG	16
1.3.1 Les concepts.....	16
1.3.2 Échelle de gravité.....	16
1.3.3 Indicateurs.....	16
1.3.3.1 Nombre de délits et taux d'incidents de victimisation.....	17
1.3.3.2 Nombre de victimes et taux de victimisation.....	17
1.4 Les concepts de cybervictimisation	18
1.5 La précision des données et tests statistiques	18

Chapitre 2

La victimisation criminelle.....	19
---	-----------

2.1 Évolution de la victimisation criminelle au Québec.....	19
2.2 Le portrait de la victimisation de la population québécoise en 2009	21
2.2.1 La répartition des incidents de victimisation.....	22
2.2.2 La victimisation avec violence.....	23
2.2.3 La victimisation sans violence.....	25
2.2.3.1 La victimisation des ménages	25
2.2.3.2 Le vol de biens personnels.....	28
2.3 La situation québécoise relativement aux autres régions du Canada	29
2.3.1 La proportion de la population victimisée	29
2.3.2 Le taux d'incident de victimisation	29
2.3.3 La victimisation multiple	30
2.4 Le profil des victimes québécoises d'actes criminels.....	31
2.4.1 Les victimes d'incidents contre la personne.....	31
2.4.2 Les ménages victimisés	34
2.5 Signalement des incidents de victimisation aux services policiers	35
2.5.1 Proportion d'incidents signalés à la police	35
2.5.2 Raisons pour ne pas signaler la victimisation à la police	37
2.6 Conséquences émotives.....	38
2.7 Principaux constats.....	39

Chapitre 3

La victimisation sur Internet41

3.1	La cybervictimisation	42
3.1.1	La cyberintimidation	42
3.1.1.1	Chez les adultes	42
3.1.1.2	Chez les enfants	44
3.1.2	La fraude bancaire	46
3.1.3	Les problèmes liés aux achats sur Internet	48
3.2	Cybersécurité.....	49
3.2.1	Tentatives d'hameçonnage	50
3.2.2	Infections virales.....	51
3.2.3	Présence de contenu à caractère haineux ou violent sur Internet.....	52
3.3	Principaux constats.....	54

Sommaire et discussion55

	Sommaire des résultats	55
	Victimisation criminelle.....	55
	Cybervictimisation.....	56
	Discussion	57

Annexe

Tableaux complémentaires59

Références.....89

>>> Liste des tableaux et figures

Tableaux

Chapitre 2 La victimisation criminelle

Tableau 2.1

Nombre et taux d'incidents de victimisation avec violence selon trois indicateurs, Québec, 2009 23

Tableau 2.2

Nombre et taux de victimisation selon deux indicateurs, Québec, 2009 24

Tableau 2.3

Nombre et taux d'incidents de victimisation des ménages selon trois indicateurs, Québec, 2009 25

Tableau 2.4

Nombre et taux d'incidents de victimisation des ménages selon deux indicateurs, Québec, 2009 27

Tableau 2.5

Nombre et taux des vols de biens personnels selon trois indicateurs, Québec, 2009 28

Tableau 2.6

Nombre et taux de victimes de vols de biens personnels selon deux indicateurs, Québec, 2009 28

Tableau 2.7

Taux d'incidents de victimisation avec violence selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la victime, Québec, 2009 31

Tableau 2.8

Taux d'incidents de victimisation avec violence selon le nombre de sorties en soirée et la consommation d'alcool et de drogues de la victime, Québec, 2009 32

Tableau 2.9

Taux de vols de biens personnels selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques de la victime, 2009 33

Tableau 2.10

Taux de vols de biens personnels selon le nombre d'activités en soirée par mois et la consommation d'alcool et de drogues, 2009 33

Tableau 2.11

Taux d'incidents de victimisation des ménages selon certaines caractéristiques des ménages, Québec, 2009 34

Tableau 2.12

Raisons invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident de victimisation à la police selon le type de délit, Québec, 2009 37

Annexe 2.1

Nombre et taux d'incidents de victimisation selon le type de délit, Québec, 1999, 2004, 2009 59

Annexe 2.2

Nombre et taux d'incidents de victimisation avec violence selon le délit, 1999, 2004, 2009 60

Annexe 2.3

Nombre et taux d'incidents de victimisation des ménages selon le délit, 1999, 2004, 2009 60

Annexe 2.4

Nombre et taux d'incidents de victimisation selon trois indicateurs, Québec, 2009 61

Annexe 2.5

Nombre et taux de victimisation avec violence selon deux indicateurs, Québec, 2009 61

Annexe 2.6

Nombre et taux d'incidents de victimisation des ménages selon trois indicateurs, Québec, 2009 62

Annexe 2.7

Nombre et taux de victimisation des ménages selon deux indicateurs, Québec, 2009 62

Annexe 2.8

Nombre et taux de vols de biens personnels selon trois indicateurs, Québec, 2009 63

Annexe 2.9

Nombre et taux de victimes de vols de biens personnels selon deux indicateurs, Québec, 2009 63

Annexe 2.10

Proportion de de la population victime d'au moins un incident criminel selon la région du Canada, 2009 63

Annexe 2.11

Taux d'incidents de victimisation de la population selon le type de délit et la région du Canada, 2009 64

Annexe 2.12

Répartition des victimes selon le nombre d'incidents de victimisation et la région du Canada, 2009..... 65

Annexe 2.13

Taux d'incidents de victimisation avec violence et taux de vols de biens personnels selon certaines caractéristiques de la victime, Québec, 2009 66

Annexe 2.14

Taux d'incidents de victimisation des ménages selon certaines caractéristiques des ménages, Québec, 2009..... 68

Annexe 2.15

Proportion des incidents de victimisation signalés à la police, Québec, 1999, 2004, 2009..... 69

Annexe 2.16

Conséquences émotives de la victimisation, Québec, 2009..... 70

Chapitre 3

La victimisation sur Internet

Annexe 3.1

Proportion d'internautes selon l'utilisation et le groupe d'âge, Québec, 2009..... 71

Annexe 3.2

Proportion de la population ayant subi de l'intimidation sur Internet selon la région au Canada, 2009..... 71

Annexe 3.3

Proportion de cyberintimidés selon le type d'incident, Québec, 2009..... 72

Annexe 3.4

Proportion de la population ayant déclaré un incident de victimisation sur Internet selon le type d'incident et le profil d'utilisation d'Internet, Québec, 2009 73

Annexe 3.5

Proportion de la population ayant déclaré un incident de victimisation sur Internet selon le type d'incident et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009..... 74

Annexe 3.6

Proportion de la population appartenant à des réseaux sociaux et utilisant des salons de clavardage selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009..... 76

Annexe 3.7

Proportion de cyberintimidés selon le type d'incident, Québec, 2009..... 77

Annexe 3.8

Proportion de la population québécoise ayant été intimidée sur Internet selon le moyen pour y mettre fin, 2009 78

Annexe 3.9

Répartition de la population ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon le moyen de découverte de la situation, Québec, 2009..... 78

Annexe 3.10

Répartition de la population ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon le sexe de l'enfant, Québec, 2009..... 78

Annexe 3.11

Répartition de la population québécoise ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon l'âge de l'enfant, 2009 79

Annexe 3.12

Répartition de la population selon le type de transaction et le niveau de préoccupation quant à la cybersécurité, Québec, 2009..... 79

Annexe 3.13

Proportion de la population ayant déclaré un incident de victimisation sur Internet selon le type d'incident et la région au Canada, 2009..... 79

Annexe 3.14

Répartition de la population selon la fréquence des achats en ligne et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009..... 80

Annexe 3.15

Répartition de la population selon la fréquence des opérations bancaires en ligne et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009..... 82

Annexe 3.16

Proportion de la population québécoise ayant rencontré des problèmes lors d'achats en ligne selon le problème connu, 2009..... 83

Annexe 3.17

Proportion de la population ayant déclaré un problème de sécurité sur Internet selon le type de problème et la région au Canada, 2009 84

Annexe 3.18

Proportion des internautes ayant déclaré un problème de sécurité sur Internet selon le type de problème et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009..... 85

Annexe 3.19

Proportion de la population ayant déclaré un problème de cybersécurité selon le type de problème et certaines caractéristiques de l'utilisation d'Internet, Québec, 2009..... 87

Annexe 3.20

Proportion des internautes étant tombés sur du contenu haineux sur Internet selon le groupe ciblé par les attaques, Québec, 2009..... 88

Figures

Chapitre 1 La méthodologie

Figure 1.1

Phénomènes étudiés selon le groupe de la population, cybervictimisation..... 13

Chapitre 2 La victimisation criminelle

Figure 2.1

Taux d'incidents de victimisation selon le type de délit, Québec, 1999, 2004, 2009..... 20

Figure 2.2

Taux d'incidents de victimisation avec violence selon le délit, Québec, 1999, 2004, 2009 20

Figure 2.3

Taux d'incidents de victimisation des ménages selon le délit, Québec, 1999, 2004, 2009 21

Figure 2.4

Répartition des incidents de victimisation selon le type de délit, Québec, 2009..... 22

Figure 2.5

Répartition des incidents de victimisation selon les huit délits avec ou sans violence, Québec, 2009..... 22

Figure 2.6

Proportion de la population victime d'au moins un incident criminel selon la région du Canada, 2009.... 29

Figure 2.7

Taux d'incidents de victimisation selon le type de délit et la région du Canada, 2009..... 30

Figure 2.8

Répartition des victimes selon le nombre d'incidents de victimisation et la région du Canada, 2009..... 30

Figure 2.9

Proportion des incidents de victimisation signalés à la police, Québec, 1999, 2004, 2009..... 35

Figure 2.10

Proportion des incidents violents signalés à la police selon le délit, Québec, 1999, 2004, 2009 36

Figure 2.11	
Proportion des incidents de victimisation des ménages signalés à la police selon le délit, Québec, 1999, 2004, 2009	36

Figure 2.12	
Conséquences émotives de la victimisation, Québec, 2009.....	38

Chapitre 3

La victimisation sur Internet

Figure 3.1	
Proportion d'internautes selon l'utilisation et le groupe d'âge, Québec, 2009.....	41

Figure 3.2	
Proportion de la population adulte victime de cyberintimidation selon la région au Canada, 2009.....	42

Figure 3.3	
Répartition des victimes adultes de cyberintimidation selon le lien avec l'intimidateur, Québec, 2009.....	44

Figure 3.4	
Répartition de la population ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon l'âge de l'enfant, Québec, 2009	45

Figure 3.5	
Répartition de la population ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon le lien de l'enfant avec l'intimidateur, Québec, 2009.....	46

Figure 3.6	
Proportion de la population ayant été victime de fraude bancaire, selon la région au Canada, 2009.....	47

Figure 3.7	
Proportion de la population ayant rencontré des problèmes quant aux achats en ligne, selon la région au Canada, 2009.....	48

Figure 3.8	
Proportion de la population ayant déclaré un problème de cybersécurité selon la région au Canada, 2009.....	49

Figure 3.9	
Proportion de la population ayant été l'objet d'une tentative d'hameçonnage selon la région au Canada, 2009.....	50

Figure 3.10	
Proportion de la population ayant été victime d'infections virales sur Internet selon la région au Canada, 2009.....	51

Figure 3.11	
Proportion de la population étant déjà tombée sur du contenu haineux sur Internet selon la région au Canada, 2009.....	52

Figure 3.12	
Proportion de la population étant tombée sur du contenu haineux sur Internet selon le groupe ciblé par les attaques, Québec, 2009.....	53

Introduction

Au Québec, les données officielles sur la criminalité démontrent un recul constant du nombre d'actes criminels, ainsi que de leur gravité¹, le taux de criminalité atteignant même un creux historique en 2012² (Gouvernement du Québec, 2013). Le bilan obtenu demeure cependant partiel puisqu'il ne tient compte que des crimes portés à l'attention des autorités policières, sous-estimant de ce fait l'ampleur de la criminalité. Afin de pouvoir agir convenablement quant à la prévention de la criminalité, il est essentiel de comprendre la problématique dans son ensemble, et donc de saisir l'envergure réelle de la criminalité. Les données sur la victimisation criminelle autodéclarée provenant de la dernière *Enquête sociale générale* portant sur la criminalisation, soit celle de 2009³, constituent un complément indispensable à une meilleure connaissance de la criminalité, en permettant notamment la production d'autres indicateurs d'importance, tel le taux de victimisation (Laroche, 2010).

Bien que des données sur la criminalité soient publiées annuellement, aucune publication n'a encore offert un portrait complet de la victimisation de la population québécoise, déclarée aux services policiers ou non. À l'aide des données de l'*Enquête sociale générale* (ESG), cet ouvrage fournit des données inédites sur l'état de la situation québécoise en matière de victimisation.

Le présent ouvrage se compose de trois chapitres distincts. Le premier expose principalement la méthodologie de l'ESG sur la victimisation, ainsi que les traitements statistiques effectués dans le cadre de cette étude.

Le deuxième chapitre fait pour sa part le portrait de la victimisation criminelle au Québec, entre autres son évolution entre 1999 et 2009, l'état de la situation en 2009 et le portrait des victimes d'actes criminels. Dans le troisième chapitre, on retrouve les principales tendances quant à la cybervictimisation des internautes québécois, données recueillies pour une première fois dans l'ESG en 2009.

En conclusion, un sommaire des principaux constats et les limites des résultats comme de l'enquête sont mis en lumière.

-
1. D'après l'indice de gravité de la criminalité (IGC) calculé par Statistique Canada. Au Québec, l'IGC a faibli de 34,7 % entre 1998 (112,68) et 2012 (70,71) (Statistique Canada, CANSIM, tableau 252-0052).
 2. Données provisoires.
 3. Le cycle suivant de cette enquête a eu lieu au cours de l'année 2014. Considérant les délais d'accès aux données et le traitement de celles-ci, une mise à jour de ce portrait pourrait être réalisée en 2017 au plus tôt.

>>> Chapitre 1

La méthodologie

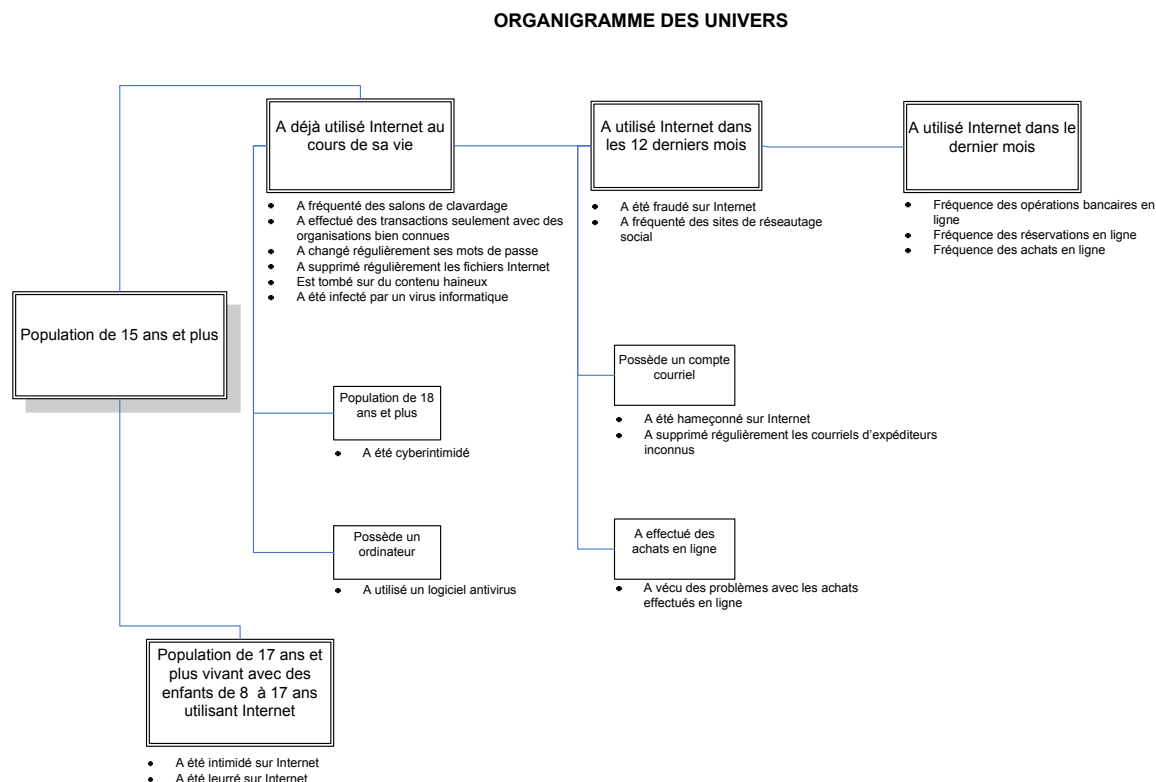
1.1 La population à l'étude

L'ESG sur la victimisation vise la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exception des individus qui résident à temps complet dans les établissements institutionnels. Celle à l'étude concerne plus spécifiquement la population québécoise ayant déclaré au moins un incident de victimisation dans les 12 mois précédant l'enquête, peu importe la nature de l'incident. Bien que traités séparément dans l'ESG, les incidents relatifs à la violence conjugale, tels que l'agression sexuelle et les voies de fait, ont été inclus dans la présente analyse afin d'offrir un portrait plus complet de la victimisation au Québec.

La section portant sur la cybervictimisation expose quant à elle les tendances des internautes, soit les individus ayant déjà utilisé Internet au cours de leur vie. Les différentes questions étudiées font appel à des sous-groupes différents de la population, par exemple, pour les fraudes bancaires, seules les personnes ayant utilisé Internet dans les 12 derniers mois sont retenues. Comme les univers sont fort différents d'une question à l'autre, pour faciliter la lecture des données, l'organigramme qui suit présente les divers dénominateurs.

Figure 1.1

Phénomènes étudiés selon le groupe de la population, cybervictimisation



Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1.2 Les sources de données sur la criminalité

1.2.1 L'Enquête sociale générale sur la victimisation

L'ESG de 2009 sur la victimisation criminelle constitue la principale source de données de cet ouvrage. Cette enquête, la dernière disponible et la cinquième portant sur le sujet, recueille les perceptions quant à la criminalité et le fonctionnement du système de justice, ainsi que les expériences de victimisation de la population, incluant les incidents où la violence est attribuable au conjoint/partenaire ou ex-conjoint/ex-partenaire. Le cycle sur la victimisation est répété tous les cinq ans, le cycle 23 (2009) étant la dernière enquête disponible sur le sujet. Les tendances évolutives sont pour leur part tirées des deux cycles précédents, soit le cycle 13 (1999) et le cycle 18 (2004). L'échantillon du cycle 23 à l'échelle canadienne est de 19 422 répondants, dont 3 704 proviennent du Québec. Les résultats du chapitre sur la victimisation criminelle s'appuient sur les données contenues dans le fichier maître, disponible exclusivement dans les centres de données de recherche (CDR), tandis que le portrait de la cybervictimisation porte sur les données du fichier de microdonnées à grande diffusion¹.

L'ESG ne vise pas à mesurer la prévalence de l'ensemble des délits présents dans le *Code criminel*. Ainsi, seulement huit crimes contre la personne et les ménages y sont mesurés et décrits. Le choix de ces crimes est basé sur leur fréquence, ainsi que sur leur facilité à être identifiés et décrits. Les crimes retenus pour cette enquête sont l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait et le vol de biens personnels, les trois premiers étant des crimes avec violence. L'entrée par effraction, le vol de véhicules ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme constituent pour leur part les délits criminels contre les ménages. Le questionnaire de l'ESG tient compte de la définition des délits présente dans le *Code criminel*.

Vu le caractère sélectif de l'ESG quant aux crimes mesurés, le portrait de la criminalité qui en découle comporte des limitations. En premier lieu, la population ciblée par l'ESG se limite aux victimes de 15 ans et plus. On n'y

retrouve donc aucune donnée sur les crimes commis contre des jeunes de moins de 15 ans. Deuxièmement, l'omission de plusieurs crimes d'importance comme l'homicide, les tentatives de meurtre, les crimes contre les entreprises ou les personnes morales, les transactions de drogue ou le proxénétisme par exemple, sous-estime l'importance de la problématique criminelle.

L'ESG se compose de deux fichiers distincts, le fichier principal et le fichier des incidents. Le fichier principal contient l'ensemble des données recueillies lors de la tenue de l'enquête, telles que les caractéristiques sociodémographiques du répondant, les perceptions, les antécédents et les risques, ainsi que les expériences de victimisation sur Internet par exemple. L'information sur les incidents de victimisation figure pour sa part séparément dans le fichier des incidents. Ce dernier contient les caractéristiques des incidents, les conséquences physiques, financières et psychologiques de la victimisation, les caractéristiques du contrevenant, ses habitudes de consommation d'alcool et de drogues, ainsi que l'intervention policière par exemple.

Dans un premier temps, Statistique Canada recueille les renseignements sur les incidents de victimisation survenus dans les 12 derniers mois et leur occurrence dans une section dédiée à la sélection des victimes qui se retrouve dans le fichier principal. Les incidents commis par les membres de la famille et de l'extérieur ont été inclus, tandis que les agressions physiques et sexuelles des conjoints/partenaires ou des ex-conjoints/ex-partenaires ont été exclues de cette section et sont traitées de manière indépendante.

Pour chacune des infractions déclarées survenue au cours des 12 mois précédant l'enquête, un rapport d'acte criminel est rédigé avec le répondant lors de l'interview, et ce, même si ces incidents étaient de même nature. Par exemple, un répondant ayant subi deux incidents de voies de fait et trois vols de biens personnels a rédigé cinq rapports d'acte criminel différents, permettant ainsi de bien caractériser chacun des événements. Statistique Canada limite le nombre de rapports d'acte criminel à vingt par répondant pour l'ensemble des incidents. Le rapport d'acte criminel recueille une foule d'informations, telles que les caractéristiques des incidents (heure, jour, nombre d'agresseurs, sexe de l'agresseur, etc.), ainsi que les conséquences physiques, psycholo-

1. Pour des questions de logistique et de faisabilité, l'utilisation du Fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) était suffisante et adéquate. En effet, les variables nécessaires à l'élaboration du portrait de la cybervictimisation au Québec y étaient disponibles. L'utilisation du fichier maître pour la section sur la victimisation criminelle était par contre incontournable pour dresser un portrait complet, tant des victimes que des incidents.

riques et financières de l'incident. Lorsque le répondant est incapable de se souvenir des détails importants qui lui permettraient de distinguer les incidents semblables, les occurrences d'un même type de délit sont comptabilisées par une variable enregistrant le nombre de fois où était survenu le délit en question, celle-ci est appelée « facteur de série ». Par exemple, un individu s'étant fait voler des biens personnels cinq fois dans la dernière année, et étant incapable de distinguer les incidents, a complété un seul rapport d'acte criminel. Le facteur de série associé à ce même rapport est donc de cinq. Pour l'ensemble des variables du fichier des incidents, Statistique Canada a choisi d'utiliser le facteur de série limité à trois incidents de même nature par rapport à l'acte criminel afin de contrer l'exagération possible des répondants. Il est par contre possible d'utiliser la série d'incidents complète, soit jusqu'à dix incidents criminels de même type puisque ces données sont disponibles dans le fichier maître.

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Depuis 1962, le *Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (*Programme DUC*) mesure annuellement la fréquence des crimes dans la société canadienne, ainsi que leurs caractéristiques. L'ensemble des corps policiers à l'échelle nationale a la responsabilité légale de colliger l'information sur les infractions criminelles survenues sur leur territoire. Les statistiques officielles de la criminalité, dont le taux de criminalité et l'indice de gravité de la criminalité (IGC), découlent des données du *Programme DUC* et font état de la totalité des crimes ayant été signalés ou étant venus à la connaissance de la police.

La manière d'enregistrer les événements criminels diffère selon la nature du crime. Pour les crimes contre la personne, un événement criminel est comptabilisé par victime. Par exemple, si, dans un même incident, un contrevenant agresse physiquement deux personnes, deux événements criminels seront comptés. Cette façon de comptabiliser les crimes contre la personne exclut par contre les vols qualifiés et les cas d'extorsion où un seul événement est comptabilisé pour chaque situation distincte.

Il est possible d'enregistrer jusqu'à quatre infractions criminelles pour un seul événement. Par contre, lors de l'intégration de l'événement dans les statistiques officielles, seul le crime le plus grave figure. Cette façon de comptabiliser les événements criminels engendre inévitablement une sous-estimation des crimes les moins graves.

Le *Programme DUC* et l'ESG sur la victimisation sont les deux principales sources quant à la mesure de la criminalité au Canada ainsi qu'au Québec. Chacune des sources s'attardant à des aspects différents de la criminalité, la combinaison des deux offre un portrait plus complet de la problématique criminelle. Par exemple, avec l'ESG, il est possible de mettre en lumière les raisons qui poussent les victimes à ne pas informer la police. Par contre, le type d'enquête, le champ d'application, la couverture et la source d'information des deux enquêtes rendent la comparaison directe impossible. Notamment, l'ESG est une enquête volontaire et les réponses correspondent aux perceptions des répondants, alors que le *Programme DUC* ne fournit que les données pour lesquelles les forces policières sont informées des événements. Malgré tout, il est possible de mettre en parallèle les tendances quant à quatre des huit crimes évalués par l'ESG, soit l'agression sexuelle, les voies de fait, l'introduction par effraction et le vol de véhicules à moteur, et ce, selon l'infraction la plus grave seulement.

1.3 Les concepts et indicateurs de la victimisation criminelle de l'ESG

1.3.1 Les concepts

Victimisation avec violence

Agression sexuelle : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, ou attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés.

Vol qualifié : Vol ou tentative de vol dans lequel l'auteur a une arme ou dans lequel il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.

Voies de fait : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique proféré face à face ou incident dans lesquels une arme est présente.

Victimisation sans violence

Victimisation des ménages

Introduction par effraction : Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou autre bâtiment sur le terrain de la victime.

Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces : Vol ou tentative de vol d'une auto, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule, ou encore des pièces d'un véhicule à moteur.

Vol de biens du ménage : Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme des spiritueux, des bicyclettes, du matériel électronique, des outils ou des appareils ménagers.

Vandalisme : Endommagement intentionnel de biens personnels ou de biens du ménage.

Vol de biens personnels : Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. Contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime.

1.3.2 Échelle de gravité

Pour pouvoir établir les indicateurs selon l'incident le plus grave, il est nécessaire d'établir un ordre de gravité. Les actes criminels retenus dans l'ESG sont donc classés selon une codification basée sur le *Code criminel*. Voici l'ordre établi par Statistique Canada, du plus grave au moins grave :

- 101 Agression sexuelle
- 202 Vol qualifié
- 203 Tentative de vol qualifié
- 304 Voies de fait
- 405 Entrée par effraction
- 406 Tentative d'entrée par effraction
- 507 Vol de véhicule automobile
- 508 Vol de pièce de véhicule automobile
- 509 Tentative de vol de pièces de véhicule automobile
- 609 Vol de biens personnels
- 610 Tentative de vol de biens personnels
- 711 Vol de biens du ménage
- 712 Tentative de vol de biens du ménage
- 813 Vandalisme
- 999 Non classé

1.3.3 Indicateurs

Il est important de mentionner que les incidents relatifs aux agressions sexuelles, aux voies de fait et à la victimisation avec violence dans son ensemble, où le conjoint/partenaire ou l'ex-conjoint/ex-partenaire est le délinquant, ont été inclus dans l'ensemble des indicateurs. Par contre, pour des raisons liées à la structure des fichiers, les incidents relatifs à la violence conjugale ont dû être exclus de l'analyse du signalement des incidents à la police, des raisons invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident et des conséquences émotives de la victimisation.

1.3.3.1 Nombre de délits et taux d'incidents de victimisation

Plusieurs indicateurs ont été produits afin d'évaluer la nature et l'étendue de la victimisation criminelle, les principaux étant le nombre de délits et le taux d'incidents de victimisation. À l'image des indicateurs produits par Statistique Canada à partir des données de l'ESG et du *Programme DUC*, l'ensemble des taux présentés retient seulement le délit le plus grave survenu dans un même incident, et ce, à moins d'avis contraire. Ainsi, même si un individu a été victime de plus d'un délit de nature différente, seul le délit plus grave a été pris en compte. Par contre, si un individu a déclaré avoir été victime plusieurs fois du même type de délit, le nombre de délits sera comptabilisé selon un facteur de série, soit un maximum de trois.

Le taux d'incidents de victimisation correspond au nombre d'incidents pour 1 000 habitants de 15 ans et plus pour la victimisation avec violence et le vol de biens personnels, et le nombre d'incidents pour 1 000 ménages pour la victimisation des ménages. Bon nombre de résultats présentés dans cet ouvrage ont été produits à partir de cet indicateur et sont présentés dans les sections suivantes : les tendances évolutives (section 2.1), le portrait de la victimisation au Québec en 2009 (section 2.2), la situation québécoise relativement aux autres régions canadiennes (section 2.3), ainsi que les caractéristiques démographiques ou socioéconomiques de la victime ou du ménage victimisé (section 2.4).

Malgré le consensus sur la comptabilisation selon le délit le plus grave, cette dernière sous-estime la prévalence des crimes les moins graves. Afin d'avoir un portrait plus complet, nous avons produit deux indicateurs additionnels comptabilisant l'ensemble des incidents rapportés, peu importe la gravité (tableaux 2.1, 2.3 et 2.5). Dans un premier temps, nous avons utilisé le facteur de série limité à trois (colonne 2, tableaux 2.1, 2.3 et 2.5). Par exemple, si un individu rapporte avoir été victime du même délit cinq fois au cours de l'année précédant l'enquête, la variable utilisée ne comptabilise que trois des cinq délits. Dans un deuxième temps, nous avons fait état des séries complètes (colonne 3, tableaux 2.1, 2.3 et 2.5).

1.3.3.2 Nombre de victimes et taux de victimisation

Afin d'évaluer le nombre de personnes de 15 ans et plus touchées par la victimisation criminelle, deux indicateurs propres aux victimes ont également été produits (tableaux 2.2, 2.4 et 2.6). À l'image des indicateurs relatifs aux incidents, le premier s'attarde au délit le plus grave subi par une victime dans les 12 mois précédant l'enquête (colonne 1, tableaux 2.2, 2.4 et 2.6). Par exemple, si un individu a subi un vol qualifié (délit le plus grave), des voies de fait et du vandalisme dans l'année précédente, il sera considéré par cet indicateur comme une victime de vol qualifié exclusivement.

Le deuxième indicateur comptabilise pour sa part l'ensemble des victimes pour chacun des délits (colonne 5, tableaux 2.2, 2.4 et 2.6). Dans ce cas, l'individu ayant vécu une agression sexuelle (délit le plus grave) et un vol qualifié (délit moins grave) se retrouve donc dans chacun des types de délits.

Il importe par contre de mentionner que bien qu'un individu ait vécu plus d'un type de délit dans la dernière année, ce dernier n'est comptabilisé qu'une seule fois dans le total des victimes, que ce soit celui relatif aux victimes avec violence ou celui des ménages victimisés. Dans les cas où un individu a déclaré avoir été victime d'au moins un délit avec violence et d'un délit relatif au ménage, ce dernier apparaît dans le total des victimes de violence, ainsi que dans le total des ménages victimisés. Ce choix méthodologique implique par conséquent une certaine surestimation du nombre total de victimes si on additionne les trois types de délits : incidents avec violence, incidents de victimisation des ménages et vol de biens personnels.

1.4 Les concepts de cybervictimisation

Pour une première fois en 2009, les répondants de l'ESG ont été questionnés sur plusieurs types d'incidents de victimisation sur Internet, ces derniers étant définis ci-après. Les définitions qui suivent sont celles de Statistique Canada (2011). Rappelons que les réponses aux questions portant sur la cybervictimisation sont fondées sur des perceptions et ne peuvent donc être comparées aux données déclarées par la police mesurant la prévalence d'incidents de même nature.

Cyberintimidation : A déjà reçu au cours de sa vie des messages menaçants ou agressifs ou a été la cible de commentaires haineux envoyés par courriel ou messagerie instantanée, ou affichés sur des sites Internet; l'envoi de courriels menaçants en utilisant l'identité de la victime.

Leurre d'enfants : A déjà été leurré au cours de sa vie ou a reçu des avances sexuelles en ligne, par exemple, dans un courriel, un message instantané ou un salon de clavardage.

Fraude bancaire par Internet : Au cours des 12 mois précédant l'enquête, un utilisateur d'Internet s'est servi d'une carte de crédit ou de débit (ou des détails de la carte) pour effectuer des achats ou retirer des fonds du compte sans l'autorisation du détenteur de la carte.

Problèmes concernant les achats en ligne : Au cours des 12 mois précédant l'enquête, achats de produits ou de services qui n'ont jamais été livrés, alors qu'ils avaient été payés d'avance; produits ou services reçus qui n'étaient pas ceux décrits sur le site Web; ou sommes supplémentaires retirées du compte sans autorisation. Les problèmes avec les achats pouvaient être le résultat d'une erreur ou de moyens frauduleux.

Hameçonnage : A déjà reçu au cours de sa vie des courriels frauduleux d'une personne se faisant passer pour un représentant d'une organisation fiable et légitime, et demandant des renseignements personnels. Les autres types d'hameçonnage ne sont pas inclus dans le présent article.

Utilisateurs d'Internet : Aux fins de cette étude, les utilisateurs d'Internet sont ceux qui ont déclaré avoir utilisé Internet dans les 12 mois précédant l'enquête.

1.5 La précision des données et tests statistiques

Vu la nature peu fréquente des incidents criminels, dresser un portrait précis de la victimisation, particulièrement pour certains groupes de la population, constitue un défi. À l'échelle canadienne, les 19 422 répondants ont rédigé 7 096 rapports d'acte criminel. Au Québec, 1 309 rapports l'ont été par 3 704 répondants. Le faible nombre de rapports d'actes criminels complétés réduit considérablement la capacité de croisement avec les variables socioéconomiques pour les groupes moins touchés, comme les personnes âgées par exemple. Le faible échantillon rend aussi l'analyse selon le type d'infraction difficile.

Pour les cycles 18 et 23, la variance a été estimée par la méthode d'autoamorçage (en anglais *bootstrap*). Cette méthode n'étant pas disponible pour le cycle 13, les tableaux de variance approximative fournis par Statistique Canada ont été utilisés pour le calcul des coefficients de variation et des intervalles de confiance.

Pour l'ensemble des résultats présentés dans la cadre de cette étude et dans le but d'assurer un bon niveau de précision, seules les estimations ayant un coefficient de variation inférieur à 33 % sont présentées. L'existence de relations entre les variables, soit principalement la victimisation criminelle et la cybervictimisation, a été vérifiée à l'aide du test du khi-deux avec ajustement de Satterthwaite. Aussi, les intervalles de confiance à 95 % ont permis de déceler les différences significatives entre les estimations obtenues.

La victimisation criminelle

Le rôle de la victime, ainsi que l'importance qui lui est accordée, a largement évolué au fil du temps, tant dans le processus judiciaire que dans l'intérêt que lui porte la science. Quoique la criminologie s'intéresse au phénomène criminel dans son ensemble, la recherche a surtout ciblé les crimes commis, les délinquants et leur réhabilitation. Toutefois, la victimologie, une branche récente de la criminologie, s'intéresse aux victimes et aux conséquences de la victimisation sur les populations touchées. Afin d'appuyer ce nouvel intérêt pour les victimes, Statistique Canada a introduit en 1982, à l'image des autorités américaines dans les années 1970, une enquête sur la victimisation. Celui-ci offre une meilleure connaissance des victimes, ainsi que des facteurs de risque qui influencent la victimisation, et permet la prévention du crime, en complément à la répression des comportements criminels et à la réhabilitation des coupables (Wemmers, 2003). Le *Programme DUC* présente pour sa part un volet dédié aux victimes à la fin des années 1990.

La force de l'actuel courant victimaire rappelle l'importance d'une meilleure connaissance de « l'envers de la criminalité » (Lalande et coll., 2006; Rossi, 2013). Ce mouvement, représenté par la formation d'associations dédiées aux victimes d'actes criminels et à leurs proches, prône en somme un resserrement de la justice pénale et la reconnaissance de leurs droits. En établissant un portrait de la victimisation de la population québécoise, les résultats qui suivent tirés de l'ESG (cycles 1999, 2004 et 2009 sur la victimisation) offrent un complément d'importance aux données officielles sur la criminalité provenant du *Programme DUC*. On retrouve dans les pages qui suivent une analyse des données sur l'évolution de la victimisation au Québec, suivie d'un portrait détaillé de la situation en 2009 en ce qui concerne la victimisation contre la personne et les ménages au

Québec et en lien avec les autres régions canadiennes. Par la suite, le profil des victimes d'actes criminels et les conséquences émotives de leur victimisation est établi de même que les raisons évoquées par les victimes pour ne pas signaler les crimes subis à la police.

2.1 Évolution de la victimisation criminelle au Québec

Les résultats qui suivent font état des taux d'incidents de victimisation, soit 1) du nombre d'incidents par 1 000 habitants pour la victimisation contre la personne, comprenant la victimisation avec violence¹ et le vol de biens personnels, et 2) du soit nombre d'incidents par 1 000 ménages pour la victimisation des ménages². Dans cette section, seul le délit le plus grave survenu dans un même événement est retenu.

Entre 1999 et 2004, la victimisation des ménages québécois est demeurée largement supérieure à celle contre la personne (figure 2.1 et annexe 2.1). Ainsi, la fréquence des crimes moins graves est plus élevée que celle des crimes plus graves.

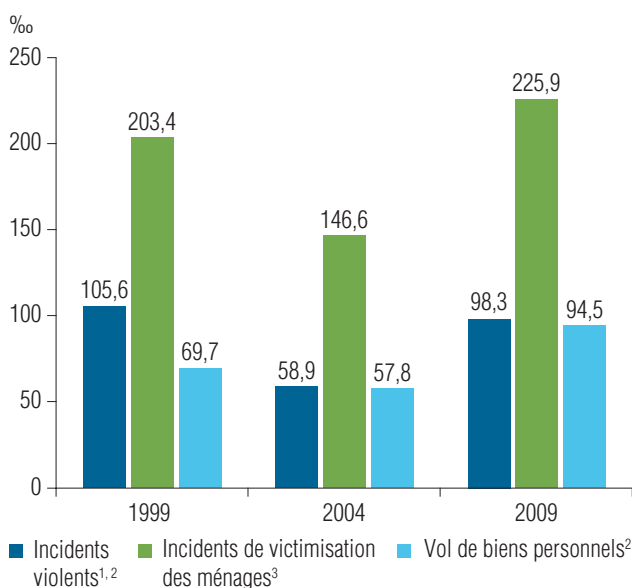
-
1. La victimisation avec violence comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.
 2. La victimisation des ménages comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

Évolution de la victimisation selon le type de délit

Après avoir subi une diminution significative entre 1999 et 2004, le taux québécois d'incidents de victimisation avec violence a connu une augmentation dans la période suivante pour revenir sensiblement à ce qu'il était en 1999. Le taux de 2009 (98‰) ne diffère donc pas significativement de celui de 1999 (106‰). Le taux de victimisation des ménages suit une tendance similaire, soit une diminution entre 1999 et 2004 suivie d'une augmentation de 2004 à 2009. Le nombre d'incidents par 1 000 ménages est également resté stable entre 1999 et 2009. L'évolution du taux de vol de biens personnels diffère de celle des deux derniers taux. En effet, on note une augmentation du nombre d'incidents par 1 000 habitants sur cette même période, passant de 70‰ en 1999 à 95‰ en 2009.

Figure 2.1

Taux d'incidents de victimisation selon le type de délit, Québec, 1999, 2004, 2009



1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.
2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.
3. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

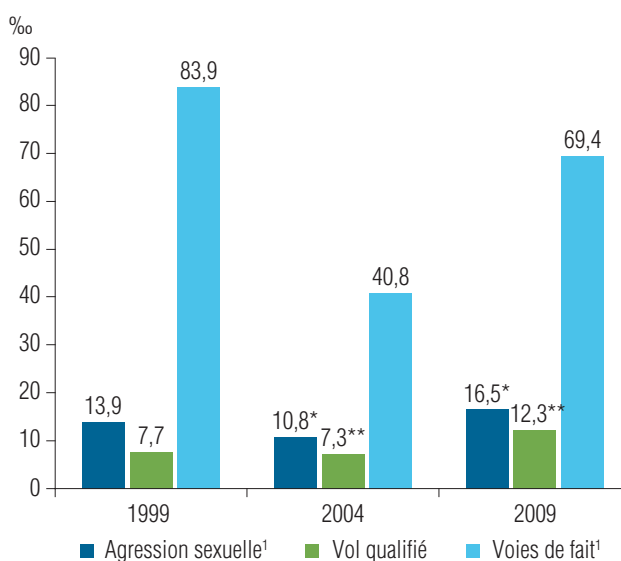
Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Évolution de la victimisation avec violence

Les incidents avec violence comprennent les voies de fait, les agressions sexuelles, la violence conjugale et les vols qualifiés. Pour l'ensemble de la période analysée, le taux de voies de fait est beaucoup plus élevé que celui d'agressions sexuelles et de vols qualifiés (figure 2.2 et annexe 2.2). On note aussi une stabilité dans les taux d'agressions sexuelles et de vols qualifiés. Par contre, le nombre d'incidents de voies de fait par 1 000 habitants a d'abord connu une décroissance significative entre 1999 et 2004, passant de 84‰ à 41‰, suivie d'une augmentation pour atteindre 70‰ en 2009.

Figure 2.2

Taux d'incidents de victimisation avec violence^{1,2} selon le délit, Québec, 1999, 2004, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

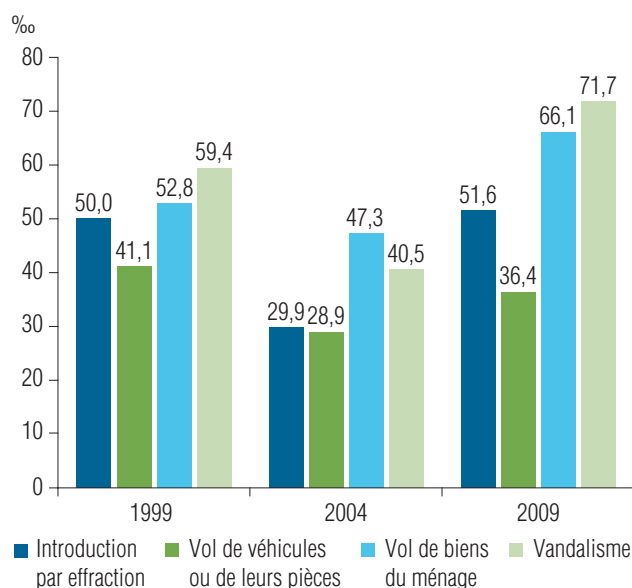
1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.
2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Évolution de la victimisation des ménages

La victimisation des ménages comprend l'introduction par effraction, le vol de biens du ménage, le vol de véhicules ou de leurs pièces et le vandalisme. On constate d'abord la similitude des tendances quant à l'évolution des taux d'introduction par effraction et de vandalisme (figure 2.3 et annexe 2.3). Ces deux délits connaissent dans un premier temps une diminution entre 1999 et 2004, pour ensuite augmenter entre 2004 et 2009. On remarque par contre que sur une période de dix ans, les taux de 2009 ne sont pas significativement différents des taux de 1999. Malgré une certaine fluctuation du taux de vols de véhicules motorisés ou de leurs pièces, aucune variation significative n'a pu être détectée. L'incidence de ce délit serait donc stable sur la même période. Aussi, entre 1999 et 2004, le taux de vols de biens du ménage ne connaît pas de réelle fluctuation. Par contre, dans un deuxième temps, on remarque une augmentation, le taux passant de 47% en 2004 à 66% en 2009.

Figure 2.3
Taux d'incidents de victimisation des ménages¹ selon le délit, Québec, 1999, 2004, 2009



1. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2.2 Le portrait de la victimisation de la population québécoise en 2009

Les lignes qui suivent offrent un portrait approfondi de la victimisation de la population québécoise en 2009. Nous ferons dans un premier temps état de la répartition des incidents de victimisation selon type de délit, en ne retenant que le délit le plus grave. Rappelons que plus d'un délit peut être commis dans un même incident. Par la suite, nous décortiquons la victimisation avec violence et celle sans violence, la dernière comprenant la victimisation des ménages et le vol de biens personnels. Les premiers indicateurs présentés sont relatifs aux incidents de victimisation³, soit le nombre d'incidents et les taux qui les accompagnent. Nous présentons, par la suite, le nombre de victimes et les taux de victimisation⁴.

Malgré le consensus sur la comptabilisation selon le délit le plus grave, cette dernière sous-estime la présence des crimes les moins graves. Pour offrir un portrait plus complet, seront aussi calculés le nombre d'incidents et les taux qui les accompagnent en comptant trois incidents de la même nature (pour la même personne) ou encore tous les incidents (maximum 10). Tout comme pour le calcul des incidents, afin d'évaluer la sous-estimation des victimes lorsque seul le délit le plus grave est retenu, sont aussi calculés les indicateurs pour l'ensemble des délits.

3. Pour plus d'information sur ces indicateurs, se référer à la section 1.3.3.1 du chapitre 1.

4. Pour plus d'information sur ces indicateurs, se référer à la section 1.3.3.2 du chapitre 1.

2.2.1 La répartition des incidents de victimisation

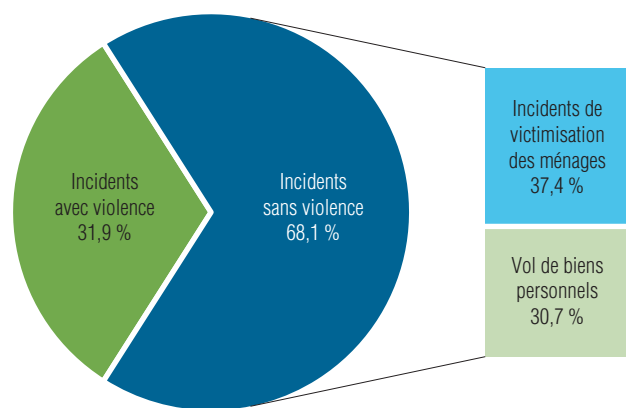
En 2009, près de sept incidents de victimisation sur dix sont sans violence⁵ (68 %) (figure 2.4). En effet, la victimisation des ménages représente environ 37 % des incidents déclarés par les victimes québécoises, constituant par le fait même le type de délit le plus fréquent. Un peu moins du tiers de la victimisation criminelle québécoise est relative au vol de biens personnels (31 %). D'autre part, un peu plus de trois incidents sur dix sont de nature violente⁶ (32 %).

Les résultats qui suivent exposent la répartition des huit délits mesurés par l'ESG⁷. On remarque d'abord que le vol de biens personnels est l'incident le plus répandu

au Québec (31 %) parmi l'ensemble des délits avec ou sans violence confondus (figure 2.5). D'autre part, les proportions associées aux quatre délits de la victimisation des ménages sont assez similaires. L'introduction par effraction représente donc 9 % de l'ensemble des incidents, le vol de véhicules, 6 %, le vol des biens du ménage, 11 % et le vandalisme, 12 %.

Les voies de fait sont le délit violent le plus fréquent, correspondant à un peu moins du quart de l'ensemble des incidents de victimisation (23 %). L'agression sexuelle représente pour sa part environ un incident sur vingt (5 %), tandis qu'environ 4 % des incidents sont des vols qualifiés.

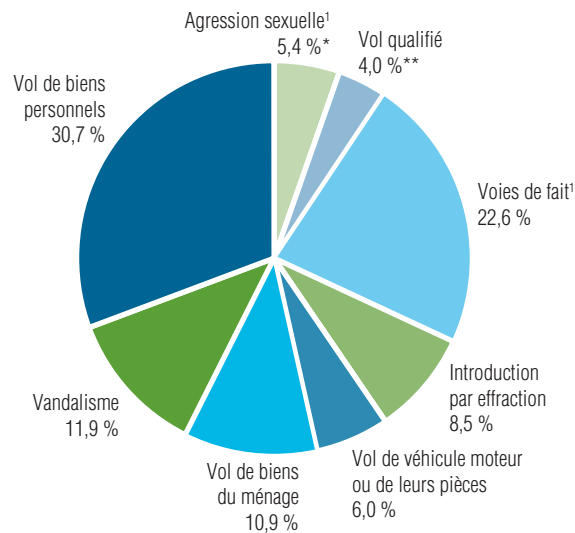
Figure 2.4
Répartition des incidents de victimisation selon le type de délit, Québec, 2009



1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 2.5
Répartition des incidents de victimisation selon les huit délits avec ou sans violence, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

5. La victimisation sans violence comprend l'ensemble des délits contre les ménages, soit l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces, le vol de biens de ménage et le vandalisme, ainsi que le vol de biens personnels, seul délit contre la personne sans violence.
6. La victimisation avec violence comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.
7. L'ESG ne vise pas à mesurer la prévalence de l'ensemble des délits présents dans le *Code criminel*, mais ceux les plus fréquents et qui peuvent être facilement identifiés ou décrits.

2.2.2 La victimisation avec violence

Les incidents de victimisation avec violence

Comme il a été mentionné précédemment, la victimisation avec violence analysée à partir des données de l'ESG comprend les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait. Afin d'offrir un portrait plus juste des crimes violents, les délits attribuables à la violence conjugale ont été inclus, à savoir la violence sexuelle (agression sexuelle) et physique (voies de fait) entre conjoints. D'autre part, comme nous l'avons précisé plus tôt, afin de pallier la sous-estimation du nombre d'incidents de moindre gravité lorsque seul est retenu le délit le plus grave (colonne 1; tableau 2.1), le nombre total d'incidents est aussi présenté sans égard à la gravité du délit (colonnes 2 et 3). D'abord, le nombre de délits de même nature est d'abord limité à trois (colonne 2), et ensuite, les séries d'incidents complètes figurent également (colonne 3)⁸. Si les répondants déclarent plus d'un délit par événement, et si l'ensemble de ces délits sont comptabilisés, on note une augmentation, autant du nombre d'incidents que des taux qui les accompagnent, et ce, à mesure que la gravité des crimes s'affaiblit.

Pour l'ensemble des indicateurs relatifs aux incidents de victimisation avec violence, les tendances sont claires : les voies de fait représentent les incidents les plus fréquents, suivies des agressions sexuelles et ensuite des vols qualifiés (tableau 2.1; annexe 2.4).

Au Québec, lorsque seul le délit le plus grave par événement est comptabilisé, on note qu'environ 637 300 incidents criminels violents ont été déclarés, ce qui correspond à un taux de 98,3 incidents violents par 1 000 habitants de 15 ans et plus. Les voies de fait constituant le délit le plus répandu, environ 450 400 incidents ont été déclarés dans l'année précédant l'enquête. Les victimes québécoises ont subi environ 79 700 vols qualifiés, représentant les incidents les moins fréquents, et 107 200 agressions sexuelles. Les taux de victimisation pour chacun des délits violents reflètent cette même tendance. Ainsi, le taux de voies de fait (69,4%) est largement plus élevé que les taux d'agressions sexuelles (16,5%) et de vols qualifiés (12,3%).

Puisque l'agression sexuelle constitue le délit le plus grave analysé dans le cadre de cette étude, le nombre et le taux d'incidents demeurent les mêmes malgré la comptabilisation des autres incidents survenus lors d'un même événement, et ce, lorsque la série est limitée à trois incidents de même nature. Par contre, lorsque la série complète est comptabilisée, le taux d'agression sexuelle passe de 16,5% à 18,6%.

Contrairement aux agressions sexuelles, les deux autres délits violents, soit le vol qualifié et les voies de fait, connaissent pour leur part une augmentation de l'ensemble des incidents, et ce, même lorsque ce dernier est limité à seulement trois incidents de même nature.

Tableau 2.1

Nombre et taux d'incidents de victimisation avec violence selon trois indicateurs, Québec, 2009

Type de délit	Délit le plus grave		Total avec série limitée à trois incidents		Total avec série complète	
	Nombre total	Taux ²	Nombre total	Taux ²	Nombre total	Taux ²
Total des incidents avec violence¹	637 300	98,3	726 100	111,9	821 300	126,6
Aggression sexuelle ¹	107 200*	16,5*	107 200*	16,5*	120 400*	18,6*
Vol qualifié	79 700**	12,3**	83 900**	12,9**	105 000**	16,2**
Voies de fait ¹	450 400	69,4	535 100	82,5	596 000	91,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Comprend les victimes de violence conjugale.

2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents ont été arrondis à la centaine près. Il se peut donc que le total ne soit pas égal à la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

8. Pour plus de renseignements sur la méthodologie de l'ESG concernant la récolte des données sur les incidents de victimisation criminelle, se reporter à la section 1.2.1 du chapitre 1.

On remarque que la croissance des indicateurs relatifs aux vols de fait est plus forte que celle des vols qualifiés. Cette tendance s'explique entre autres choses par le fait que plus la gravité du délit est faible, plus le nombre d'incidents sous-estimé est grand lorsque l'indicateur ne retient que le délit le plus grave.

En ce qui a trait aux vols qualifiés, on note une faible augmentation entre le taux de vols qualifiés lorsque seul le délit le plus grave est considéré (12,3‰), et celui quant au total des vols qualifiés avec le facteur de série limitée à trois (12,9‰). La faiblesse de cette variation est due au fait qu'il existe un seul et unique cas où le vol qualifié ne soit pas retenu lors de la comptabilisation du délit le plus grave : un individu ayant été victime d'un vol qualifié et d'une agression sexuelle dans un même événement. Seulement dans ce cas, l'agression sexuelle l'emporte sur le vol qualifié dans la première colonne, mais est comptabilisée dans les deux autres. Le taux de vol qualifié croît jusqu'à 16,2‰ lorsque la série complète est comptabilisée.

Le taux pour les voies de fait passe de 69,4 par 1 000 habitants de 15 ans et plus lorsque ce délit est considéré comme le plus grave à 91,9‰ lorsque la série complète est comptabilisée. Outre le fait que la comptabilisation selon le délit le plus grave sous-estime les délits de moindre gravité, on peut supposer que les voies de fait, délit violent le plus répandu, peuvent survenir simultanément à une agression sexuelle ou à un vol qualifié.

Les victimes d'incidents violents

En plus de l'analyse selon les incidents, les données de l'ESG permettent également d'évaluer la victimisation en s'appuyant sur les victimes elles-mêmes. À l'image des indicateurs quant aux incidents, l'analyse permet dans un premier temps d'évaluer le nombre et le taux de victimes selon le délit le plus grave déclaré dans l'année précédant l'enquête (colonne 1; tableau 2.2). Un deuxième indicateur a également été créé afin d'évaluer le nombre total de victimes pour chacun des délits violents⁹ étudiés (colonne 2;). Par exemple, un individu déclarant avoir été victime de vol qualifié et de voies de fait dans la dernière année figure à deux endroits dans la deuxième colonne, soit comme victime de vol qualifié et comme victime de voies de fait. Par contre, ce même individu ne se retrouvera qu'une seule fois dans le total des victimes d'incidents violents.

Les tendances quant au nombre de victimes selon le type de délit sont similaires à celles dégagées lors de l'analyse des incidents. Conséquemment, on note davantage de victimes de voies de fait, que d'agressions sexuelles et de vols qualifiés (tableau 2.2, annexe 2.5).

Au Québec, environ 363 900 individus ont déclaré avoir été victime d'un incident avec violence en 2009, ce qui correspond à 56,1 victimes par 1 000 habitants de 15 ans et plus. De ce nombre, environ 242 400 ont été victimes de voies de fait, tandis que 68 200 personnes

Tableau 2.2

Nombre et taux de victimisation selon deux indicateurs, Québec, 2009

Type de délit	Délit le plus grave		Total des victimes	
	Nombre total	Taux ²	Nombre total	Taux ²
Total des victimes de violence¹	363 900	56,1	363 900	56,1
Agression sexuelle ¹	68 200*	10,5*	68 200*	10,5*
Vol qualifié	53 200*	8,2*	57 400*	8,9*
Voies de fait ¹	242 400	37,4	313 200	48,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Comprend les victimes de violence conjugale.

2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près. Il se peut donc que le total ne soit pas égal à la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

9. Pour plus de renseignements sur la méthodologie de l'ESG concernant la récolte des données sur cet indicateur, se reporter à la section 1.2.1 du chapitre 1.

ont déclaré avoir subi au moins une agression sexuelle, et ce, lorsque seul le délit le plus grave dans l'année précédente est pris en compte. Les résultats montrent également que 57 400 individus ont été victimes d'un vol qualifié, ce nombre étant le plus faible pour l'ensemble des victimes avec violence. Les taux relatifs à chacun des délits avec violence reflètent ces mêmes tendances.

En relevant les différences entre les deux indicateurs, on remarque tout d'abord la stagnation du total de victimes de violence. Comme il a été mentionné au point 1.3.3.2 du chapitre 1, bien qu'un individu puisse avoir subi plus d'un délit avec violence dans les douze derniers mois, il n'est comptabilisé qu'une seule fois dans le total des victimes. Aussi, l'agression sexuelle étant le crime le plus grave analysé par l'ESG, le nombre de victimes reste également inchangé entre les indicateurs. La différence relative aux vols qualifiés est quant à elle minime. En effet, le taux de victimes de vols qualifiés varie de 8,2 victimes par 1 000 habitants lorsque ce délit est le plus grave vécu dans la dernière année à seulement 8,9% lorsque l'ensemble des délits est considéré. La variation quant aux taux de victimes de voies de fait est pour sa part largement supérieure, passant de 37,4 à 48,3 victimes de voies de fait par 1 000 habitants. La sous-estimation en retenant seulement le délit le plus grave peut être expliquée par le fait que ce délit puisse survenir simultanément à un autre crime plus grave. Il semble donc que cette situation est plus fréquente dans le cas des voies de fait que pour les vols qualifiés.

2.2.3 La victimisation sans violence

Dans l'ESG, la victimisation sans violence se compose de deux types de délits : la victimisation des ménages et le vol de biens personnels. Les résultats qui suivent font donc état des incidents de victimisation ainsi que des victimes de ces deux types de délit.

2.2.3.1 La victimisation des ménages

La victimisation des ménages analysée à partir des données de l'ESG comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. À l'image de la victimisation avec violence, la victimisation des ménages fait l'objet de deux analyses distinctes. Dans un premier temps, nous ferons état des incidents de victimisation des ménages pour ensuite faire état des ménages victimisés.

Les incidents de victimisation des ménages

Comme discuté précédemment, les incidents de victimisation des ménages sont plus fréquents que les incidents violents. Dans l'ensemble, lorsque seul le délit le plus grave est comptabilisé, environ 745 400 incidents contre les ménages ont été déclarés en 2009, ce qui équivaut à un taux de 226 incidents par 1 000 ménages (tableau 2.3, annexe 2.6). Puisque la sous-estimation des délits les moins graves augmente à mesure que la gravité diminue, on remarque une variation plus marquée

Tableau 2.3

Nombre et taux d'incidents de victimisation des ménages selon trois indicateurs, Québec, 2009

Type de délit	Délit le plus grave		Total avec série limitée à trois incidents		Total avec série complète	
	Nombre total	Taux ¹	Nombre total	Taux ¹	Nombre total	Taux ¹
Total des incidents de victimisation des ménages	745 400	225,9	1 223 300	370,6	1 307 000	396,0
Introduction par effraction	170 300	51,6	187 500	56,8	205 200	62,2
Vol de véhicule moteur ou de leurs pièces	120 200	36,4	145 600	44,1	145 600	44,1
Vol de biens du ménage	218 100	66,1	375 600	113,8	399 400	121,0
Vandalisme	236 800	71,7	514 500	155,9	556 800	168,7

1. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents ont été arrondis à la centaine près. Il se peut donc que le total ne soit pas égal à la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

entre les indicateurs relatifs à la victimisation des ménages relativement à la victimisation avec violence. Ainsi, lorsque le total des incidents est comptabilisé sans égard à la gravité, avec le facteur de série limité à trois incidents de même nature, le taux passe de 226 incidents pour 1 000 ménages à 371‰. Avec les séries complètes, ce même taux grimpe à 396‰. Puisque la variation la plus forte se situe entre le premier (délit le plus grave) et le deuxième indicateur (total avec série limitée à trois incidents), la sous-estimation des délits contre les ménages ne semble donc pas être associée à la répétition des incidents de même nature, mais bien au fait que les délits de moindre gravité surviennent régulièrement de façon simultanée à un délit plus grave. Les délits moins graves sont donc comptabilisés que dans les indicateurs faisant état des séries d'incidents, peu importe la borne.

Lorsqu'analysés selon le délit, les résultats montrent que de manière générale la variation entre les trois indicateurs est plus forte à mesure que la gravité diminue. L'introduction par effraction et le vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces, délits contre les ménages les plus graves dans l'ESG, exposent une variation plus faible que le vol de biens du ménage ou le vandalisme. On remarque également que la nature des délits semble avoir un impact notable sur cette variation. La plus forte variation constatée pour le vol de biens du ménage et le vandalisme pourrait être due au fait que ce type de délit survient plus fréquemment en même temps qu'un délit plus grave.

En ce qui a trait à l'introduction par effraction, on note une variation faible et constante entre les indicateurs. Lorsque seul le délit le plus grave survenu dans un même événement est comptabilisé, le taux d'incidents est de 52 introductions par effraction pour 1 000 ménages. Ce taux passe à 57‰ quand on considère l'ensemble des incidents avec le facteur de série limité à trois incidents de même nature. La variation entre ce dernier indicateur et celui faisant la recension des séries complètes est similaire. On remarque donc une augmentation de 5 introductions par effraction pour 1 000 ménages, le taux augmentant de 57‰ à 62‰.

À l'instar des tendances quant aux introductions par effraction, on remarque une faible variation des taux de vols de véhicules motorisés entre le premier et le deuxième indicateur. La comptabilisation selon le délit le plus grave expose un taux de 36 vols de véhicules pour 1 000 ménages, tandis que le taux relatif à l'ensemble

des incidents, avec facteur de série limité à trois, est de 44‰. D'autre part, les taux de vols de véhicules motorisés ou de leurs pièces sont identiques pour les deux derniers indicateurs, où seule la borne du facteur de série diffère. Soulignons que le facteur de série est exclusivement utilisé lorsque la victime ne peut différencier les incidents de même nature. On conclut donc qu'il n'existe aucun cas où la victime ne pouvait distinguer plus de trois incidents de vols de véhicules dans la dernière année.

Comme il a été mentionné précédemment, on remarque une variation plus forte du taux de vols de biens du ménage entre les différents indicateurs par rapport aux introductions par effraction et aux vols de véhicules motorisés. Cette variation évoque une sous-estimation plus marquée de ce type d'incident. Conséquemment, lorsque le vol de biens du ménage constitue le délit le plus grave dans un même événement, le taux est de 66 vols par 1 000 ménages et grimpe à 114‰ pour l'ensemble des incidents, avec facteur de série limité à trois, la variation entre le deuxième et le troisième indicateur étant faible (114‰ à 121‰). On peut en déduire que la multiple occurrence des vols de biens du ménage dans une même année est moins plausible que la cooccurrence avec un incident plus grave.

Les tendances relatives au vandalisme sont semblables à celles des vols de biens du ménage, bien que plus marquées. On note donc d'abord une forte variation entre le premier et le deuxième indicateur (72‰ à 156‰), évoquant une forte sous-estimation du vandalisme au profit des incidents plus graves. Le changement entre les deux indicateurs présentant l'ensemble des incidents, mais bornés différemment, est pour sa part beaucoup plus faible (156‰ à 169‰).

Les ménages victimisés

Les résultats qui suivent font état des ménages victimisés plutôt que des incidents de victimisation des ménages analysés dans la section précédente. En 2009, lorsque seul le délit le plus grave subi dans la dernière année est comptabilisé, le nombre de ménages québécois victimisés est de 459 300, ce qui équivaut à 139 ménages victimisés sur 1 000 (tableau 2.4, annexe 2.7). Comme il a été mentionné dans la description des indicateurs¹⁰, pour être inclus parmi les ménages victimisés, les individus qui composent ces ménages doivent avoir subi au moins un délit violent durant la même période visée par l'enquête. Lorsque l'ensemble

10. Pour plus de renseignements sur les indicateurs relatifs aux victimes, se référer à la section 1.3.3.2 du chapitre 1.

Tableau 2.4

Nombre et taux d'incidents de victimisation des ménages selon deux indicateurs, Québec, 2009

Type de délit	Délit le plus grave		Total des ménages victimisés	
	Nombre total	Taux ¹	Nombre total	Taux ¹
Total des incidents de victimisation des ménages	459 300	139,2	749 300	227,0
Introduction par effraction	135 500	41,1	191 300	58,0
Vol de véhicule motorisé ou de leurs pièces	85 900	26,0	138 800	42,0
Vol de biens du ménage	126 000	38,2	358 900	108,8
Vandalisme	111 800	33,9	421 900	127,8

1. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près. Il se peut donc que le total ne soit pas égal à la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

des délits subis est comptabilisé, le nombre de ménages victimisés augmente considérablement, le taux atteignant cette fois 227%.

Lorsque seul le délit le plus grave subi dans l'année est considéré, l'introduction par effraction est le délit le plus fréquent contre les ménages (41%), tandis que le vol de véhicules est celui qui semble toucher le moins de ménages (26%). Par contre, lorsque chacun des délits est considéré de manière distincte, le vandalisme devient le délit étant subi par le plus de ménages. Le vol de véhicules ressort moins fréquemment, peu importe l'indicateur. À l'image des tendances relatives aux incidents de victimisation des ménages, on remarque que la variation du nombre de ménages victimisés entre les deux indicateurs, soit la sous-estimation du nombre de ménages victimisés, augmente lorsque la gravité des délits diminue, particulièrement pour le vol de biens du ménage et le vandalisme. Par conséquent, la sous-évaluation du nombre de ménages victimisés est donc de plus en plus forte.

En 2009, 41 ménages québécois sur 1 000 ont déclaré une introduction par effraction comme étant le délit le plus grave vécu dans l'année précédente. Ce même taux passe à 58 ménages sur 1 000 lorsqu'on considère tous les délits. Ces ménages ont donc pu subir ou non un incident plus grave durant la même période. La variation entre les deux indicateurs étant la moins forte des délits contre les ménages, la sous-estimation du nombre de ménages victimisés est conséquemment la plus faible.

En ce qui a trait au vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces, les deux indicateurs présentés abondent dans le même sens; ce délit contre les ménages fait le moins de victimes. En effet, 26 ménages québécois sur 1 000 ont subi, comme délit le plus grave, le vol d'un véhicule. Lorsque le nombre de victimes pour chacun des délits est considéré, le taux de victimisation des ménages pour le vol de véhicules augmente à 42%.

D'autre part, 38 ménages québécois sur 1 000 ont vécu, dans le pire des cas, un vol de biens du ménage dans les douze mois précédant l'enquête. Lorsque considérés distinctement des autres délits présents dans l'ESG, les résultats montrent que le vol de biens du ménage a touché 109 ménages sur 1 000.

Lorsque seul le délit le plus grave dans l'année est considéré, le vandalisme a fait environ 111 800 victimes, soit un taux de 34 ménages vandalisés par 1 000 ménages. Par contre, comme il a été mentionné précédemment, lorsque comptabilisé de façon distincte des autres délits, le taux de victimisation du vandalisme passe à 128 ménages sur 1 000. La différence entre les deux indicateurs étant considérable, particulièrement par rapport aux introductions par effraction et aux vols de véhicules, le nombre de ménages touchés par un vandalisme est largement sous-estimé avec le délit le plus grave comme indicateur.

2.2.3.2 Le vol de biens personnels

Les résultats qui suivent font état des vols de biens personnels, un délit contre la personne, mais sans violence. À l'image des indicateurs présentés pour la victimisation avec violence et la victimisation des ménages, le vol de biens personnels a été analysé de deux manières distinctes : selon les incidents survenus dans les douze mois précédant l'enquête et selon les victimes. Le vol de biens personnels est le délit le moins grave analysé par l'ESG.

Les incidents de vol de biens personnels

Comme mentionné précédemment, le vol de biens personnels constitue l'incident le plus fréquemment subi en 2009 (section 2.2.1). Au Québec, environ 612 600 incidents de vols de biens personnels ont été déclarés comme délit le plus grave survenu, équivalant à un taux de 95 vols par 1 000 habitants de 15 ans et plus (tableau 2.5, annexe 2.8). Ces mêmes résultats grimpent à 734 700 vols de biens personnels lorsque l'ensemble des incidents est pris en compte, et ce, en limitant à trois le nombre d'incidents de même nature. Cette variation considérable est également notée quant au taux de vols qui passe de 95 à 123 incidents par 1 000 habitants.

Aussi, on note que la variation, du nombre comme du taux, relevée entre le deuxième et le troisième indicateur est plus faible que celle observée entre le premier et le deuxième. En effet, le taux de vols de biens personnels fait un mince bond de 123 incidents par 1 000 habitants à 128% entre les deux indicateurs. Ce troisième indicateur faisant état des séries complètes, la sous-estimation des vols de biens personnels par le premier indicateur semble davantage relever de la faible gravité du délit que d'une forte occurrence dans une même année. Un incident de vol de biens personnels pourrait donc survenir simultanément à un délit plus grave et ne pas être comptabilisé.

Les victimes de vols de biens personnels

En 2009, 364 500 individus ont déclaré avoir été victime de vols de biens personnels comme délit le plus grave dans l'année précédente (tableau 2.6, annexe 2.9). Ce nombre correspond à un taux de 56 victimes par 1 000 habitants. Par contre, lorsqu'on considère l'ensemble des victimes, peu importe les autres incidents subis durant la dernière année, le taux grimpe substantiellement à 99 victimes par 1 000 habitants. Cette forte variation appuie la tendance relevée plus tôt voulant que la sous-estimation de la problématique relative au vol de biens personnels soit élevée lorsque seul le délit le plus grave est pris en compte.

Tableau 2.5

Nombre et taux des vols de biens personnels selon trois indicateurs, Québec, 2009

Type de délit	Délit le plus grave		Total avec série limitée à trois incidents		Total avec série complète	
	Nombre total	Taux ¹	Nombre total	Taux ¹	Nombre total	Taux ¹
Vol de biens personnels	612 600	94,5	734 700	122,8	766 000	127,6

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents ont été arrondis à la centaine près. Il se peut donc que le total ne soit pas égal à la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2.6

Nombre et taux de victimes de vols de biens personnels selon deux indicateurs, Québec, 2009

Type de délit	Délit le plus grave		Total des victimes	
	Nombre total	Taux ¹	Nombre total	Taux ¹
Vol de biens personnels	364 500	56,2	639 800	98,6

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près. Il se peut donc que le total ne soit pas égal à la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2.3 La situation québécoise relativement aux autres régions du Canada

2.3.1 La proportion de la population victimisée

Aux fins de comparaison avec le reste du Canada, certaines provinces sont regroupées en régions du Canada, considérant la petite taille d'échantillonnage de celles-ci. La région de l'Atlantique comprend Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse, alors que la région des Prairies comprend le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

En 2009, un peu plus du quart de la population québécoise de 15 ans et plus a déclaré avoir été victime d'au moins un incident criminel au cours des douze mois précédant la tenue de l'ESG (27 %) (figure 2.6, annexe 2.10). À l'image des tendances quant aux données

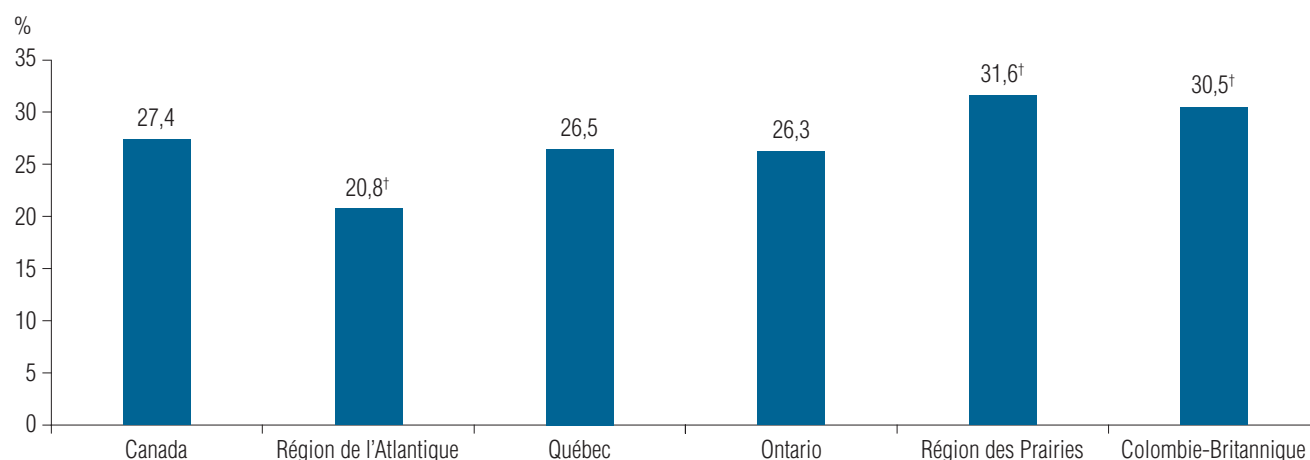
sur la criminalité déclarées par la police (Statistique Canada, 2014), la victimisation des populations dans l'ouest du Canada, soit dans les provinces des Prairies (32 %) et de la Colombie-Britannique (31 %), semble être une problématique plus répandue qu'au Québec. La population des provinces de l'Atlantique (21 %) est pour sa part proportionnellement moins victimisée.

2.3.2 Le taux d'incident de victimisation

Le taux d'incidents de victimisation constitue le principal indicateur utilisé dans cette étude. Il fait référence au nombre d'incidents de victimisation survenus dans les douze derniers mois par 1 000 habitants de 15 ans et plus pour les délits contre la personne, soit l'ensemble des délits violents¹¹ et le vol de biens personnels, et au nombre d'incidents par 1 000 ménages pour les délits contre les ménages¹². Dans cette section, cet indicateur ne comptabilise que le délit le plus grave survenu dans un même événement criminel¹³.

Figure 2.6

Proportion de la population victime d'au moins un incident criminel¹ selon la région du Canada, 2009



† Différence significative avec l'estimation pour le Québec au seuil de 5 %.

1. Incident survenu au cours des douze mois précédant l'enquête, incluant les incidents relatifs à la violence conjugale.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

11. La victimisation avec violence comprend l'agression sexuelle, la violence conjugale, le vol qualifié et les voies de fait.

12. La victimisation des ménages comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

13. Pour plus d'information sur cet indicateur, se référer à la section 1.3.3.1 du chapitre 1.

Dans un premier temps, on remarque que, tant à l'échelle canadienne que dans chacune des régions du Canada, les taux d'incidents de victimisation des ménages sont supérieurs aux taux d'incidents contre la personne, à savoir les incidents avec violence et le vol de biens personnels (figure 2.7, annexe 2.11).

En ce qui a trait à la victimisation contre la personne, et plus précisément celle avec violence, il est survenu 98 incidents violents par 1 000 habitants de 15 ans et plus au Québec. Les résultats nous permettent uniquement d'affirmer que seul le taux de la région des Prairies est significativement plus élevé que celui du Québec (98 % c. 147 %). Par ailleurs, le taux d'incidents de victimisation des ménages de la région des Prairies est également plus élevé que celui du Québec (325 % c. 226 %).

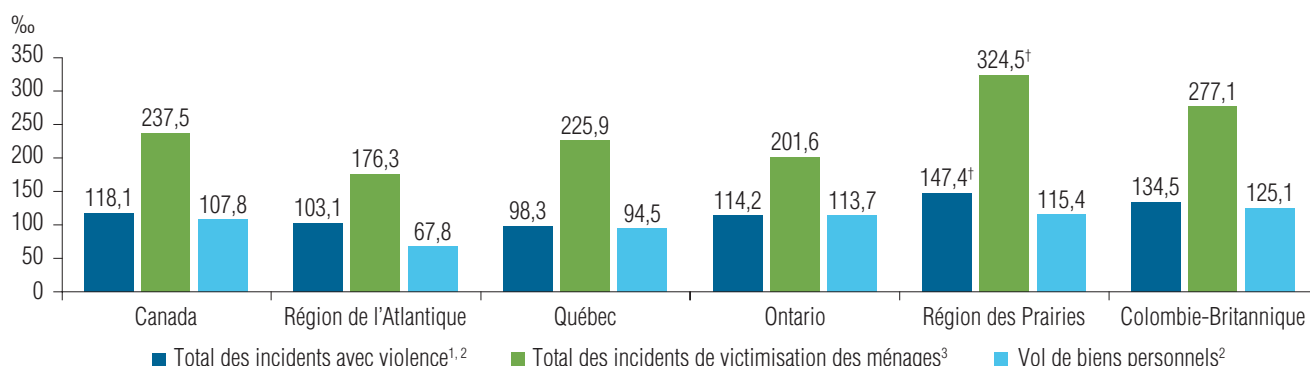
2.3.3 La victimisation multiple

Au Québec, plus de six victimes sur dix ont déclaré un seul incident de victimisation dans la dernière année (63 %), tandis qu'environ un cinquième a été victime deux fois (20 %) (figure 2.8, annexe 2.12). La proportion quant aux victimes de trois incidents ou plus est d'environ 17 %.

Bien que la répartition des victimes québécoises selon le nombre d'incidents déclarés ne soit pas significativement différente de celle de l'ensemble du Canada, on note que les victimes québécoises d'un seul incident sont proportionnellement plus nombreuses que celles de la région des Prairies (63 % c. 54 %). Conséquemment, la fréquence des victimes de trois incidents ou plus est plus élevée dans cette dernière région (25 % c. 17 %).

Figure 2.7

Taux d'incidents de victimisation selon le type de délit et la région du Canada, 2009



† Différence significative avec l'estimation pour le Québec au seuil de 5 %.

1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

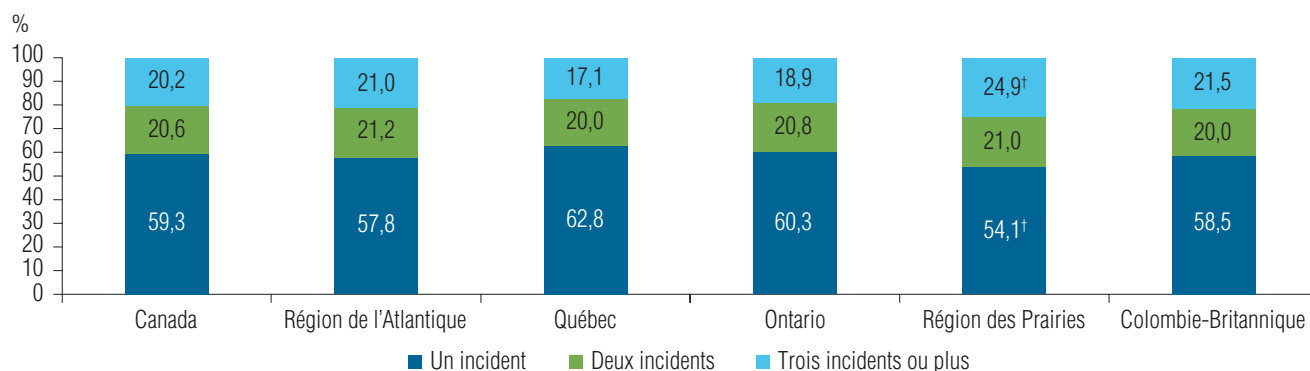
2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

3. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 2.8

Répartition des victimes selon le nombre d'incidents de victimisation¹ et la région du Canada, 2009



† Différence significative avec l'estimation pour le Québec au seuil de 5 %.

1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2.4 Le profil des victimes québécoises d'actes criminels

Un des avantages considérables de l'ESG sur la victimisation par rapport au *Programme DUC* est l'ensemble des données relatives aux victimes. En effet, l'ESG nous permet de mieux cerner le profil des victimes. Les résultats soulevés par Statistique Canada à l'échelle canadienne, tout comme la littérature, ont démontré que les risques de victimisation diffèrent selon le type de délit et le profil des individus (Perreault et Brennan, 2010; Wemmers, 2003). La criminalité n'étant pas répartie de manière égale dans l'ensemble d'une communauté, il importe de cerner les groupes les plus touchés dans un but de prévention, mais également de compréhension du phénomène criminel.

Cette section dresse un portrait des victimes d'actes criminels selon leurs caractéristiques d'ordre socioéconomique, de santé et d'habitudes de vie, personnelles ou relatives au ménage, et ce, à partir des taux d'incidents de victimisation. Dans un premier temps, nous ferons état des victimes de délits contre la personne, soit la victimisation avec violence et le vol de biens personnels. Nous poursuivrons avec le portrait des ménages victimisés.

2.4.1 Les victimes d'incidents contre la personne

Les incidents contre la personne comprennent deux types de délits distincts, soit la victimisation avec violence et le vol de biens personnels. Quoique très différentes, ces deux catégories partagent la même unité de mesure : l'individu. Les caractéristiques sociodémographiques et économiques propres aux individus à l'étude étant les mêmes, la victimisation violente et le vol de biens personnels seront par conséquent traités dans une seule et même section, mais de façon indépendante.

Les victimes d'incidents violents

La taille de l'échantillon québécois de l'ESG ne nous permet pas d'analyser les caractéristiques sociodémographiques et économiques des victimes d'incidents violents selon le délit, la précision des estimations étant trop faible pour permettre leur diffusion. Les résultats qui suivent établissent donc le portrait de l'ensemble des victimes d'incidents violents, sans égard au délit subi. Rappelons que la victimisation avec violence comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait et que les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus dans les résultats qui suivent.

L'analyse montre d'abord que le groupe d'âge, l'état matrimonial, les limitations d'activités, le nombre d'activités en soirée par mois, la prise de cinq consommations alcoolisées lors de la même occasion au cours d'un mois et l'usage de drogues sont autant de caractéristiques qui sont significativement associées à la victimisation avec violence (tableaux 2.7 et 2.8 et annexe 2.13).

Tableau 2.7

Taux d'incidents de victimisation avec violence¹ selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la victime, Québec, 2009

Caractéristiques	Victimisation avec violence
	Taux ²
Sexe	$\rho = 0,9814$
Homme	98,0
Femme	98,5
Groupe d'âge	$\rho \leq 0,0001$
15 à 24 ans	232,1*
25 à 44 ans	114,3
45 à 64 ans	55,1*
65 ans et plus	F
État matrimonial	$\rho = 0,0001$
Marié ou vivant en union libre	67,5
Séparé ou divorcé	107,6**
Célibataire ou veuf	160,5
Niveau de scolarité	$\rho = 0,2879$
Diplôme universitaire	78,2*
Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaire	111,4
Sans diplôme	91,9*
Revenu du ménage	$\rho = 0,2714$
Moins de 30 000 \$	113,9*
30 000 \$ à 59 999 \$	82,9*
60 000 \$ à 99 999 \$	125,5*
100 000 \$ et plus	69,9*
Non-réponse ³	106,9*
Limitations d'activités	$\rho = 0,0011$
Activités limitées	159,4
Aucune limitation	74,5
Type d'agglomération	$\rho = 0,0565$
Grands centres urbains (RMR et AR ⁴)	105,4
Communautés rurales et petites municipalités	69,0*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Comprend les incidents relatifs à la violence conjugale.

2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte en raison du taux de non-réponse élevé.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Il importe de mentionner que le lien non significatif entre le sexe et le taux d'incidents violents pourrait être dû au regroupement des délits. D'une part, les résultats diffusés par Statistique Canada pour l'ensemble de la population canadienne montrent un taux d'agression sexuelle plus élevé chez les femmes que chez les hommes, tandis que les voies de fait exposent la tendance inverse (Perreault et Brennan, 2010). D'autre part, les données nous permettent d'affirmer qu'au Québec environ sept agressions sexuelles sur dix ont été perpétrées contre des femmes (données non illustrées). La dominance des femmes parmi les victimes est également appuyée par les données officielles sur les agressions sexuelles (Gouvernement du Québec, 2011).

Selon Wemmers (2003), l'âge est l'élément le plus significatif dans la prédiction d'une victimisation, tous délits contre la personne confondus. Les résultats obtenus lors de cette analyse abondent dans ce sens. En effet, le taux d'incidents des jeunes de 15 à 24 ans (232‰) est significativement plus élevé que celui des 25 à 44 ans (114‰) et celui des 45 à 64 ans (55‰). La faible précision de l'estimation des 65 ans et plus ne nous permet pas de la diffuser. Les résultats obtenus par Perreault et Brennan (2010) à l'échelle canadienne exposent pour leur part un risque de victimisation avec violence de plus en plus faible selon l'âge, et ce, malgré un sentiment relatif au crime plus élevé chez les personnes âgées (Gravel, 2014). Wemmers (2003) affirme que la forte victimisation avec violence décelée chez les jeunes de moins de 25 ans est relative à leur exposition accrue au risque.

D'autre part, les célibataires et les veufs affichent le taux d'incidents avec violence le plus élevé parmi l'ensemble de la population québécoise (161‰). Les personnes mariées ou vivant en union de fait semblent pour leur part être moins victimes de violence (68‰). Ces différences pourraient être attribuables à l'âge des victimes, les jeunes de moins de 25 ans – population la plus fortement victimisée – étant plus couramment célibataires en comparaison aux personnes appartenant aux autres groupes d'âge. Par ailleurs, les personnes ayant une incapacité physique ou mentale limitant leurs activités présentent un taux d'incidents avec violence plus élevé (159‰ c. 75‰).

Les résultats exposent également qu'un mode de vie dit risqué, associé à des sorties en soirée fréquentes et à une consommation d'alcool et de drogues, augmente l'incidence des délits violents. En effet, la victimisation avec violence est plus répandue parmi la population sortant plus fréquemment en soirée pour des activités de tous genres. Le taux de la population effectuant moins de 10 activités en soirée mensuellement est de 38 incidents violents par 1 000 habitants et est significativement

différent de celui des deux autres groupes (tableau 2.8, annexe 2.13). En effet, il atteint 107‰ parmi la population ayant de 10 à 25 activités en soirée chaque mois et 129‰ pour ceux qui s'adonnent à 25 activités et plus. La multiplication des contacts personnels avec des étrangers lors de ces activités pourrait être à l'origine de cette tendance.

Tableau 2.8

Taux d'incidents de victimisation avec violence¹ selon le nombre de sorties en soirée et la consommation d'alcool et de drogues de la victime, Québec, 2009

	Victimisation avec violence
	Taux ²
Nombre d'activités en soirée par mois	$p = 0,0001$
Moins de 10	37,5*
10 à 24	106,9*
25 et plus	128,9
Cinq consommations d'alcool lors de la même occasion au cours du mois précédent	$p = 0,0253$
Aucune	72,1*
1 à 4 fois	139,9*
Plus de 4 fois	105,8*
Usage de drogues	$p \leq 0,0001$
Ne consomme jamais	65,1
Aucun usage au cours du mois précédent	139,6**
Au moins un usage au cours du mois précédent	437,5*
Tous les jours	832,7**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Comprend les incidents relatifs à la violence conjugale.

2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les personnes qui consomment de l'alcool sont proportionnellement plus nombreuses à avoir déclaré un incident de victimisation : le taux de la population ayant consommé d'une à quatre fois cinq consommations alcoolisées ou plus lors d'une même occasion au cours du dernier mois étant plus élevé que celle pas n'ayant pas consommé d'alcool durant la même période (140‰ c. 72‰). Le lien entre la consommation régulière de drogues et l'incidence d'une victimisation avec violence est encore plus marqué. Ainsi, le taux d'incidents violents croît à mesure que la fréquence de la consommation augmente. Tandis que les individus ne consommant jamais de drogues présentent un taux de 65 incidents violents par 1 000 habitants de 15 ans et plus, ce taux s'accroît à 833‰ chez ceux qui consomment quotidiennement.

Les victimes de vol de biens personnels

Le vol de biens personnels est significativement lié à l'âge, l'état matrimonial et le type d'agglomération de résidence (tableau 2.9, annexe 2.13). Tout comme les vic-

Tableau 2.9

Taux de vols de biens personnels selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques de la victime, 2009

Caractéristiques	Vol de biens personnels Taux ¹
Sexe	$\rho = 0,4708$
Homme	89,3
Femme	99,5
Groupe d'âge	$\rho \leq 0,0001$
15 à 24 ans	211,5
25 à 44 ans	103,0
45 à 64 ans	68,5
65 ans et plus	27,4**
État matrimonial	$\rho \leq 0,0001$
Marié ou vivant en union libre	70,8
Séparé ou divorcé	79,6*
Célibataire ou veuf	147,0
Niveau de scolarité	$\rho = 0,2725$
Diplôme universitaire	90,8*
Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaire	104,5
Sans diplôme	78,2*
Revenu du ménage	$\rho = 0,3681$
Moins de 30 000 \$	85,9*
30 000 \$ à 59 999 \$	98,6
60 000 \$ à 99 999 \$	83,5*
100 000 \$ et plus	119,5*
Non-réponse ²	80,2*
Limitations d'activités	$\rho = 0,7692$
Activités limitées	97,8
Aucune limitation	93,3
Type d'agglomération	$\rho = 0,0041$
Grands centres urbains (RMR et AR ³)	103,6
Communautés rurales et petites municipalités	56,7**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte en raison du taux de non-réponse élevé.

3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

times de délits violents, la fréquence des vols de biens personnels diminue avec l'âge. Avec 212 incidents par 1 000 habitants, le taux de vols de la population âgée de 15 à 24 ans est plus élevé que celui des 25 à 44 ans (103‰), des 45 à 64 ans (69‰) et des 65 ans et plus (27‰). On remarque également que le vol de biens personnels est plus répandu chez les célibataires ou les veufs (147‰) par rapport aux personnes mariées ou vivant en union libre (71‰) et aux individus séparés ou divorcés (80‰).

Les vols de biens personnels sont plus fréquents dans les grands centres urbains que dans les communautés rurales et les petites municipalités (104‰ c. 57‰). Savoie (2008) affirme qu'à l'échelle canadienne, la criminalité n'est répartie ni également, ni au hasard, sur le territoire. Bien que le phénomène criminel ne soit pas propre aux grandes régions urbaines, les taux de criminalité sont généralement plus faibles en régions rurales.

D'autre part, le nombre d'activités en soirée par mois, ainsi que la consommation de drogues sont, à l'image des tendances quant aux délits violents, également associés aux vols de biens personnels (tableau 2.10, annexe 2.13). Ainsi, plus les activités en soirée sont fréquentes, plus le taux de vols de biens personnels

Tableau 2.10

Taux de vols de biens personnels selon le nombre d'activités en soirée par mois et la consommation d'alcool et de drogues, 2009

	Vol de biens personnels Taux ¹
Nombre d'activités en soirée par mois	$\rho = 0,0004$
Moins de 10	58,6*
10 à 24	84,1*
25 et plus	125,4
Cinq consommations d'alcool lors de la même occasion au cours du mois précédent	$\rho = 0,4619$
Aucune	85,2
1 à 4 fois	105,9
Plus de 4 fois	99,6
Usage de drogues	$\rho = 0,0444$
Ne consomme jamais	85,2
Aucun usage au cours du mois précédent	111,4*
Au moins un usage au cours du mois précédent	192,9*
Tous les jours	F

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

est élevé. Ce même taux passe donc de 59 incidents par 1 000 habitants parmi la population ayant moins de 10 sorties en soirée mensuellement à 125 % pour 25 activités ou plus chaque mois. Nous avons aussi pu détecter une différence entre le taux de vols de la population ne consommant jamais de drogues et celle en ayant consommé au moins une fois au cours du dernier mois (85 % c. 193 %). La faible précision de l'estimation quant à la consommation quotidienne de drogues ne nous permet pas de la diffuser.

Il importe de mentionner que la variable de cinq consommations d'alcool en un mois n'est pas associée au vol de biens personnels.

2.4.2 Les ménages victimisés

La victimisation des ménages comprend quatre délits : l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. Les résultats qui suivent font état des associations entre l'incidence de l'ensemble des délits contre les ménages et les caractéristiques de ces ménages. Les résultats de l'analyse de ces caractéristiques pour chacun des délits contre les ménages se retrouvent à l'annexe 2.14.

Ensemble des incidents de victimisation des ménages

Les résultats montrent dans un premier temps que la période vécue dans la résidence actuelle est associée à la victimisation des ménages (tableau 2.11, annexe 2.14). Ainsi, plus cette période est courte, plus le nombre d'incidents de victimisation par 1 000 ménages est élevé. Outre cette tendance, seuls les taux d'une période de résidence de moins de 1 an (331 %) et celui des périodes plus longues, à savoir 5 à 10 ans (197 %) et 10 ans et plus (197 %), se sont avérés significativement différents.

À l'image du vol de biens personnels, la victimisation des ménages est plus fréquente dans les grands centres urbains du Québec en comparaison aux communautés rurales et aux petites municipalités (240 % c. 165 %). Cette tendance est due à la répartition inégale du phénomène criminel sur le territoire; la criminalité étant plus forte en milieu urbain.

Sans surprise, le revenu du ménage est significativement lié à leur victimisation. Le taux d'incidents passe de 136 incidents par 1 000 ménages ayant déclaré un revenu de 30 000 \$ et moins, à 300 % parmi ceux déclarant un revenu annuel compris entre 60 000 \$ et 99 999 \$. Wemmers (2003) avance qu'un revenu familial plus élevé pourrait annoncer une plus grande possession de biens de valeur. Conséquemment, les ménages financièrement avantagés constitueraient une cible plus attrayante.

Tableau 2.11

Taux d'incidents de victimisation des ménages selon certaines caractéristiques des ménages, Québec, 2009

Caractéristique	Victimisation des ménages
	Taux ¹
Période vécue dans la résidence actuelle	$\rho = 0,0032$
Moins de 1 an	330,5
1 an à 5 ans	251,2
5 ans à 10 ans	196,9
10 ans et plus	197,0
Type d'agglomération	$\rho = 0,0004$
Grands centres urbains (RMR et AR ²)	240,4
Communautés rurales et petites municipalités	164,7
Type de logement	$\rho = 0,0673$
Maison individuelle	210,7
Appartement de moins de 5 étages	248,2
Appartement dans un immeuble de 5 étages et plus	146,4*
Autres ³	260,5
Revenu du ménage	$\rho \leq 0,0001$
Moins de 30 000 \$	135,7
30 000 \$ à 59 999 \$	213,0
60 000 \$ à 99 999 \$	299,8
100 000 \$ et plus	272,5
Non-réponse ⁴	210,8
Taille du ménage	$\rho \leq 0,0001$
1 personne	161,8
2 personnes	207,7
3 personnes ou plus	290,7
Type de famille	$\rho \leq 0,0001$
Couple seulement	193,9
Famille intacte ⁵	256,8
Famille recomposée ⁶	381,8*
Famille monoparentale	328,2
Personnes seules ⁷	176,4
Propriété de la résidence	$\rho = 0,3416$
Propriétaire-occupant	233,2
Locataire	212,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

2. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

3. Cette catégorie inclut les maisons jumelées, en rangées, les duplex, ainsi que les maisons mobiles.

4. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte en raison du taux de non-réponse élevé.

5. Une famille intacte désigne une famille dans laquelle tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques ou adoptifs des deux membres du couple.

6. Une famille recomposée compte soit des enfants d'unions antérieures aux deux conjoints, soit un ou des enfants de l'union actuelle et un ou des membres du couple.

7. « Personnes seules » désigne un ménage dont les personnes ne sont pas des conjoints où il n'y a pas d'enfants. Un ménage peut comprendre des personnes non apparentées (p. ex. des colocataires). C'est la raison pour laquelle le type de famille « personnes seules » ne correspond pas aux chiffres concernant les personnes dont la taille du ménage est « une personne ».

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

On note que la taille du ménage et le type de famille sont également associés à la victimisation des ménages. La victimisation des ménages composés de trois personnes ou plus (291‰), est proportionnellement plus élevée que celle des ménages se composant d'une seule personne (162‰) ou de deux personnes (208‰). Aussi, tandis que la victimisation des couples (194‰) et des personnes seules (176‰) est similaire, on remarque des proportions plus élevées chez les familles recomposées (382‰) et les familles monoparentales (328‰). Ces tendances pourraient signifier que la présence d'enfants ou d'adolescents se traduit par une victimisation plus forte pour les ménages québécois.

2.5 Signalement des incidents de victimisation aux services policiers

Avec l'ESG, il est possible de mettre en lumière le « chiffre noir » de la criminalité, soit les incidents criminels n'étant pas venus à la connaissance des services policiers. Lors de la tenue de l'ESG, Statistique Canada a demandé aux individus ayant déclaré avoir été victime d'au moins un incident criminel dans les douze derniers mois si la police avait pris connaissance de la situation de quelque manière que ce soit. Les victimes n'ayant pas contacté les autorités ont également été questionnées sur les raisons qui les ont poussés à ne pas signaler l'incident à la police. Pour des raisons d'ordre méthodologique, les incidents relatifs à la violence conjugale ont dû être exclus.

2.5.1 Proportion d'incidents signalés à la police

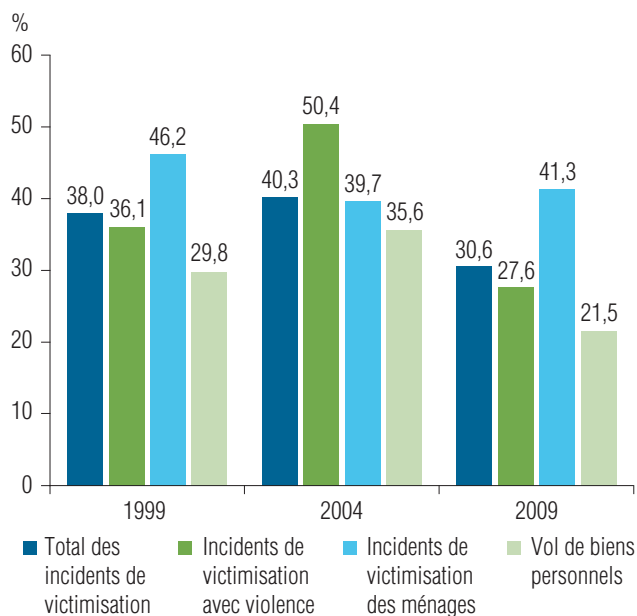
Les résultats montrent qu'en 2009, moins du tiers des incidents de victimisation ont été signalés de quelque manière que ce soit aux corps policiers (31 %) (figure 2,9, annexe 2.15). Toujours en 2009, la proportion d'incidents de victimisation des ménages signalés à la police (41 %) est plus élevée que celle relative aux incidents violents (28 %) ou au vol de biens personnels (22 %). Comme les incidents avec violence sont plus graves que l'ensemble des

autres incidents analysés dans le cadre de l'ESG, la gravité du délit ne semble pas être associée de manière directe au fait de signaler ou non un incident de victimisation.

En 2009, on remarque une baisse significative de la proportion d'incidents de victimisation signalés à la police (31 %) par rapport aux données de 1999 (38 %) et de 2004 (40 %). Cette tendance à la baisse est aussi notable quant au signalement des incidents violents et des vols de biens personnels. Ainsi, pour les incidents violents, bien que la différence entre la proportion de 1999 (36 %) et celle de 2004 (50 %) ne soit pas significative, on remarque la chute du signalement en 2009 (28 %). On note la même tendance quant au vol de biens personnels. Tandis que les estimations de 1999 (30 %) et 2004 (36 %) ne sont pas statistiquement différentes, la baisse perçue entre 2004 et 2009 est pour sa part significative (36 % à 22 %).

Figure 2.9

Proportion des incidents de victimisation¹ signalés à la police, Québec, 1999, 2004, 2009



1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

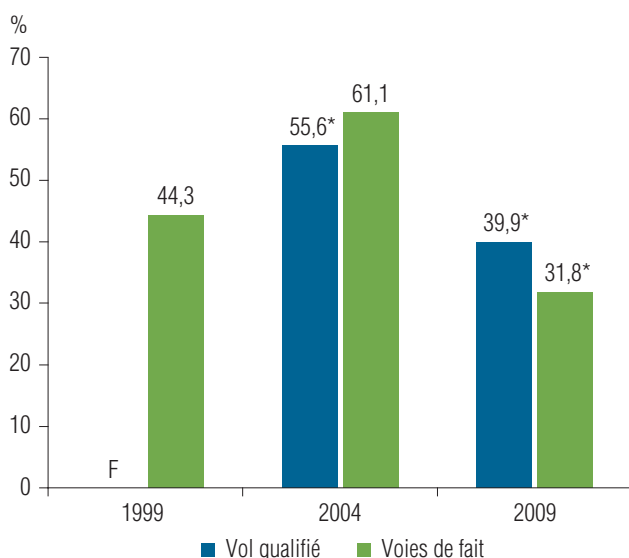
Incidents de victimisation avec violence

Il importe de mentionner que l'analyse du signalement des incidents d'agressions sexuelles aux autorités policières n'a pu être effectuée à l'échelle québécoise en raison de la faible précision des estimations obtenues. Les résultats de Perreault et Brennan (2010) permettent par contre d'affirmer qu'à l'échelle canadienne, l'agression sexuelle est, au fil du temps, le délit le plus faiblement déclaré aux services policiers, une tendance confirmée par Wemmers (2003).

Comme il a été remarqué pour l'ensemble des incidents violents, les proportions de voies de fait et de vols qualifiés signalés ont toutes deux connu une baisse significative entre 2004 et 2009 (figure 2.10, annexe 2.15). En effet, la proportion d'incidents de voies de fait déclarés est passée de 61 % à 32 %, celle des vols qualifiés de 56 % à 40 %. En 2009, les vols qualifiés constituent l'incident violent le plus fréquemment signalé aux services policiers.

Figure 2.10

Proportion des incidents¹ violents signalés à la police selon le délit, Québec, 1999, 2004, 2009



** Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

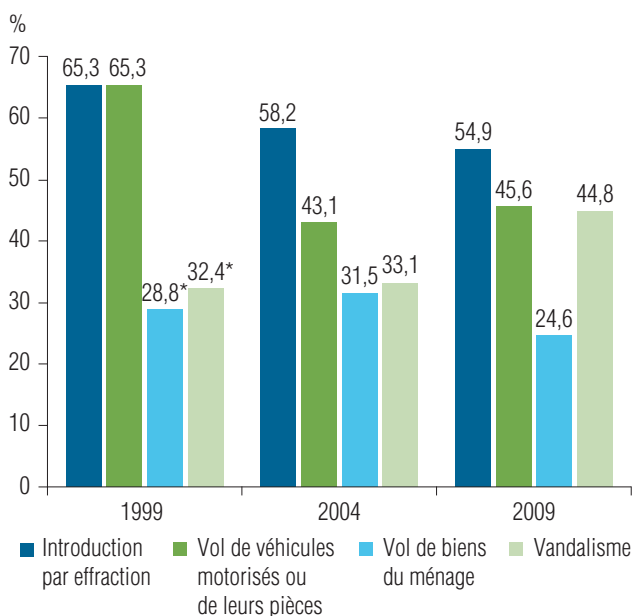
Incidents de victimisation des ménages

L'introduction par effraction se révèle être le délit le plus souvent rapporté aux services policiers en 2009 (55 %) (figure 2.11, annexe 2.15). Pour Wemmers (2003), l'introduction illégale dans la résidence de la victime constitue un bris quant à la vision de la vie en société assurant à chaque individu sa sécurité personnelle à l'intérieur de sa résidence. Cette perte de confiance pourrait donc être à l'origine de cette plus forte proportion.

En 2009, la part des incidents de vols de véhicules motorisés ou de vandalisme signalés aux autorités policières est semblable, représentant un peu moins de la moitié des incidents. Pour ces deux délits, nous n'avons pu conclure à une variation significative de 1999 à 2009. La nécessité de déclarer l'événement à la police à des fins d'indemnisation s'avère être une des raisons qui motivent le signalement des victimes, particulièrement en ce qui a trait au vol de véhicules considérant la valeur du bien volé. D'autre part, environ le quart des incidents de vol de biens du ménage sont signalés à la police (25 %), ce qui représente le délit le moins fréquemment déclaré aux autorités. La faible valeur des biens volés pourrait expliquer cette proportion.

Figure 2.11

Proportion des incidents de victimisation des ménages signalés à la police selon le délit, Québec, 1999, 2004, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2.5.2 Raisons pour ne pas signaler la victimisation à la police

Les résultats de l'ESG montrent que les raisons qui motivent le signalement des incidents de victimisation aux services de police varient selon le type de délit subi. Bien que la puissance de l'échantillon québécois ne permette pas de mettre en lumière chacune des raisons mesurées par l'ESG, nous avons été en mesure de préciser les principales motivations selon le type de délit. L'analyse qui suit exclut les incidents pour lesquels les services policiers ont été mis au courant, et ce, de quelque manière que ce soit.

Pour près de quatre incidents de victimisation sur dix, la raison qui motive le non-signalement est que l'incident n'était pas assez important aux yeux de la victime (38 %) (tableau 2.12). Les autres raisons fréquemment citées font référence à l'impuissance de la police dans la situation (18 %) et le règlement de l'incident d'une autre manière (14 %). Pour un dixième des incidents n'ayant pas été signalés, les victimes ont craint une couverture médiatique (10 %).

Dans environ le quart des cas, la principale raison invoquée par les victimes d'incidents violents pour ne pas avoir signalé l'événement aux corps policiers est que l'incident s'était réglé d'une autre façon (26 %). Le cin-

quième des incidents violents n'étaient pas assez importants aux yeux de la victime pour alerter les policiers (19 %). La crainte d'une couverture médiatique a été citée dans un peu plus d'un cas sur dix (11 %).

D'autre part, pour près de la moitié des incidents de victimisation des ménages, la faible importance de l'incident pour la victime a motivé le fait de ne pas l'avoir signalé à la police, constituant la raison la plus fréquemment invoquée (49 %). Bien que les victimes évoquent plus régulièrement la faible importance des délits pour ne pas déclarer l'événement aux services policiers, en comparaison aux délits violents, la proportion de signalements des incidents contre les ménages demeure plus élevée. Comme il a été mentionné précédemment, le lien entre la gravité du délit et le signalement des incidents n'est donc pas à faire. De plus, on remarque que, pour environ le cinquième des cas, les victimes ont déclaré que la police ne pouvait rien faire (20 %). Environ 3 % des incidents n'ont pas été déclarés parce qu'aucun remboursement d'assurance n'était possible.

En ce qui a trait au vol de biens personnels, environ 44 % des victimes ont déclaré que l'incident n'était pas assez important à leurs yeux pour le signaler à la police. Près d'une victime sur quatre a considéré que la police n'aurait pu rien faire pour régler la situation (24 %).

Tableau 2.12

Raisons invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident de victimisation à la police¹ selon le type de délit, Québec, 2009

	Ensemble des incidents de victimisation criminelle ²	Incident de victimisation avec violence ²	Incident de victimisation des ménages	Vol de biens personnels
	%			
L'incident a été réglé d'une autre façon	14,0*	25,5*	7,8*	8,7**
Peur des représailles de la part du contrevenant	3,5**	F	F	F
La police n'aurait rien pu faire	18,1	F	19,7	24,0*
La police n'aurait pas voulu intervenir	F	F	F	F
Ne voulait pas avoir affaire avec la police	3,4**	F	F	F
Incident pas assez important aux yeux du répondant	38,1	19,1*	49,2	43,6
Il s'agissait d'une affaire personnelle qui ne concernait pas la police	5,4**	F	2,6**	F
Peu ou aucune confiance dans le système de justice pénale	F	F	F	F
Aucun remboursement d'assurance possible	1,2**	...	2,6**	F
Rien n'a été volé ou tout a été récupéré	2,6**	...	3,4**	F
Crainte de la publicité/de la couverture par les médias/autre	10,2*	11,4**	8,0*	9,9**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

... N'ayant pas lieu de figurer

1. Parmi les répondants ayant signalé au moins un incident de victimisation dans les 12 mois précédant l'enquête et dont la police n'avait pas eu connaissance de quelque façon que ce soit.

2. Exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Note : Les raisons pour ne pas avoir signalé l'incident à la police ne sont pas mutuellement exclusives. Le total pourrait donc ne pas être égal à 100.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2.6 Conséquences émotives

La victimisation criminelle engendre systématiquement des répercussions. Outre les conséquences physiques liées à un incident violent ou les conséquences financières associées au vol, les victimes peuvent voir leurs activités quotidiennes perturbées, et ce, peu importe le délit. Bien qu'il ait longtemps été sous-estimé, l'impact du crime sur la santé mentale surpasse les conséquences matérielles ou même physiques. « Les biens perdus peuvent être remplacés et une jambe brisée peut guérir en quelques mois, mais les blessures psychologiques, elles, restent » (Wenner, 2003). D'autre part, les conséquences de la criminalité ne touchent pas exclusivement les victimes, mais se répercutent dans l'ensemble de la société. En effet, la difficulté des victimes à vaquer efficacement à leurs occupations quotidiennes peut réduire leur contribution sociale, tandis que les coûts associés à l'aide aux victimes, la prévention de la criminalité et le traitement des délinquants sont assumés par cette dernière (Aucoin et coll., 2007). Il importe donc de dresser un portrait des conséquences émotives liées à la victimisation criminelle, ce que les données de

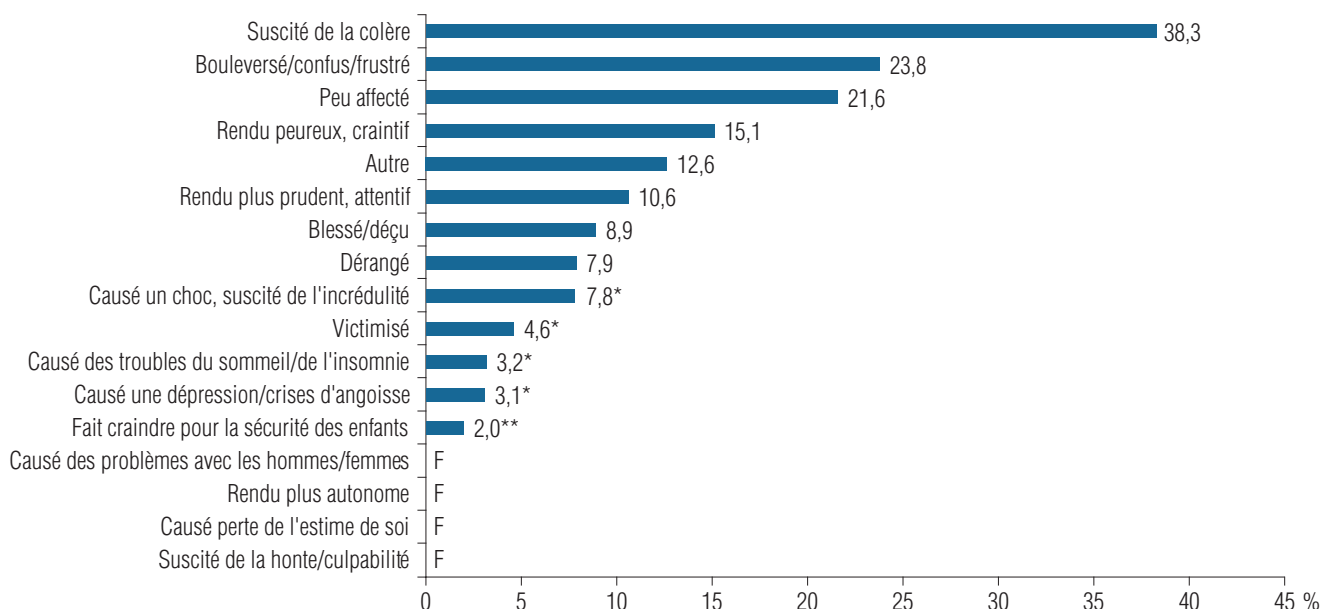
l'ESG permettent. Ainsi, les individus ayant déclaré au moins un incident criminel dans les douze derniers mois ont été interrogés sur ce qu'ils avaient ressenti à la suite de chaque incident de victimisation déclaré. Pour des raisons méthodologiques, les répercussions relatives à la violence conjugale n'ont pu être analysées. Il est également à noter qu'en raison de la petite taille de l'échantillon québécois, il nous a été impossible d'évaluer les conséquences émotives selon le délit ou les caractéristiques démographiques de la victime. Les résultats présentés font donc état des séquelles de l'ensemble des incidents de victimisation, peu importe le délit subi.

Dans un premier temps, on remarque qu'un peu plus d'une victime sur cinq a déclaré avoir été peu affectée par l'incident en question (22 %) (figure 2.12, annexe 2.16).

En 2009, les réactions émotives modérées ont été les plus répandues à la suite d'un incident de victimisation. L'émotion la plus fréquente est la colère, ressentie par environ 38 % des victimes. Aucoin et coll. (2007) soulignent qu'à l'échelle canadienne, la colère touche une plus forte proportion de victimes d'incidents contre les ménages par rapport aux victimes d'incidents violents. Par ailleurs,

Figure 2.12

Conséquences émotives de la victimisation^{1,2}, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi les individus ayant signalé au moins un incident de victimisation dans les douze mois précédant l'enquête.

2. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont exclus.

Note : Les conséquences ne sont pas mutuellement exclusives, la somme pourrait donc ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

au Québec, près du quart des victimes ont déclaré avoir été bouleversés par l'incident (24 %), tandis qu'environ 15 % se sont sentis plus craintifs à la suite de l'événement. La déception, le dérangement et l'incrédulité ont touché moins d'un dixième des victimes québécoises.

Les plus fortes réactions semblent toucher une plus faible part des victimes. Ainsi, tandis qu'un peu moins de 5 % de ces dernières se sont senties victimisées, environ 3 % ont subi des troubles du sommeil ou même une dépression ou des crises d'angoisse. Seulement 2 % des victimes ont craint pour la sécurité de leurs enfants. Bien que l'analyse selon le type de délit nous soit impossible dans le cadre de cette étude, on peut croire que ces trois conséquences émotives pourraient être davantage associées aux incidents violents.

La précision des estimations relatives à quatre réactions étant faible (causé des problèmes avec les hommes/femmes; rendu plus autonome; causé la perte de l'estime de soi; suscité de la honte/culpabilité), il nous est impossible de les diffuser.

2.7 Principaux constats

Les résultats de cette étude montrent que bien que les statistiques officielles sur la criminalité, donc déclarées à la police, affichent une baisse du nombre d'infractions et de leur gravité (Gouvernement du Québec, 2013), la victimisation de la population québécoise telle que mesurée par l'Enquête sociale générale est demeurée relativement stable entre 1999 et 2009. Plus précisément, l'incidence de six des huit délits présents dans l'ESG est restée la même, à savoir l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces et le vandalisme. Le vol de biens personnels et celui des biens du ménage ont cependant crû sur cette même période de dix ans.

Les deux tiers des incidents déclarés dans le cadre de l'ESG au Québec sont sans violence, l'incident le plus fréquent étant le vol de biens personnels. Outre sa fréquence élevée, le vol de biens personnels est le délit le moins grave analysé lors de cette étude. Le délit violent le plus répandu est les voies de fait, représentant près d'un incident sur quatre. D'autre part, nous avons pu détecter deux formes de sous-estimation qu'engendre la comptabilisation selon le délit le plus grave, soit la

moindre gravité du délit analysé ou sa forte cooccurrence avec un délit plus grave. Ainsi, parmi les délits violents, la sous-estimation la plus forte est celle des voies de fait et pourrait être due au fait qu'un incident de voies de fait puisse fréquemment survenir simultanément à un délit plus grave. En ce qui a trait à la victimisation des ménages, le vol de véhicules motorisés semble être un délit qui survient moins souvent de façon concomitante à un autre délit, sa sous-estimation est par conséquent plus faible. Il est aussi le délit contre les ménages le moins fréquent et faisant le moins de victimes. Le vol de biens du ménage et le vandalisme sont les délits les plus sous-estimés. La cooccurrence de ces délits pourrait expliquer cette tendance. La forte sous-estimation des incidents et des victimes de vols de biens personnels pourrait pour sa part être liée à la faible gravité du délit.

À l'image des tendances quant à la criminalité déclarée, la population québécoise est, en proportion, moins victimisée que celle de la région des Prairies et celle de la Colombie-Britannique. Les taux d'incidents de victimisation suivent également cette tendance. En effet, la victimisation avec violence et celle des ménages sont plus faibles au Québec que dans l'Ouest canadien, tout comme la proportion de victimes ayant subi trois incidents ou plus dans la dernière année.

Par ailleurs, les données de l'ESG ont permis de dresser le portrait des victimes selon le type de délit subi. L'analyse démontre que les jeunes de 15 à 24 ans sont un groupe plus durement touché par la victimisation contre la personne, à savoir la victimisation violente et le vol de biens personnels. Les célibataires et les veufs, ainsi que les individus adoptant un mode de vie impliquant des sorties fréquentes en soirée et une consommation de drogues, affichent également des taux d'incidents de victimisation contre la personne plus élevés. De façon plus spécifique, l'incidence des délits violents est plus élevée chez les personnes présentant une incapacité physique ou mentale, tandis que le vol de biens personnels est plus répandu dans les grands centres urbains de la province.

De plus, on remarque qu'une courte période de résidence, un revenu élevé, un ménage se composant d'un grand nombre de personnes, ainsi que les familles recomposées ou monoparentales semblent être des cibles plus attrayantes quant aux délits contre les ménages, tous considérés comme des crimes contre les biens. Ce type de victimisation est également relativement plus fréquent dans les grands centres urbains.

Une des grandes forces de l'ESG sur la victimisation est sans contredit la possibilité d'établir la proportion d'incidents signalés aux autorités policières. Ainsi, en 2009, moins du tiers des incidents de victimisation déclarés par la population québécoise sont venus à la connaissance des services policiers. Cette proportion constitue une baisse significative par rapport aux proportions de 1999 et de 2004. Il est à noter que les délits contre les ménages sont plus fortement dénoncés relativement aux délits violents. La raison la plus souvent invoquée par les victimes n'ayant pas signalé l'incident à la police est la faible importance de l'incident en question. Cette raison a cependant été moins souvent invoquée par les victimes de violence. Les résultats montrent d'autre part que la colère est la conséquence émotive à une victimisation la plus répandue, suivie du bouleversement et de la crainte.

La victimisation sur Internet

Au Québec, comme ailleurs dans les pays industrialisés, l'avènement des nouvelles technologies de l'information se traduit par la présence croissante d'Internet dans la vie quotidienne des populations. Outre une richesse indéniable et des possibilités sans véritables limites, Internet ouvre cependant la porte à de nouvelles opportunités criminelles, faisant ainsi croître les risques de victimisation de la population. Le caractère public de ce nouvel espace multiplie en effet les contacts entre les individus (Réseau Éducation-Médias, 2004) et donc les risques.

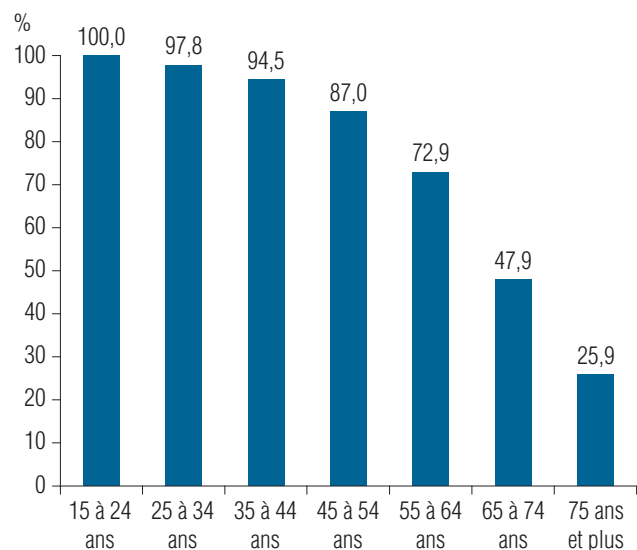
Pour la première fois en 2009, Statistique Canada a exploré le thème des crimes par l'entremise d'Internet lors de l'*Enquête sociale générale* (ESG) sur la victimisation. Sur ce thème, les données présentées dans ce chapitre sont les plus récentes à notre disposition. Comme il a été précisé au début du rapport, les prochaines données provenant de cette enquête pourraient être analysées au plus tôt pour l'année 2017. En raison de la rapidité des changements quant à l'utilisation d'Internet, certains pourraient conclure à la caducité des données présentées. Toutefois, il est bon de rappeler que les phénomènes sociaux, comme la cybercriminalité, n'évoluent pas au même rythme que l'utilisation en soi d'Internet. Ainsi, si l'on observe une croissance de la population utilisant Internet, on ne peut cependant affirmer qu'une plus faible ou plus forte proportion de celle-ci a vécu une cyberintimidation depuis 2009.

Dans ce chapitre, nous dresserons un portrait descriptif au Québec, tout en le comparant à la situation des grandes régions canadiennes. Dans la première partie seront présentés les trois types de cybervictimisation couverts par l'ESG, soit la cyberintimidation, la fraude bancaire sur Internet et les problèmes liés aux achats sur Internet. Plus précisément, la cyberintimidation des adultes et celle des enfants seront traitées de manière distincte. La deuxième partie sera consacrée aux problèmes relatifs à la cybersécurité, soit les tentatives d'hameçonnage, les infections virales et la présence de contenu à caractère haineux ou violent sur Internet. Pour plus de précisions sur les populations visées pour chacune des variables utilisées, ainsi que sur les concepts qui leur sont associés, les lectrices et lecteurs sont invités à consulter le chapitre 1 sur la méthodologie.

Avant d'explorer les conséquences néfastes de l'utilisation d'Internet, faisons le point sur les données les plus récentes concernant l'utilisation d'Internet. D'abord, depuis le début des années 2000, la proportion de ménages québécois branchés à Internet est passée de 41 % en 2001 à 74 % en 2011, une augmentation substantielle sur une période de 10 ans (Institut de la statistique du Québec, 2013). À l'image du taux de branchement des ménages, une grande majorité de la population du Québec a déclaré avoir déjà utilisé Internet (82 %), cette utilisation variant largement selon l'âge. Ainsi, la proportion d'utilisateurs diminue à mesure que l'âge augmente, passant de 100 % chez les jeunes de 15 à 24 ans à 26 % parmi la population âgée de 75 ans et plus (figure 3.1; annexe 3.1).

Figure 3.1

Proportion d'internautes¹ selon l'utilisation et le groupe d'âge, Québec, 2009



1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.1 La cybervictimisation

Trois formes de victimisation sur Internet font l'objet d'une analyse descriptive. D'abord, nous décrivons le phénomène d'intimidation qui se déroule par l'entremise d'Internet (cyberintimidation). Par la suite, le profil des personnes ayant vécu des fraudes bancaires lors de l'utilisation d'une carte de crédit ou de débit sur Internet sera présenté. Les problèmes reliés aux achats en ligne (non-livraison, substitution de produits, etc.) seront traités en troisième lieu.

3.1.1 La cyberintimidation

Selon Flores et coll. (2005), l'intimidation constitue un comportement agressif intentionnel qui a pour but de blesser ou d'humilier une personne. Ce type de violence proactive peut s'illustrer de diverses manières, soit par des gestes de violence physique, verbale ou écrite. Bien qu'elle soit une forme d'intimidation à part entière, la cyberintimidation présente quelques caractéristiques qui lui sont propres telles que l'anonymat de l'intimidateur ou l'instantanéité de la diffusion du contenu blessant par exemple (Jeunesse, J'écoute, 2007). Tandis que le monde réel impose des contraintes physiques et sociales, le caractère virtuel d'Internet permet pour sa part de se distancer des actes commis en ligne et des conséquences possibles, facilitant par le fait même les comportements violents (Réseau Éducation-Médias, 2004).

Aux fins de cette étude, la cyberintimidation des adultes de 18 ans et plus et celle des enfants âgés de 8 à 17 ans seront analysées de manière distincte.

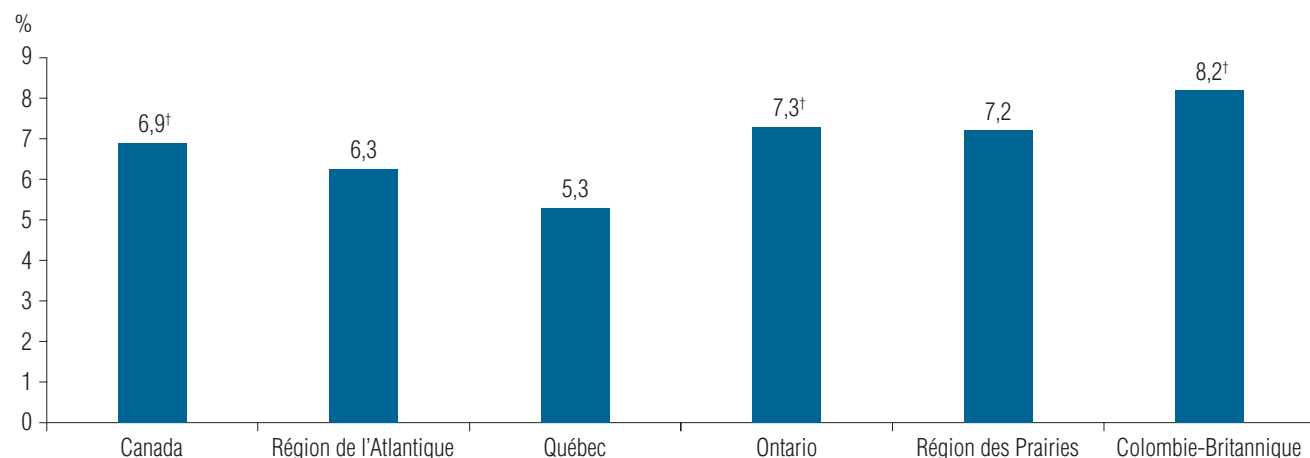
3.1.1.1 Chez les adultes

Dans un premier temps, nous présenterons les proportions de la population ayant vécu une cyberintimidation selon le profil d'utilisation d'Internet. Par la suite seront présentées les proportions selon les caractéristiques sociodémographiques et économiques. Certains résultats croisés entre l'appartenance à des réseaux sociaux et les caractéristiques socioéconomiques des internautes seront aussi discutés. Le lien entre l'intimidateur et la victime ainsi que les moyens mis en place pour faire cesser l'intimidation termineront cette section.

En 2009, un peu plus de 5 % des internautes québécois de 18 ans et plus ont déclaré avoir déjà été la cible de cyberintimidation, une problématique qui semble moins répandue au Québec qu'en Ontario (7 %) et en Colombie-Britannique (8 %) (figure 3.2; annexe 3.2). Pour environ six adultes intimidés sur dix au Québec, l'incident prenait la forme de courriels ou de messages instantanés menaçants ou agressifs (60 %), tandis qu'un adulte intimidé sur deux était la cible de commentaires haineux envoyés par courriel, par messagerie instantanée ou affichés sur Internet (50 %)¹ (annexe 3.3).

Figure 3.2

Proportion de la population adulte victime de cyberintimidation selon la région au Canada, 2009



† Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 18 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Les formes de cyberintimidation ne sont pas mutuellement exclusives.

Selon le profil d'utilisation d'Internet

La cyberintimidation des adultes est tributaire du profil d'utilisation d'Internet. On constate que les utilisateurs de sites de réseautage social, tels que Facebook ©, MySpace © ou Twitter © par exemple, sont proportionnellement plus nombreux à avoir été victimes d'intimidation sur Internet, tout comme les utilisateurs de service de clavardage en ligne (10 %) (annexe 3.4). On constate également que les individus effectuant exclusivement des transactions avec des organisations bien connues sont moins fréquemment victimes d'intimidation sur Internet que ceux qui ne le font pas (5 % c. 9 %). Soulignons que les internautes qui changent régulièrement leur mot de passe sont plus fréquemment victimes d'intimidation sur Internet (8 %). Comme il n'est pas possible de distinguer les changements de mot de passe survenus avant ou après un ou des épisodes de victimisation, il est difficile de conclure sur le sens de cette relation.

Selon les caractéristiques sociodémographiques et économiques

L'analyse des données sur la cyberintimidation démontre que l'âge, l'état matrimonial, la taille du ménage, l'appartenance ou non à une minorité visible, le statut d'activité, la perception de l'état de santé, les incapacités physiques ou mentales limitant les activités, ainsi que l'expérience de victimisation dans l'année précédente sont associés au fait d'être intimidé sur Internet (annexe 3.5)².

En ce qui a trait aux groupes d'âge, on remarque la présence d'un gradient, la proportion d'adultes cyberintimidés diminuant à mesure que l'âge des internautes augmente. La cyberintimidation est une problématique plus fréquente chez les célibataires (10 %) que chez les personnes en couple (4 %), mariés ou en union de libre, ou séparés ou divorcés (4 %). La présence d'enfants ou d'adolescents dans les ménages plus nombreux pourrait expliquer les plus fortes proportions dans les ménages de trois personnes et plus.

Les personnes appartenant à une minorité visible sont davantage intimidées sur Internet que celles n'y appartenant pas (9 % c. 5 %). Les adultes à la recherche d'un emploi sont également, toutes proportions gardées, plus nombreux à avoir été intimidés sur Internet que les travailleurs (12 % c. 4 %). Malheureusement, l'estimation relative aux étudiants de 18 ans et plus étant de faible qualité, il nous est impossible de la diffuser.

Les variables associées à la santé et au bien-être de la population se sont avérées liées à la cyberintimidation. Ainsi, les individus qui perçoivent leur état de santé comme moyen ou mauvais sont proportionnellement plus nombreux à avoir déjà été victimes d'intimidation sur Internet (9 %), tout comme les personnes ayant des limitations d'activité (9 %) et ayant été victimes d'un acte criminel dans l'année précédant l'enquête (8 %). Bien que les données de l'ESG ne permettent pas de dégager de lien entre les incidents de victimisation criminelle et la cyberintimidation, d'autres études établissent une association directe entre l'intimidation et la victimisation (Perreault, 2011).

L'appartenance aux réseaux sociaux

On obtient aussi que l'appartenance à des réseaux sociaux est associée au sexe, à l'âge, à l'état matrimonial, à la taille du ménage, au type d'agglomération, au statut d'activité, à l'état de santé autodéclaré et à la limitation d'activité (annexe 3.6).

Les femmes plus que les hommes appartiennent à un réseau social (45 % c. 39 %). La fréquentation de ces sites est beaucoup plus importante chez les jeunes, passant de près de 76 % de la population âgée de 15 à 24 ans à seulement 8 % chez les individus de 65 ans et plus (annexe 3.6). Comme il a été mentionné précédemment, l'appartenance à un réseau social ou l'utilisation de salons de clavardage est associée au fait d'être cyberintimidé. La fréquentation accrue des réseaux sociaux chez les jeunes constitue une piste d'explication quant à cette tendance relative à l'âge. Après vérification, nous avons constaté que l'association entre la cyberintimidation et l'âge est indépendante de l'appartenance aux réseaux sociaux (données non présentées).

À l'image des jeunes, les célibataires sont également plus nombreux, en proportion, à appartenir à des réseaux sociaux (65 %). Quoique leur présence massive sur de tels sites semble les rendre plus vulnérables, l'association entre l'état matrimonial et la cyberintimidation s'est avérée significative parmi les individus fréquentant les réseaux sociaux. Ainsi, la proportion de célibataires intimidés est plus forte que celle des internautes mariés ou en union libre, et ce, chez les utilisateurs des réseaux sociaux seulement (14 % c. 7 %) (données non illustrées). Tout comme pour l'âge, le lien entre l'état matrimonial et la cyberintimidation est donc indépendant de l'appartenance aux réseaux sociaux. La qualité de l'estimation pour les veufs étant non fiable, il nous est impossible de comparer leurs résultats avec ceux des autres états matrimoniaux.

2. Rappelons que pour cette analyse, seuls sont retenus les individus ayant utilisé Internet.

Plus le ménage compte de membres, plus sont fréquentés les réseaux sociaux. L'effet d'entraînement, conjugué à la présence d'enfants ou d'adolescents dans les ménages, est probablement à l'origine de ce résultat. Sans surprise, ce sont les étudiants qui utilisent le plus les réseaux sociaux (73 %). Les proportions sont un peu plus du tiers pour les personnes en emploi ou à la recherche d'emploi. Également, comme attendu, on constate que les personnes ayant un état de santé mauvais ou moyen ou une incapacité fréquentent moins les réseaux sociaux.

Quoique la fréquentation des salons de clavardage est un phénomène en nette régression, on a constaté pour l'année 2009 que 39 % de la population de 15 ans et plus en avait utilisé. On constate une association entre l'utilisation des salons de clavardage et l'âge, le niveau d'éducation, l'état matrimonial, la taille du ménage, le statut d'activité et l'incapacité (annexe 3.6).

Selon le lien avec l'intimideur

À la lumière des résultats obtenus, il est possible de souligner que la majorité des adultes qui ont vécu ce type d'incident ont été cyberintimidés par un étranger (51 %), tandis que près du tiers des adultes ont été victimes

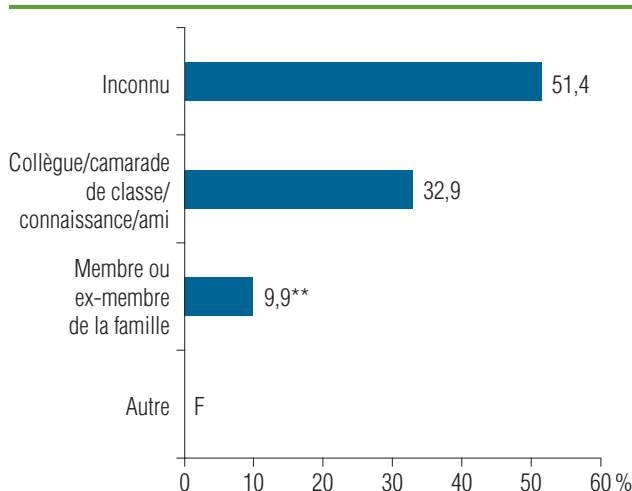
d'un collègue, d'un camarade de classe, d'un ami ou d'une connaissance (33 %) (figure 3; annexe 3.7). Aussi, environ un adulte cyberintimidé sur dix a déclaré être victime d'un membre ou d'un ex-membre de sa famille (10 %). Quoique certaines études aient démontré l'existence d'une association entre le sexe et le lien entre la victime et l'intimideur (Perreault, 2011), la qualité des estimations ne permet pas de l'affirmer dans le cadre de cette étude.

Selon les moyens pour y mettre fin

En 2009, seulement 8 % des victimes ont signalé la situation à la police (annexe 3.8). Perreault (2011) souligne que les incidents de cyberintimidation n'étant pas forcément de nature criminelle, le signalement à la police peut donc ne pas être un moyen adéquat pour mettre fin à la situation. Malgré la faible proportion d'intimidés faisant appel aux services policiers, plus de huit victimes sur dix ont pris au moins un moyen pour faire cesser l'intimidation sur Internet. Ainsi, environ 67 % des adultes intimidés ont bloqué les messages de l'expéditeur, constituant de ce fait la forme la plus courante quant aux moyens utilisés pour mettre fin aux courriels ou aux messages menaçants ou agressifs. Suivent l'interruption de l'utilisation d'Internet ou d'un site en particulier (62 %) et le signalement de l'incident au fournisseur Internet, de courriels ou de site Internet (17 %)³.

Figure 3.3

Répartition des victimes adultes¹ de cyberintimidation selon le lien avec l'intimideur, Québec, 2009



** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 18 ans et plus victime de cyberintimidation.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.1.1.2 Chez les enfants

Phénomène largement médiatisé dans les dernières années, la cyberintimidation des enfants constitue une problématique associée à la démocratisation des technologies de la communication, ainsi qu'à l'appartenance accrue aux sites de réseautage social chez les jeunes. Selon Knighton et coll. (2012), cette grande popularité est due à l'importance accordée par les adolescents à la communication, une préoccupation constante qui ne s'avère pas reliée à l'évolution des moyens. Ainsi, quoique l'utilisation des nouvelles technologies constitue une actualisation des moyens de communication, et ne soit donc pas inquiétante en soi, elle brouille par contre les distinctions entre la vie réelle et celle relative au cyberspace. Pour les adolescents d'aujourd'hui, les interactions sociales vécues en ligne sont d'une importance similaire à celles du monde réel (Knighton et coll., 2012). À l'image de cette extension des relations, la cyberintimidation des jeunes représente le prolongement des comportements agressifs répétés qui définissent l'intimidation physique et verbale présente dans les milieux scolaires (Flores, 2005).

3. Les moyens pour mettre fin à l'intimidation ne sont pas mutuellement exclusifs.

Similaire au concept de cyberintimidation chez les adultes, les courriels ou messages instantanés menaçants ou agressifs, le fait d'avoir été la cible de commentaires haineux envoyés par courriel, par messagerie instantanée ou affichés sur Internet, ainsi que l'usurpation de l'identité de l'enfant par l'envoi de messages agressifs ou menaçants en son nom constituent trois formes de cyberintimidation chez les jeunes dans l'ESG. À celles-ci s'ajoute la sollicitation sexuelle par l'intermédiaire d'un courriel ou d'une messagerie instantanée, connue sous l'expression de leurre d'enfants.

Soulignons que l'ESG ne vise que la population de 15 ans et plus. Pour obtenir des données pour les enfants, les personnes de 17 ans et plus devaient répondre sur les expériences de cyberintimidation des enfants âgés de 8 à 17 ans vivant dans leur ménage. Pour déclarer qu'au moins un des enfants avait été victime de tels incidents, les personnes répondantes devaient de toute évidence avoir pris connaissance de la situation. Cette condition a sûrement eu pour effet de sous-estimer l'ampleur de la problématique.

Dans cette section sera décrite la population des jeunes victimes de cyberintimidation. S'en suivent les liens avec l'intimidateur et les moyens pris pour y mettre fin.

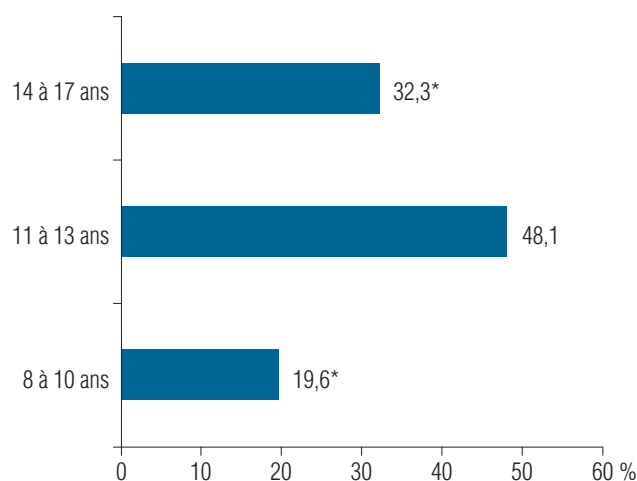
Portrait des victimes

Au Québec, environ 10 % ont déclaré qu'au moins un des enfants vivant dans leur ménage a, à leur connaissance, déjà vécu de la cyberintimidation. Aucune différence statistiquement significative n'a été décelée selon les régions canadiennes (annexe 3.2). Comme chez les adultes, le type de cyberintimidation le plus courant est la réception de courriels ou de messages instantanés agressifs ou menaçants (57 %) (annexe 3.3). Dans un peu plus d'un cas sur deux, l'enfant touché est la cible de commentaires haineux circulant par courriel, par messagerie instantanée ou affichés sur Internet (51 %). La sollicitation sexuelle par Internet, ou leurre d'enfants, touche environ le tiers des enfants cyberintimidés (33 %)⁴.

Les résultats montrent que l'ampleur du phénomène varie selon le sexe de l'enfant intimidé et son âge au moment de l'incident. En effet, près des trois quarts des personnes vivant avec un enfant cyberintimidé ont déclaré que l'enfant en question est une fille (74 %) (annexe 3.10). On remarque également près d'un enfant victime de cyberintimidation sur deux est âgé de 11 à 13 ans (48 %), tandis que le tiers des jeunes intimidés ont entre 14 et 17 ans (figure 4; annexe 3.11). Les enfants de 8 à 10 ans représentent pour leur part environ une victime sur cinq, constituant le groupe le moins touché parmi les enfants de 8 à 17 ans (20 %).

Figure 3.4

Répartition de la population¹ ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon l'âge de l'enfant, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Parmi l'ensemble des individus de 17 ans et plus vivant avec un enfant de 8 à 17 ans victime de cyberintimidation.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

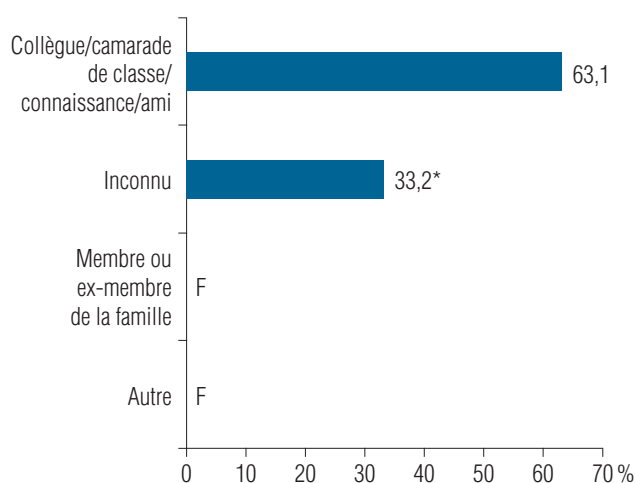
4. Les types d'incidents de cyberintimidation ne sont pas mutuellement exclusifs.

Selon le lien avec l'intimidateur

Les liens entre les victimes de cyberintimidation et les intimidateurs diffèrent entre les deux groupes de victimes analysés dans le cadre de cette étude. Tandis que les adultes sont plus fréquemment intimidés par des inconnus dans le cyberspace, la tendance est différente chez les jeunes. Ainsi, on remarque que pour six enfants sur dix, l'intimidateur était une personne connue, soit un camarade de classe, un enseignant, un ami ou une connaissance (63 %) (figure 3.5; annexe 3.7). Dans environ le tiers des cas de cyberintimidation chez les jeunes, la personne qui intimidait l'enfant lui était inconnue (33 %).

Figure 3.5

Répartition de la population¹ ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon le lien de l'enfant avec l'intimidateur, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi l'ensemble des individus de 17 ans et plus vivant avec un enfant âgé de 8 à 17 ans victime de cyberintimidation.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Selon les moyens pour y mettre fin

Soulignons que plus des trois quarts des parents ont été informés de la situation par la victime elle-même (76 %), alors qu'un adulte sur quatre l'a découvert d'une autre façon (24 %) (annexe 3.9). Plus de huit individus sur dix ont pris au moins un moyen pour que cesse l'intimidation de l'enfant (82 %) (annexe 3.8). Cette proportion est similaire à celle observée chez les adultes cyberintimidés. Le moyen le plus fréquemment utilisé pour

mettre un terme à cette victimisation consiste à bloquer l'expéditeur des courriels ou des messages menaçants ou agressifs (62 %). De plus, on note qu'un peu moins d'une personne sur deux privilégie de restreindre l'accès de l'enfant à Internet ou au site en cause (44 %), tandis que plus du quart des personnes demandent un soutien des responsables de l'école fréquentée par l'enfant victime de cyberintimidation (27 %)⁵. En raison de la faible qualité de l'estimation, il n'est pas possible de diffuser la proportion d'incidents d'intimidation d'enfants sur Internet déclarés à la police.

3.1.2 La fraude bancaire

La fraude bancaire par Internet est définie dans le cadre de cette étude par l'utilisation de la carte de crédit ou de débit, ou des détails de ces cartes, à partir d'une source Internet pour effectuer des achats ou retirer des fonds du compte sans l'autorisation du détenteur. Après une présentation de la fréquence des opérations bancaires seront présentées les proportions de victimes. S'en suit une analyse plus détaillée selon les caractéristiques de l'utilisation d'Internet et selon les caractéristiques socioéconomiques.

La fréquence des opérations bancaires

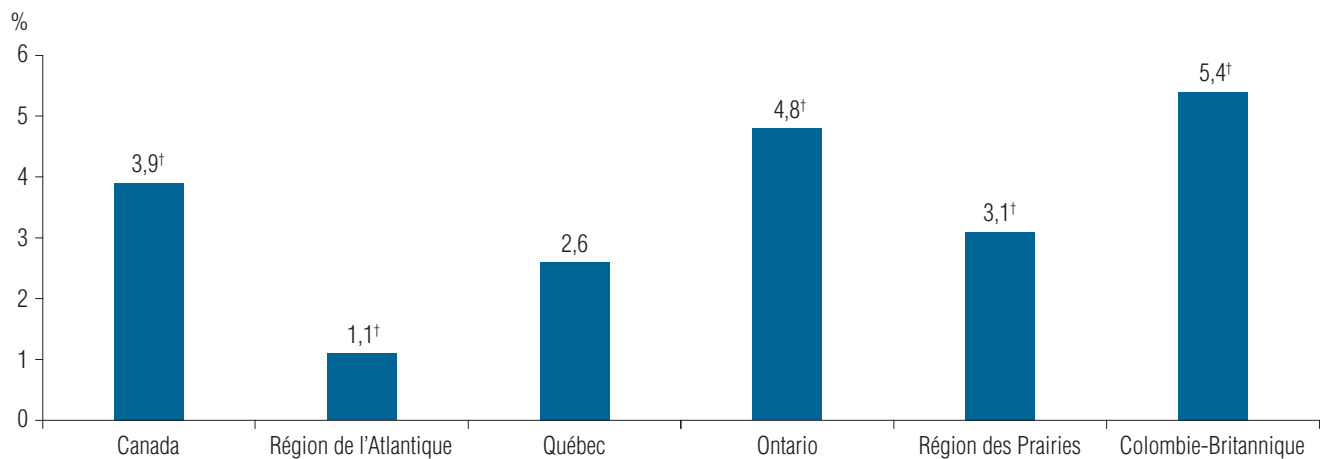
En 2009, environ 61 % des internautes québécois âgés de 15 ans et plus effectuent des opérations bancaires par Internet au moins une fois par mois, dont 44 % au moins une fois par semaine (annexe 3.15). Parmi les plus grands utilisateurs, on retrouve les personnes de 25 à 44 ans (56 %), les personnes ayant un diplôme (47 % ou 51 % selon le degré), les personnes mariées ou vivant en union libre (50 %), les personnes vivant dans les grands centres urbains (46 %), les personnes en emploi (51 %) et les personnes ayant un bon état de santé (45 %). On observe également une tendance à la hausse avec l'augmentation du revenu du ménage.

Les victimes de fraude bancaire

Au Québec, un peu moins de 3 % des internautes ont déclaré avoir été victimes de fraude bancaire dans les 12 mois précédant l'enquête (figure 3.6; annexe 3.13). Cette problématique semble être moins courante dans les provinces de l'Atlantique (1 %), tandis qu'on remarque une proportion plus élevée en Ontario (5 %) et en Colombie-Britannique (5 %). La fraude est le type de cybervictimisation le moins répandu au Québec comme dans les autres régions canadiennes. Soulignons que

5. Les moyens pour mettre fin à l'intimidation ne sont pas mutuellement exclusifs.

Figure 3.6

Proportion de la population[†] ayant été victime de fraude bancaire, selon la région au Canada, 2009

† Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus ayant utilisé Internet au cours de l'année précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

près de 65 % de la population québécoise de 15 ans et plus ayant déjà utilisé Internet ont déclaré être très ou plutôt préoccupé par la sécurité des opérations bancaires par Internet (annexe 3.12).

Selon le profil d'utilisation d'Internet

Les résultats nous permettent d'affirmer que le profil d'utilisation d'Internet est lié au fait d'être fraudé en ligne. Ainsi, comme anticipé, la population québécoise qui effectue fréquemment des opérations bancaires, des réservations et des achats par Internet est plus susceptible d'être victime de fraude bancaire en ligne que celle qui ne fait qu'occasionnellement ou jamais ce type de transactions (annexe 3.4). Le changement fréquent des mots de passe ne semble pas protéger adéquatement de la fraude, la proportion relative aux internautes qui utilisent ce moyen étant plus forte que pour ceux qui ne le font pas (4 % c. 2 %).

Selon les caractéristiques sociodémographiques

D'autre part, cette même analyse montre une association entre le fait d'avoir vécu des fraudes bancaires par Internet et certaines caractéristiques sociodémographiques, telles que le niveau d'éducation, l'incapacité physique ou mentale limitant les activités et l'expérience de victimisation au cours de l'année précédente (annexe 3.5). Ainsi, les internautes détenant un diplôme

universitaire sont plus nombreux, toutes proportions gardées, que les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaire à avoir été victimes de fraude bancaire sur Internet (4 % c. 3 %). Cette tendance peut s'expliquer par une fréquence plus élevée des transactions en ligne, telles que les opérations bancaires, les réservations et les achats chez les universitaires (annexes 3.14 et 3.15). On note également que le fait d'avoir été victime de fraude par Internet est une problématique plus fréquente chez les individus présentant des incapacités physique ou mentale limitant les activités (4 % c. 2 %). Contrairement aux diplômés universitaires, les personnes présentant des limitations d'activités effectuent moins fréquemment des transactions en ligne. Environ 46 % de ce groupe de population ne fait qu'occasionnellement ou jamais de transactions bancaires sur Internet, contre 37 % chez ceux qui ne sont pas limités dans leurs activités. Le fait d'être plus souvent victime de fraude bancaire sur Internet ne tient donc pas à ce comportement d'internaute, mais à d'autres facteurs. Par contre, cette association entre la fraude et les limitations d'activités au Québec n'a pas sa contrepartie à l'échelle canadienne. La prudence est donc de mise dans l'interprétation des données québécoises.

Enfin, on observe que les victimes d'actes criminels dans les 12 mois précédant l'enquête sont aussi plus souvent victimes de fraude sur Internet (4 %) (annexe 3.5).

3.1.3 Les problèmes liés aux achats sur Internet

Les individus ayant effectué des achats de biens ou de services par Internet dans les 12 derniers mois ont été questionnés sur leur expérience d'achat en ligne. Dans le cadre de l'ESG, ce type d'incident pouvait prendre trois formes distinctes : les produits ou services n'ont jamais été livrés même s'ils étaient payés, les produits ou services reçus n'étaient pas ceux décrits sur le site Web ou des sommes supplémentaires ont été retirées du compte sans autorisation. Dans cette section, nous traiterons de la fréquence des achats en ligne, suivis de la prévalence des victimes d'achats en ligne. Les liens entre les victimes et les caractéristiques de l'utilisation d'Internet ainsi qu'avec les caractéristiques sociodémographiques sont aussi abordés.

La fréquence des achats en ligne

Un peu plus du quart des internautes effectuent des achats par Internet, soit au moins une fois par mois, contre six personnes sur dix pour les opérations bancaires (annexes 3.14 et 3.15). Les achats en ligne sont donc en 2009 beaucoup moins fréquents que les opérations bancaires. Les fréquences sont plus élevées chez les hommes (32 %), les personnes de 25 à 44 ans (36 %), les diplômés universitaires (36 %) et les personnes vivant en milieu urbain (28 %). On constate également une tendance à la hausse avec l'augmentation du revenu du

ménage. Par ailleurs, tout comme pour les perceptions négatives quant à la sécurité des opérations bancaires, environ sept internautes sur dix se disent plutôt ou très préoccupés par la sécurité des achats ou commandes en ligne (71 %; annexe 3.12).

Les victimes d'achats en ligne

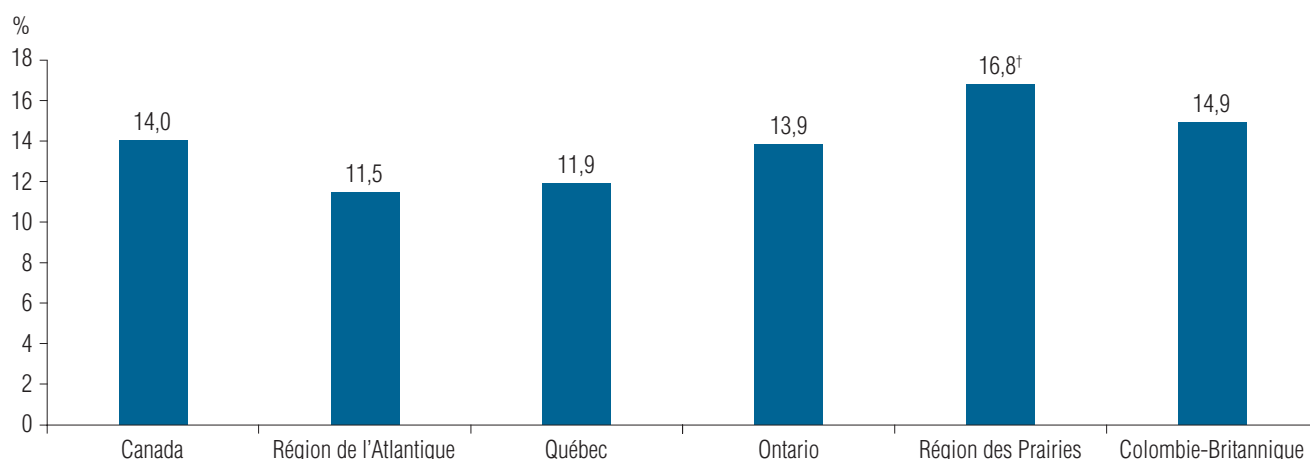
Parmi les trois types de cybervictimisation analysés, soit la cyberintimidation des adultes⁶, la fraude bancaire et les problèmes liés aux achats sur Internet, ces derniers constituent les incidents les plus répandus, touchant environ 12 % de la population québécoise effectuant des achats ou commandes par Internet (annexe 3.13). La cyberintimidation se situe à 7 % et la fraude bancaire à 4 %.

En comparaison, les internautes résidant dans les provinces des Prairies sont proportionnellement plus nombreux que ceux du Québec à rencontrer des problèmes relativement aux achats en ligne (17 % c. 12 %) (figure 3.7, annexe 3.13).

Dans environ 45 % des cas, le problème consiste à avoir reçu des produits qui diffèrent de ceux décrits sur le site Web, ce qui représente le problème le plus fréquemment rencontré (annexe 3.16). Des produits qui ont été payés, mais jamais livrés constituent une situation vécue par plus de quatre internautes sur dix. La situation la moins répandue consiste au retrait de sommes supplémentaires sans l'autorisation du détenteur de la carte (33 %).

Figure 3.7

Proportion de la population¹ ayant rencontré des problèmes quant aux achats en ligne, selon la région au Canada, 2009



† Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus ayant fait des achats en ligne au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

6. Les données quant à la cyberintimidation des adultes ont été présentées à la figure 3.2 et à l'annexe 3.2.

Selon le profil d'utilisation d'Internet

Certaines spécificités de l'utilisation d'Internet sont également liées aux problèmes relatifs aux achats en ligne. Ainsi, comme attendu, la proportion d'internautes ayant connu ce type de problèmes est plus grande lorsque la fréquence des réservations et des achats effectués sur le Web est plus élevée (annexe 3.4). Par exemple, près du quart des internautes effectuant hebdomadairement des achats par Internet ont éprouvé au moins à une occasion des problèmes avec leurs commandes (24 %). On note que cette proportion diminue selon la fréquence des achats en ligne, passant d'environ 13 % chez les individus qui en font au moins une fois par mois, à 10 % chez la population qui n'effectue qu'occasionnellement ou jamais des commandes. Les problèmes concernant les achats sur Internet sont également plus fréquents parmi les utilisateurs de sites de réseautage social tels que Facebook © ou MySpace ©, tout comme chez les utilisateurs de salons de clavardage (15 %). La suppression régulière des fichiers temporaires et des témoins Internet ne semble pas jouer le rôle protecteur attendu, 13 % chez les personnes qui suppriment contre 8 % chez celles qui ne le font pas.

Selon les caractéristiques sociodémographiques

À la lumière des résultats obtenus, on note que les problèmes avec les achats sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes (14 % c. 10 %) (annexe 3.5). La plus forte proportion de victimes masculines pourrait être due à une fréquence accrue des

achats en ligne chez les hommes. En effet, parmi la population ayant utilisé Internet au cours du dernier mois, près du tiers des hommes de 15 ans et plus effectuent des achats en ligne au moins une fois par mois. Cette proportion s'établit à environ une femme sur cinq (annexe 3.14). On note également que les minorités visibles sont plus susceptibles d'avoir rencontré des problèmes relatifs aux achats en ligne (23 %).

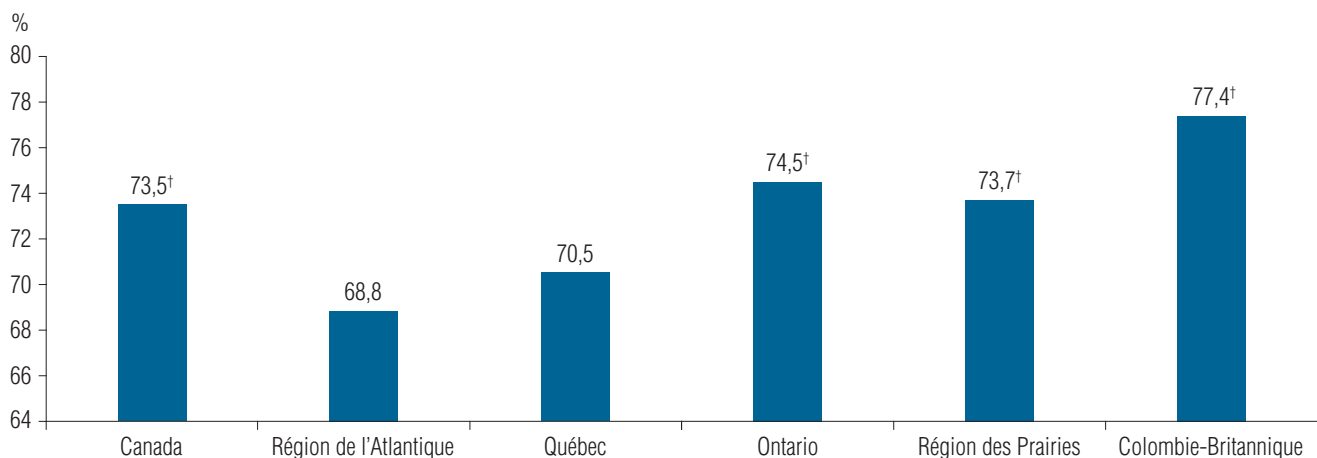
D'autre part, les variables relatives au bien-être de la population, telles que l'état de santé, les limitations d'activités et l'expérience de victimisation au cours de la dernière année, sont aussi associées au fait d'avoir des problèmes avec les achats effectués sur le Web. Ainsi, les proportions sont plus importantes chez les individus ayant un état de santé moyen ou mauvais (20 %), ceux ayant une incapacité limitant les activités (16 %) et parmi les victimes d'un acte criminel dans les 12 derniers mois (17 %), sans pour autant se démarquer quant à l'importance des achats en ligne.

3.2 Cybersécurité

Au Québec, environ 71 % des internautes ont rencontré au moins un problème de sécurité sur le Web au cours de l'année 2009, une proportion tout de même inférieure à celle de l'ensemble du Canada (74 %), de l'Ontario (75 %), des Prairies (74 %) et de la Colombie-Britannique (77 %) (figure 3.8; annexe 3.17).

Figure 3.8

Proportion de la population¹ ayant déclaré un problème de cybersécurité² selon la région au Canada, 2009



† Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus.

2. Comprend l'ensemble des problèmes de sécurité, soit les virus, logiciels espions ou publicitaires, le forçage du compte courriel par un pirate informatique, la diffusion des renseignements personnels, les tentatives d'hameçonnage et autres problèmes de sécurité.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Trois types de problèmes de sécurité sur Internet feront l'objet d'une attention particulière dans cette section, soit les tentatives d'hameçonnage, les infections virales et les communications à caractère haineux ou violent. Il est à noter que les proportions présentées pourraient être plus faibles que dans la réalité, puisque la victime doit avoir pris conscience qu'elle avait rencontré un des problèmes de sécurité énumérés précédemment.

3.2.1 Tentatives d'hameçonnage

L'hameçonnage est défini comme l'envoi de courriels frauduleux, provenant de quelqu'un qui se fait passer pour une organisation fiable et légitime, et qui demande des renseignements personnels ou financiers. Ces tentatives criminelles sont aussi appelées « usurpation de marque ». L'hameçonnage est une problématique moins répandue au Québec (30 %) que dans l'ensemble du Canada (42 %). Ce constat tient également pour toutes les comparaisons avec les grandes régions canadiennes (figure 3.9; annexe 3.17). Ainsi, alors que moins du tiers des internautes québécois ont déclaré avoir été l'objet d'une tentative d'hameçonnage, plus de quatre individus sur dix indiquent avoir vécu ce type d'incident dans les autres régions, allant même jusqu'à toucher un internaute sur deux en Colombie-Britannique (50 %). Selon Perreault (2011), la différence entre le Québec et les autres provinces pourrait s'expliquer par le fait que plusieurs tentatives se font en anglais.

Selon le profil d'utilisation d'Internet

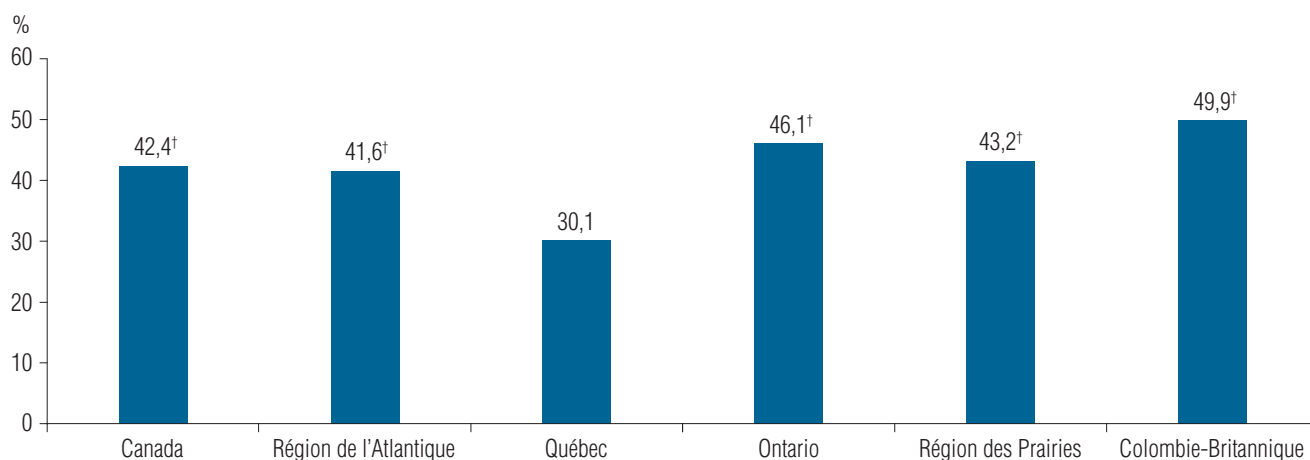
La proportion de victimes parmi les internautes diffère selon le profil d'utilisation d'Internet. Ainsi, plus grande est la fréquence des transactions en ligne, soit les opérations bancaires, les réservations et les achats, plus forte est la proportion de victimes d'hameçonnage (annexe 3.19). Les tentatives sont aussi plus courantes chez les utilisateurs des sites de réseautage social et de salons de clavardage (35 %). De manière contradictoire, on remarque que les internautes utilisant des mesures de protection, telles que le changement régulier des mots de passe (37 %), la suppression des courriels provenant d'expéditeurs inconnus (32 %) ainsi que celle des fichiers temporaires et des témoins Internet, communément appelés « cookies » (32 %), sont plus fortement touchés par l'hameçonnage. Selon Perreault (2011), les utilisateurs de logiciels antivirus ou d'autres mesures de protection pourraient être plus conscients des problèmes de sécurité associés à Internet, et ainsi les déclarer dans une plus forte proportion.

Selon les caractéristiques sociodémographiques

L'analyse a montré que plusieurs caractéristiques socio-démographiques sont liées au fait d'avoir été victimes d'hameçonnage. Ainsi, toutes proportions gardées, les victimes sont plus nombreuses chez les hommes (35 %), la population âgée de 25 à 44 ans (35 %), les titulaires d'un diplôme universitaire (47 %), les internautes ayant déclaré un revenu du ménage de 100 000 \$ et

Figure 3.9

Proportion de la population¹ ayant été l'objet d'une tentative d'hameçonnage selon la région au Canada, 2009



† Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus possédant un compte courriel.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

plus (39 %), les individus en couple (32 %) et séparés ou divorcés (32 %), en emploi (33 %), ceux résidant dans les grands centres urbains (33 %), les minorités visibles (39 %) et les victimes d'actes criminels (35 %) (annexe 3.18).

3.2.2 Infections virales

Les infections par des virus ou par des logiciels espions ou publicitaires sont le type de problème relatif à la cybersécurité le plus couramment rencontré par les internautes du Québec, comme ailleurs au Canada. Près des deux tiers de la population québécoise ayant déjà utilisé Internet ont ainsi déclaré avoir rencontré ce problème (figure 3.10; annexe 3.17). La seule différence significative détectée est celle entre la proportion de la région de l'Atlantique et celle du Québec, les infections virales y étant moins répandues qu'au Québec (60 % c. 65 %).

Selon le profil d'utilisation d'Internet

Les internautes qui effectuent plus fréquemment différents types de transactions en ligne, telles que les opérations bancaires, les achats et les réservations, sont plus nombreux, en proportion, à avoir été infectés par un virus informatique ou un maliciel (annexe 3.19). À l'image des résultats pour l'ensemble des incidents de cybervictimisation, le fait d'appartenir à un site de réseautage social ou d'utiliser les salons de clavardage fait croître la proportion d'internautes touchés par des infections virales. De manière paradoxale, les utilisateurs

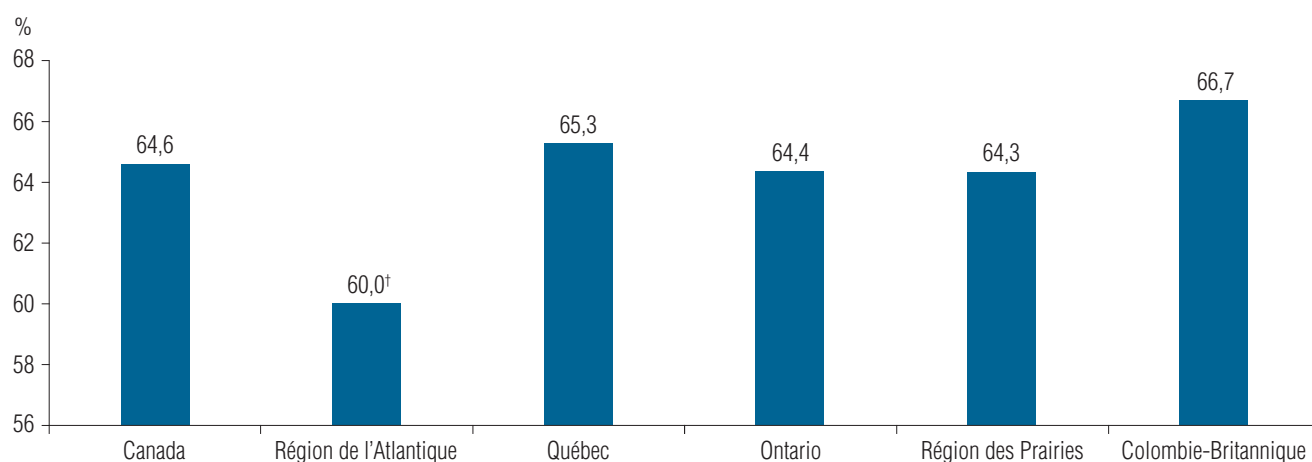
de moyens de protection tels que l'utilisation d'un logiciel antivirus, la suppression des courriels d'expéditeurs inconnus et celle des témoins Internet sont proportionnellement plus nombreux à avoir rencontré ce type de problème de sécurité. Puisque l'ESG ne permet pas de déterminer le moment de l'adoption de ces protections, il se peut donc que les internautes infectés par un virus ou un logiciel malveillant aient pris un de ces moyens à la suite d'un incident, mais non par prévention.

Selon les caractéristiques socioéconomiques

À l'image des associations relevées pour les tentatives d'hameçonnage, la proportion de victimes d'infections virales diffère selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Encore une fois, les hommes signalent en plus grande proportion avoir été victime de virus ou de maliciels (69 %) (annexe 3.18). Il semble également que la proportion de victimes diminue avec l'âge, les internautes âgés de 15 à 24 ans étant proportionnellement les plus nombreux à avoir été la cible de virus informatiques (75 %). Ce type de problème de cybersécurité est aussi plus répandu chez les détenteurs d'un grade universitaire (72 %) et chez les internautes ayant déclaré un salaire annuel de 100 000 \$ et plus (73 %). Les célibataires (71 %), les individus vivant dans un ménage de trois personnes ou plus (70 %), les résidents des grands centres urbains (67 %), les minorités visibles (76 %), les étudiants (76 %) et les individus à la recherche d'un emploi (76 %), ainsi que les victimes d'acte criminel (70 %) sont tous plus susceptibles d'être touchés par un virus informatique ou un logiciel malveillant.

Figure 3.10

Proportion de la population¹ ayant été victime d'infections virales sur Internet selon la région au Canada, 2009



† Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.2.3 Présence de contenu à caractère haineux ou violent sur Internet

Outil de communication et marché interactif incontesté, Internet constitue également une plateforme idéale pour la propagande haineuse. Un groupe haineux est défini comme tout regroupement soutenant la violence, la mise à l'écart, la diffamation, la tromperie ou l'hostilité quant à la race, la religion, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle ou à d'autres caractéristiques d'un autre groupe (HabiloMédias, 2014). Les données tirées de l'ESG sur la victimisation permettent d'explorer l'exposition des internautes québécois à ce phénomène. À noter que les individus déclarant être tombés sur du contenu faisant la promotion de la violence pouvaient l'avoir cherché ou trouvé par inadvertance.

On remarque que la proportion d'internautes étant déjà tombés sur du contenu faisant la promotion de la haine et de la violence est plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada (8 %) (figure 3.11; annexe 3.17). Dans les autres grandes régions, cette même proportion oscille entre 15 et 20 % de la population, des résultats significativement différents de celui du Québec.

Selon le groupe visé par les attaques

En 2009, près du tiers des internautes québécois déclarant être tombé sur du contenu haineux ont constaté que les musulmans ou les Arabes étaient ciblés (figure 3.12; annexe 3.20). La propagande haineuse relative aux Juifs et aux Noirs a pour sa part été signalée dans des proportions similaires, soit dans environ 31 % des cas.

Un peu moins de 15 % des propos haineux visaient les homosexuels, tandis que la haine envers les femmes et les immigrants a été signalée par près de 13 % des individus. Les Asiatiques constituent un groupe ethnique moins fréquemment cité par les internautes (11 %). Les estimations quant aux personnes âgées, aux handicapés physiques ou mentaux et aux autochtones étant imprécises, elles ne peuvent donc être diffusées.

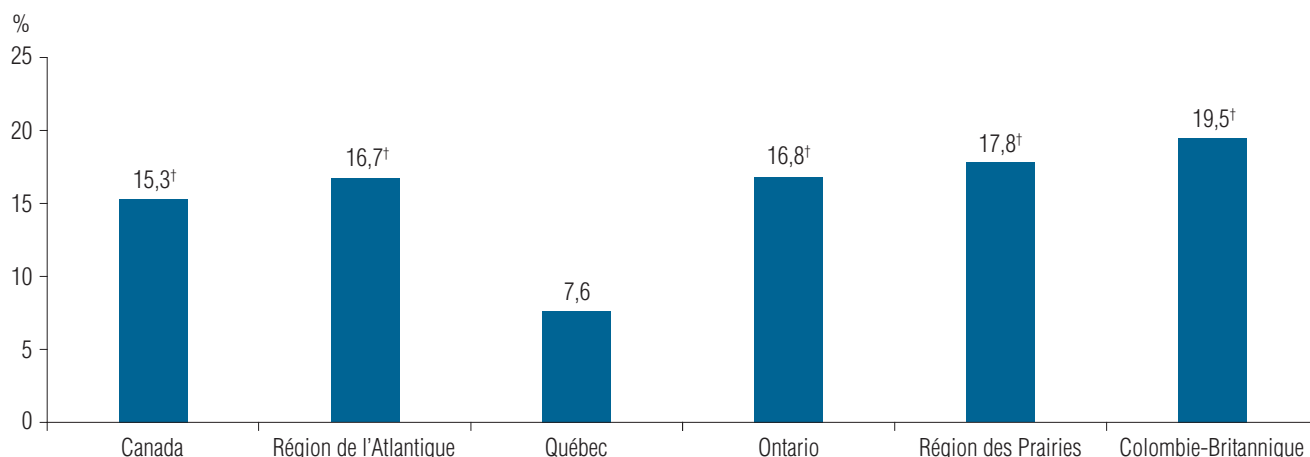
Selon le profil d'utilisation d'Internet

Tout comme les autres problèmes relatifs à la cybersécurité, le fait d'être tombé sur du contenu haineux sur Internet est lié à la fréquence des transactions en ligne (annexe 3.19). Ainsi, plus les opérations bancaires, les réservations et les achats effectués par Internet sont fréquents, plus la proportion d'internautes signalant la présence de contenu promouvant la haine et la violence est grande. L'appartenance à des sites de réseautage social et l'utilisation des salons de clavardage (13 %) sont des facteurs qui font également croître de manière significative la proportion d'internautes ayant perçu de la propagande haineuse sur le Web.

De plus, les internautes utilisant le changement régulier des mots de passe et la suppression des témoins Internet comme moyens de protection sont plus nombreux à signaler du contenu haineux sur Internet. Comme il a été mentionné plus tôt, les individus utilisant des mesures de protection pourraient être plus conscients des dangers liés à Internet. Leur sensibilité à craindre ou à percevoir des propos haineux ou violents pourrait ainsi expliquer cette apparente contradiction.

Figure 3.11

Proportion de la population étant déjà tombée sur du contenu haineux sur Internet selon la région au Canada, 2009¹

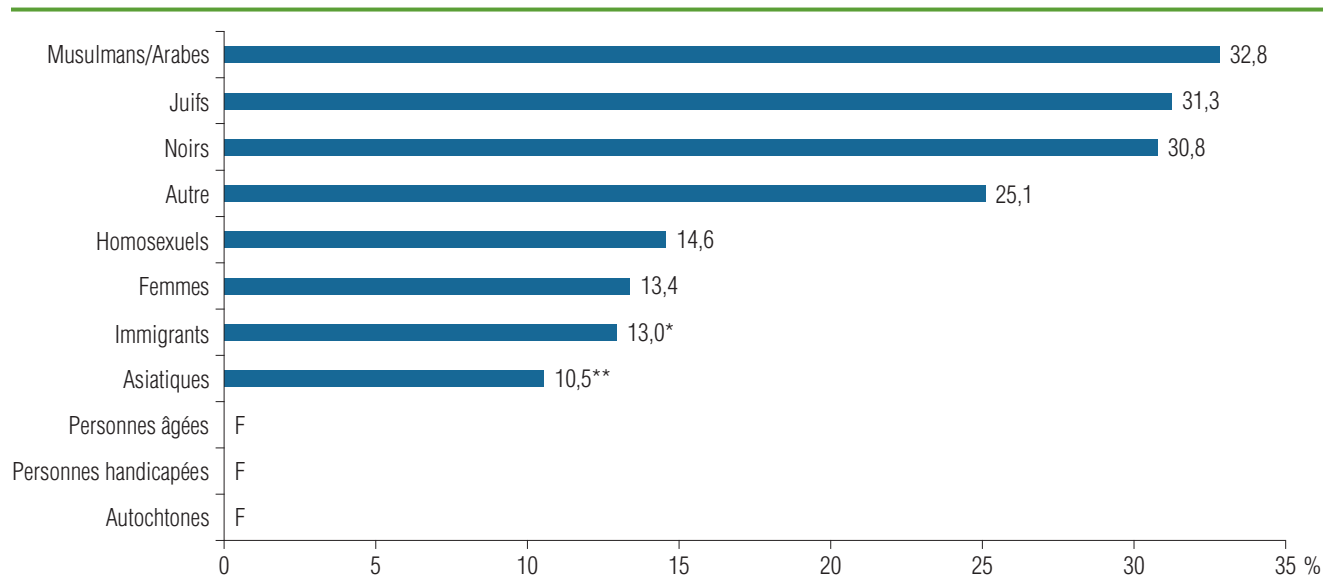


[†] Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 3.12

Proportion de la population¹ étant tombée sur du contenu haineux sur Internet selon le groupe ciblé par les attaques, Québec, 2009

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus.

2. Les différents groupes ne sont pas mutuellement exclusifs.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Selon les caractéristiques socioéconomiques

Les résultats obtenus montrent que la susceptibilité des internautes à être touché par la propagande haineuse sur Internet est liée à plusieurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques (annexe 3.18). À l'instar des autres problèmes de sécurité sur Internet, les hommes (10 %) et les jeunes de 15 à 24 ans (14 %) sont plus enclins à tomber sur du contenu faisant la promotion de la haine et de la violence. Aussi, les diplômés

de niveau universitaire (11 %) sont plus nombreux proportionnellement à avoir pris connaissance de contenu haineux sur Internet, tout comme les célibataires (13 %), les minorités visibles (14 %), les étudiants (15 %) et les victimes de crime (12 %). Bien que l'association entre le fait d'être tombé sur du contenu haineux et le revenu du ménage soit significative, cela ne semble pas suivre de tendance claire.

3.3 Principaux constats

L'analyse descriptive des données de l'ESG a permis de dégager certaines tendances quant aux incidents auto-déclarés de victimisation sur Internet. Dans un premier temps, les résultats à l'échelle des grandes régions du Canada montrent que les internautes québécois sont de façon générale moins touchés par la cybercriminalité que ceux du reste du Canada. À l'image des tendances quant à la criminalité et la victimisation criminelle, ce sont les internautes des provinces de l'ouest du Canada qui sont plus fréquemment concernés par la cybervictimisation.

Dans un premier temps, les résultats montrent que les jeunes de moins de 25 ans, les célibataires, les personnes présentant une certaine vulnérabilité individuelle et les utilisateurs des réseaux sociaux et des salons de clavardage sont plus fréquemment intimidés sur Internet. Ceux-ci exposent également que les populations les plus touchées diffèrent selon le type de cybervictimisation. La forme d'intimidation la plus répandue, chez les adultes comme chez les enfants, est l'envoi de courriels et de messages instantanés agressifs ou haineux. Aussi, tandis que les adultes sont plus souvent intimidés par des inconnus, les enfants sont pour leur part plus souvent victimes d'une personne connue, comme un camarade de classe, un ami ou une connaissance. Il est également à noter que chez les enfants, les filles sont plus fréquemment intimidées sur Internet que les garçons.

En 2009, les problèmes concernant les achats en ligne sont beaucoup plus répandus que la fraude bancaire. Tandis que les hommes et les individus plus vulnérables représentent les groupes les plus touchés, on remarque le même phénomène parmi les utilisateurs des réseaux sociaux et des sites de clavardage. Sans grande surprise, ce type de problème est également plus répandu chez les individus qui effectuent plus régulièrement des achats en ligne. À cet égard, la fréquence plus élevée des opérations bancaires en ligne pourrait être à l'origine d'une fraude bancaire plus répandue chez les diplômés universitaires.

Comme l'ESG offre la possibilité d'évaluer le « chiffre noir⁷ » de la criminalité, on constate que les incidents de cyberintimidation (8 %) sont plus rarement déclarés à la police que les incidents de victimisation criminelle (31 %). La nature criminelle ambiguë de ce type d'incident pourrait entre autres choses expliquer la faiblesse des taux de signalement.

D'autre part, on note que les deux principaux problèmes de cybersécurité analysés dans cette étude sont moins répandus parmi les internautes québécois que parmi ceux des autres régions canadiennes. Perreault (2011) note que la langue française pourrait avoir un effet protecteur. Certains groupes sont plus fortement touchés comme les hommes, les diplômés universitaires, les habitants des grands centres urbains et les minorités visibles. On remarque que les individus ayant des revenus plus élevés constituent des cibles de choix quant à l'hameçonnage, tandis que les jeunes de moins de 25 ans et les utilisateurs des réseaux sociaux sont davantage touchés par les infections virales.

Encore une fois, les Québécoises et les Québécois sont moins nombreux, en proportion, à avoir déclaré être tombés sur du contenu haineux. Les groupes les plus souvent ciblés par cette propagande sont les Arabes et les musulmans, ainsi que les Juifs. On remarque que certains groupes comme les hommes, les jeunes de moins de 25 ans et les minorités visibles ont déclaré en plus forte proportion avoir pris connaissance de contenu faisant la promotion de la haine et de la violence sur Internet. À l'image des autres problèmes de sécurité, des transactions sur Internet plus fréquentes, l'appartenance à des sites de réseautage social et des salons de clavardage sont autant de comportements qui font croître la perception de contenu haineux.

7. Le chiffre noir de la criminalité correspond à la part des crimes qui ne viennent jamais à la connaissance des autorités policières et qui ne se retrouvent donc pas dans les statistiques officielles.

Sommaire et discussion

En définitive, le portrait de la victimisation établi dans cet ouvrage permet d'enrichir les connaissances québécoises en matière de criminalité. En effet, celui-ci complète les statistiques officielles, tirées du *Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC)* qui, bien qu'elles soient présentées de façon annuelle, ne couvrent que les incidents déclarés aux corps policiers. Outre cette principale limite, ces statistiques sont également exclusivement comptabilisées selon le délit le plus grave survenu dans un même événement criminel, ce qui sous-estime l'ampleur de la criminalité, plus particulièrement quant aux délits de moindre gravité. Aussi, bien qu'un volet victime ait été ajouté à la fin des années 1990, l'information présente sur ces individus se limite à leurs caractéristiques, négligeant de ce fait les conséquences et l'impact du crime dans leur vie. Les résultats de cette étude ont donc pour objectif de pallier ces principales limitations.

Les lignes qui suivent brossent un tableau sommaire de la victimisation criminelle associée à la criminalité et la cybervictimisation de la population québécoise. Ces données autodéclarées proviennent de l'*Enquête sociale canadienne* (ESG), administrée en 2009.

Sommaire des résultats

Victimisation criminelle

Quoique le taux de criminalité déclarée et l'indice de gravité de la criminalité (IGC) soient en diminution constante depuis plus de deux décennies selon les données policières, la victimisation de la population québécoise selon les données de l'enquête affiche pour sa part une certaine stabilité entre 1999 et 2009. Seule l'incidence du vol de biens personnels et ceux du ménage a augmenté sur une période de dix ans.

Les données obtenues montrent que la victimisation des ménages québécois, relative aux crimes contre les biens, est plus répandue que la victimisation avec violence. Cette dernière constitue trois incidents de victimisation sur dix, le délit violent le plus fréquent étant les voies de fait. Aussi, l'utilisation de trois indicateurs distincts a permis de mettre en lumière deux types de sous-estimation reliée à la comptabilisation selon seulement le délit le plus grave : la faible gravité du délit ou la cooccurrence avec un délit plus grave. À cet égard, les résultats montrent que la moindre gravité du vol de biens personnels explique sa forte sous-estimation, alors que celle des incidents de voies de fait, de vol de biens du ménage et de vandalisme est plutôt liée à la cooccurrence à des délits plus graves.

La comparaison de la victimisation de la population québécoise relativement à celle des autres régions du Canada expose les mêmes tendances que celles dégagées par les taux de criminalité produits annuellement à partir des données du *Programme DUC*. En effet, la proportion de la population victimisée, tout comme la victimisation multiple, est plus forte dans l'ouest du pays, soit dans la région des Prairies et en Colombie-Britannique, qu'au Québec.

Les données de l'ESG ont aussi permis de brosser un tableau des victimes d'actes criminels. En ce qui a trait à la victimisation contre la personne, violente ou non, on note que les jeunes de 15 à 24 ans forment un groupe beaucoup plus touché. Les célibataires et les gens adoptant un mode de vie dit risqué (sorties fréquentes en soirée, consommation d'alcool et de drogues) sont également plus victimisés.

Quant aux délits contre les ménages, on remarque que ceux résidant depuis une courte période dans leur résidence actuelle, ayant un revenu élevé, se composant de plusieurs personnes, tout comme les familles recomposées ou monoparentales affichent des taux d'incidents de victimisation plus forts. Les délits contre les ménages sont également plus répandus dans les grands centres urbains.

D'autre part, le signalement des incidents de victimisation est, de manière générale, en baisse entre 1999 et 2009. Lors de cette dernière année de référence, trois incidents sur dix ont été signalés aux autorités, alors qu'en 1999, cette même proportion était d'environ 38 %. Il importe également de mentionner que les incidents contre les ménages sont plus fréquemment déclarés à la police relativement aux incidents violents, et ce, malgré une plus faible gravité. Dans près de quatre cas de non-signalement sur dix, la faible importance des incidents a été invoquée par les victimes pour expliquer leur choix.

Cybervictimisation

À l'image des résultats quant à la victimisation criminelle, la cybervictimisation et les problèmes de cybersécurité sont moindres chez les internautes québécois que chez ceux des régions de l'ouest du Canada. Cette tendance pourrait s'expliquer par la protection qu'offre la langue française dans le cyberespace.

Aussi, outre une forte fréquentation des réseaux sociaux et des salons de clavardage parmi les victimes de tous les types de cybervictimisation, le portrait des victimes diffère entre la cyberintimidation, la fraude bancaire sur Internet et les problèmes liés aux achats en ligne. On note alors que l'intimidation est plus fréquente chez les jeunes de 15 à 24 ans, les célibataires ainsi que chez les personnes présentant une certaine vulnérabilité individuelle. Fait intéressant, tandis que les enfants sont plus souvent intimidés sur Internet par des personnes connues, les adultes sont pour leur part plus régulièrement victimes d'inconnus. Il importe également de mentionner que chez les enfants, la cyberintimidation est plus forte chez les filles que chez les garçons.

Aussi, la fraude bancaire est le type de cybervictimisation le moins répandu. Elle touche particulièrement les hommes et les diplômés universitaires. Sans surprise, une fréquence élevée des transactions bancaires en ligne augmente l'exposition à la fraude.

Bien que la part des incidents criminels signalée aux services policiers soit faible, la tendance est encore plus marquée pour la cyberintimidation. En effet, moins d'un incident d'intimidation sur Internet sur dix est signalé aux autorités.

En ce qui a trait aux problèmes de cybersécurité, soit l'hameçonnage, les infections virales et la présence de contenu haineux sur Internet, on remarque qu'ils sont plus fréquents chez les hommes, ainsi que chez les internautes effectuant plus régulièrement des transactions sur Internet et appartenant à des sites de réseautage social et à des salons de clavardage. En 2009, la propagande haineuse sur Internet cible plus fortement les Arabes et les musulmans, ainsi que les Juifs.

Discussion

Au Canada, il existe deux sources de données distinctes sur la criminalité : le *Programme DUC* et l'*Enquête sociale générale* (ESG) sur la victimisation. Bien que chacune de ces sources présente des avantages et des inconvénients qui lui sont propres, aucune mesure parfaite de la criminalité n'en découle. Conséquemment, dresser un portrait exact de la problématique est donc actuellement une tâche irréalisable.

Les résultats présentés dans cette étude sont tirés des données de l'ESG de 2009 sur la victimisation. Bien que cette enquête présente des avantages considérables, elle comporte aussi son lot d'inconvénients ayant une incidence sur les résultats qui en découlent. D'abord, elle ne couvre que huit crimes présents dans le Code criminel canadien. Bien que ces derniers aient été soigneusement choisis, les données de l'ESG excluent entre autres choses les crimes graves, telles l'homicide ou les prises d'otages, ainsi que les crimes économiques. D'autre part, la population ciblée par l'ESG exclut des groupes susceptibles d'être vulnérables à la criminalité, soit la population de moins de 15 ans, les individus détenus dans les institutions carcérales et les hôpitaux psychiatriques, les individus sans adresse et ceux vivant dans des foyers sans téléphone.

Aussi, quoique les définitions des délits analysées soient claires et précises, l'auto-évaluation par la victime expose un effet de seuil propre à chaque individu. On demande par exemple aux victimes de différencier une simple bagarre à un incident criminel de voies de fait. Cet effet de seuil, conjugué à la difficulté des victimes à situer les incidents de victimisation dans le temps, engendre simultanément une exagération et une sous-estimation du nombre d'incidents.

Dans un autre ordre d'idée, il importe de mentionner que la faiblesse de l'échantillon québécois a freiné certaines de nos analyses, tels le portrait des victimes selon chacun des délits étudiés, celui des délinquants ou même celui des incidents par exemple. La faible qualité de certaines estimations obtenues est également liée à la petite taille de l'échantillon à l'échelle québécoise. Conséquemment, certaines hypothèses avancées par d'autres travaux, notamment l'incidence marquée des agressions sexuelles chez les femmes, n'ont pu être confirmées.

D'autre part, le caractère descriptif de la présente analyse ne nous a pas permis de souligner le lien de causalité entre la victimisation et les caractéristiques des victimes ni d'isoler leur impact. Une analyse de régression aurait donc pu dévoiler les facteurs de risque associés à une victimisation criminelle. Aussi, les tendances liées à l'utilisation d'Internet étant en évolution rapide et constante, le fait que les données de l'ESG datent de 2009 pourrait causer certaines distorsions entre le portrait de la cybervictimisation établi dans le cadre de cette étude et la réalité actuelle.

Tableaux complémentaires

Annexe 2.1

Nombre et taux d'incidents de victimisation selon le type de délit, Québec, 1999, 2004, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux	IC 95 %
Total des incidents de victimisation avec violence^{1,2}				
1999 ³	626 500	[562600 ; 690400]	105,6	[94,4 ; 116,8]
2004	364 700	[297300 ; 432000]	58,9	[48,0 ; 69,8]
2009	637 300	[521400 ; 753200]	98,3	[80,4 ; 116,1]
Total des incidents de victimisation des ménages^{4,5}				
1999 ³	625 100	[561400 ; 688800]	203,4	[183,1 ; 223,8]
2004	476 300	[438800 ; 513600]	146,6	[135,3 ; 157,9]
2009	745 400	[680400 ; 810500]	225,9	[206,4 ; 245,3]
Vol de biens personnels²				
1999 ³	417 200	[365700 ; 468700]	69,7	[61,5 ; 77,9]
2004	357 877	[305700 ; 410000]	57,8	[49,4 ; 66,3]
2009	612 600	[520900 ; 704400]	94,5	[80,3 ; 108,6]

1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Les abus des conjoints/partenaires ou les ex-conjoints/ex-partenaires sont inclus.

2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

3. Les intervalles de confiance pour 2009 n'ont pas été calculés à l'aide des poids *bootstrap*, contrairement à celles de 2005 et 2009.

4. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

5. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre total d'incidents ont été arrondis à la centaine près.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.2

Nombre et taux d'incidents de victimisation avec violence selon le délit, 1999, 2004, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Agression sexuelle²				
1999 ³	82 700	[57100 ; 108300]	13,9	[10,1 ; 17,8]
2004	67 100*	[42100 ; 92100]	10,8*	[6,8 ; 14,9]
2009	107 200*	[59900 ; 154400]	16,5*	[9,2 ; 23,8]
Vol qualifié				
1999 ³	45 800	[26900 ; 64700]	7,7	[4,9 ; 10,6]
2004	45 100**	[21500 ; 68700]	7,3**	[3,5 ; 11,1]
2009	79 700**	[38200 ; 121200]	12,3**	[5,9 ; 18,7]
Voies de fait²				
1999 ³	497 900	[442300 ; 553500]	83,9	[74,5 ; 93,3]
2004	252 500	[196500 ; 308500]	40,8	[31,7 ; 49,8]
2009	450 400	[362700 ; 538200]	69,4	[55,9 ; 83,0]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Comprend les abus des conjoints/partenaires et ex-conjoint/ex-partenaires.

3. Les intervalles de confiance pour 2009 n'ont pas été calculés à l'aide des poids *bootstrap*, contrairement à celles de 2005 et 2009.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre total d'incidents ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.3

Nombre et taux d'incidents de victimisation des ménages selon le délit, 1999, 2004, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Introduction par effraction				
1999 ²	153 300	[119600 ; 187000]	50,0	[40,1 ; 59,9]
2004	97 200	[79900 ; 114400]	29,9	[24,6 ; 35,2]
2009	170 300	[145800 ; 194800]	51,6	[44,2 ; 59,0]
Vol de véhicule à moteur ou de leurs pièces				
1999 ²	125 900	[95500 ; 156300]	41,1	[32,2 ; 50,0]
2004	93 900	[76900 ; 110900]	28,9	[23,7 ; 34,2]
2009	120 200	[95100 ; 145400]	36,4	[28,8 ; 44,0]
Vol de biens du ménage				
1999 ²	163 700	[12780 ; 200000]	52,8	[42,4 ; 63,3]
2004	153 500	[133500 ; 173600]	47,3	[41,2 ; 53,3]
2009	218 100	[184700 ; 251500]	66,1	[56,0 ; 76,2]
Vandalisme				
1999 ²	182 200	[142200 ; 222200]	59,4	[47,7 ; 71,2]
2004	131 700	[109800 ; 153500]	40,5	[33,9 ; 47,2]
2009	236 800	[201500 ; 272100]	71,7	[61,1 ; 82,4]

1. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

2. Les intervalles de confiance pour 2009 n'ont pas été calculés à l'aide des poids *bootstrap*, contrairement à celles de 2005 et 2009.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre total d'incidents ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.4

Nombre et taux d'incidents de victimisation selon trois indicateurs, Québec, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Délit le plus grave²	637 300	[521400 ; 753200]	98,3	[80,4 ; 116,1]
Agression sexuelle ²	107 200*	[59900 ; 154400]	16,5*	[9,2 ; 23,8]
Vol qualifié	79 700**	[38200 ; 121200]	12,3**	[5,9 ; 18,7]
Voies de fait ²	450 400	[362700 ; 538200]	69,4	[55,9 ; 83,0]
Total avec série limitée à trois incidents²	726 100	[585000 ; 867100]	111,9	[90,2 ; 133,7]
Agression sexuelle ²	107 200*	[59900 ; 154400]	16,5*	[9,2 ; 23,8]
Vol qualifié	83 900**	[41700 ; 126000]	12,9**	[6,4 ; 19,4]
Voies de fait ²	535 100	[432600 ; 637500]	82,5	[66,7 ; 98,3]
Total avec série complète²	821 300	[643900 ; 998700]	126,6	[99,3 ; 154,0]
Agression sexuelle ²	120 400*	[63600 ; 177200]	18,6*	[9,8 ; 27,3]
Vol qualifié	105 000**	[43300 ; 166700]	16,2**	[6,7 ; 25,7]
Voies de fait ²	596 000	[473100 ; 718900]	91,9	[72,9 ; 110,8]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Comprend les abus des conjoints/partenaires et ex-conjoint/ex-partenaires.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.5

Nombre et taux de victimisation avec violence selon deux indicateurs, Québec, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Délit le plus grave²	363 900	[308400 ; 419300]	56,1	[47,6 ; 64,6]
Agression sexuelle ²	68 200*	[42500 ; 93900]	10,5*	[6,6 ; 14,5]
Vol qualifié	53 200*	[30500 ; 76000]	8,2*	[4,7 ; 11,7]
Voies de fait ²	242 400	[195900 ; 288900]	37,4	[30,2 ; 44,5]
Victimes d'au moins un incident de victimisation²	363 900	[308400 ; 419300]	56,1	[47,6 ; 64,6]
Agression sexuelle ²	68 200*	[42500 ; 93900]	10,5*	[6,6 ; 14,5]
Vol qualifié	57 400*	[33500 ; 81400]	8,9*	[5,5 ; 12,5]
Voies de fait ²	313 100	[262600 ; 363800]	48,3	[40,5 ; 56,1]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Comprend les abus des conjoints/partenaires et ex-conjoint/ex-partenaires.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.6

Nombre et taux d'incidents de victimisation des ménages selon trois indicateurs, Québec, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Délit le plus grave	745 400	[680400 ; 810500]	225,9	[206,4 ; 245,3]
Introduction par effraction	170 300	[145800 ; 194800]	51,6	[44,2 ; 59,0]
Vol de véhicule moteur ou de leurs pièces	120 200	[95100 ; 145400]	36,4	[28,8 ; 44,0]
Vol de biens du ménage	218 100	[184700 ; 251500]	66,1	[56,0 ; 76,2]
Vandalisme	236 800	[201500 ; 272100]	71,7	[61,1 ; 82,4]
Total avec série limitée à trois incidents	1 223 300	[1105600 ; 1341100]	370,6	[335,0 ; 406,2]
Introduction par effraction	187 500	[159600 ; 215500]	56,8	[48,4 ; 65,3]
Vol de véhicule moteur ou de leurs pièces	145 600	[117300 ; 174000]	44,1	[35,6 ; 52,7]
Vol de biens du ménage	375 600	[325600 ; 425700]	113,8	[98,7 ; 128,9]
Vandalisme	514 500	[446700 ; 582400]	155,9	[138,4 ; 173,3]
Total avec série complète	1 307 000	[1146100 ; 1467900]	396,0	[347,2 ; 444,8]
Introduction par effraction	205 200	[160700 ; 249800]	62,2	[48,7 ; 75,7]
Vol de véhicule moteur ou de leurs pièces	145 600	[117300 ; 174000]	44,1	[35,6 ; 52,7]
Vol de biens du ménage	399 400	[334800 ; 463900]	121,0	[101,5 ; 140,5]
Vandalisme	556 800	[473900 ; 639800]	168,7	[143,6 ; 193,9]

1. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.7

Nombre et taux de victimisation des ménages selon deux indicateurs, Québec, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Délit le plus grave	459 300	[421400 ; 497200]	139,2	[127,9 ; 150,4]
Introduction par effraction	135 500	[115200 ; 155900]	41,1	[34,9 ; 47,2]
Vol de véhicule moteur ou de leurs pièces	85 900	[68600 ; 103200]	26,0	[20,8 ; 31,2]
Vol de biens du ménage	126 000	[104500 ; 147500]	38,2	[31,7 ; 44,7]
Vandalisme	111 800	[92700 ; 130900]	33,9	[28,1 ; 39,6]
Victimes d'au moins un incident de victimisation	749 300	[689400 ; 809200]	227,0	[209,0 ; 245,0]
Introduction par effraction	191 300	[162500 ; 220000]	58,0	[49,3 ; 66,6]
Vol de véhicule moteur ou de leurs pièces	138 800	[110700 ; 166800]	42,0	[33,5 ; 50,6]
Vol de biens du ménage	358 900	[313700 ; 404200]	108,8	[95,1 ; 122,4]
Vandalisme	421 900	[371600 ; 472300]	127,8	[112,5 ; 143,1]

1. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.8

Nombre et taux de vols de biens personnels selon trois indicateurs, Québec, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Délit le plus grave	612 600	[520900 ; 704400]	94,5	[80,3 ; 108,6]
Total avec série limitée à trois incidents	734 700	[635000 ; 834400]	122,8	[106,5 ; 139,1]
Total avec série complète	766 000	[655400 ; 876600]	127,6	[335,0 ; 406,2]

1. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.9

Nombre et taux de victimes de vols de biens personnels selon deux indicateurs, Québec, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Délit le plus grave	364 500	[307800 ; 421200]	56,2	[47,5 ; 64,9]
Victimes d'au moins un incident de victimisation	639 800	[563700 ; 715800]	98,6	[86,9 ; 110,4]

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.10

Proportion de de la population victime d'au moins un incident criminel¹ selon la région du Canada, 2009

Région du Canada	Population victimisée	
	%	
Canada	27,4	[26,6 ; 28,2]
Région de l'Atlantique	20,8 [†]	[19,3 ; 22,3]
Québec	26,5	[24,9 ; 28,0]
Ontario	26,3	[24,9 ; 27,6]
Région des Prairies	31,6 [†]	[29,9 ; 33,3]
Colombie-Britannique	30,5 [†]	[28,0 ; 33,0]

† Différence significative avec l'estimation pour le Québec au seuil de 5 %.

1. Incident survenu au cours des douze mois précédant l'enquête, incluant les incidents relatifs à la violence conjugale.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.11

Taux d'incidents de victimisation de la population selon le type de délit et la région du Canada, 2009

	Total (k)	IC 95 %	Taux	IC 95 %
Total des incidents avec violence^{1,2}				
Canada	3 266 700	[3001200 ; 3532200]	118,1	[108,5 ; 127,7]
Région de l'Atlantique	202 700	[167000 ; 238400]	103,1	[85,0 ; 121,3]
Québec	637 300	[521400 ; 753200]	98,3	[80,4 ; 116,1]
Ontario	1 225 700	[1030900 ; 1420600]	114,2	[96,1 ; 132,4]
Région des Prairies	692 800	[579200 ; 806400]	147,4 [†]	[123,2 ; 171,6]
Colombie-Britannique	508 200	[380000 ; 636400]	134,5	[100,6 ; 168,4]
Total des incidents de victimisation des ménages³				
Canada	3 184 100	[3045800 ; 3322500]	237,5	[227,1 ; 247,9]
Région de l'Atlantique	170 700	[152200 ; 189200]	176,3	[157,6 ; 195,0]
Québec	745 400	[680400 ; 810500]	225,9	[206,4 ; 245,3]
Ontario	998 400	[923900 ; 1073000]	201,6	[186,4 ; 216,9]
Région des Prairies	748 000	[682600 ; 813500]	324,5 [†]	[296,3 ; 352,7]
Colombie-Britannique	521 600	[452300 ; 590900]	277,1	[241,1 ; 313,0]
Vol de biens personnels²				
Canada	2 980 600	[2767500 ; 3193700]	107,8	[100,0 ; 115,5]
Région de l'Atlantique	133 300	[109900 ; 156700]	67,8	[55,9 ; 79,7]
Québec	612 600	[520900 ; 704400]	94,5	[80,3 ; 108,6]
Ontario	1 219 700	[1065400 ; 1374100]	113,7	[99,3 ; 128,0]
Région des Prairies	542 300	[461100 ; 623600]	115,4	[98,1 ; 132,7]
Colombie-Britannique	472 600	[368800 ; 576400]	125,1	[97,6 ; 152,6]

† Différence significative avec l'estimation pour le Québec au seuil de 5 %.

1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

3. Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.12

Répartition des victimes selon le nombre d'incidents de victimisation¹ et la région du Canada, 2009

Région du Canada	Un incident		Deux incidents		Trois incidents et plus	
	%					
Canada	59,3	[57,6; 61,0]	20,6	[19,1 ; 22,0]	20,2	[18,8; 21,6]
Région de l'Atlantique	57,8	[53,9; 61,7]	21,2	[17,8; 24,7]	21,0	[17,4; 24,6]
Québec	62,8	[59,4; 66,3]	20,0	[17,1 ; 23,0]	17,1	[14,3; 19,9]
Ontario	60,3	[57,2; 63,5]	20,8	[18,2; 23,3]	18,9	[16,3; 21,6]
Région des Prairies	54,1 [†]	[50,8; 57,5]	21,0	[18,1; 24,0]	24,9 [†]	[21,9; 27,7]
Colombie-Britannique	58,5	[53,5; 63,5]	20,0	[16,1; 24,4]	21,5	[17,4; 25,6]

† Différence significative avec l'estimation pour le Québec au seuil de 5 %.

1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.13

Taux d'incidents de victimisation avec violence et taux de vols de biens personnels selon certaines caractéristiques de la victime, Québec, 2009

Caractéristique	Total des incidents de victimisation avec violence ¹			Vol de biens personnels		
	Total	Taux ²	IC 95 %	Total	Taux ²	IC 95 %
Sexe			$\rho = 0,9814$			$\rho = 0,4708$
Homme	313 500	98,0	[72,5; 123,6]	285 400	89,3	[70,5; 108,0]
Femme	323 800	98	[74,0; 122,9]	327 200	99,5	[78,6; 120,4]
Groupe d'âge			$\rho \leq 0,0001$			$\rho \leq 0,0001$
15 à 24 ans	226 600*	232,1*	[148,4; 315,9]	206 400	211,5	[156,9; 266,1]
25 à 44 ans	244 200	114,3	[85,6; 143,0]	220 100	103,0	[77,9; 128,2]
45 à 64 ans	125 600*	55,1*	[34,9; 75,4]	156 100	68,5	[49,0; 88,1]
65 ans et plus	F	F		30 000**	27,4**	[11,5; 43,3]
État matrimonial			$\rho = 0,0001$			$\rho \leq 0,0001$
Marié ou vivant en union libre	276 600	67,5	[49,2; 85,8]	290 200	70,8	[56,3; 85,3]
Séparé ou divorcé	45 300**	107,6**	[52,5; 162,7]	33 500*	79,6*	[42,1; 117,0]
Célibataire ou veuf	315 400	160,5	[116,6; 204,4]	288 900	147,0	[113,9; 180,1]
Niveau de scolarité			$\rho = 0,2879$			$\rho = 0,2725$
Diplôme universitaire	117 700*	78,2*	[47,6; 108,9]	136 500*	90,8*	[63,0; 118,5]
Diplôme d'études secondaires ou post-secondaires non-universitaire	383 400	111,4	[86,5; 136,4]	359 500	104,5	[84,1; 124,8]
Sans diplôme	136 200*	91,9*	[51,4; 132,4]	115 900*	78,2*	[52,5; 103,8]
Revenu du ménage			$\rho = 0,2714$			$\rho = 0,3681$
Moins de 30 000 \$	98 900*	113,9*	[60,4; 167,4]	74 500*	85,9*	[53,9; 117,9]
30 000 \$ à 59 999 \$	131 000*	82,9*	[52,4; 113,3]	155 900	98,6	[71,2; 126,0]
60 000 \$ à 99 999 \$	178 800*	125,5*	[78,3; 172,7]	119 000*	83,5*	[56,8; 110,2]
100 000 \$ et plus	95 600*	69,9*	[42,5; 97,3]	163 400*	119,5*	[78,1; 160,9]
Non-réponse ³	133 000*	106,9*	[63,3; 150,5]	99 800*	80,2*	[54,2; 106,2]
Limitations d'activités			$\rho = 0,0011$			$\rho = 0,7692$
Activités limitées	290 700	159,4	[113,4; 205,4]	178 400	97,813	[73,0; 122,7]
Aucune limitation	346 600	74,5	[55,9; 93,1]	434 200	93,39	[76,2; 110,5]
Type d'agglomération			$\rho = 0,0565$			$\rho = 0,0041$
Grands centres urbains (RMR et AR ⁴)	549 800	105,4	[84,5; 126,2]	540 700	103,6	[87,6; 119,7]
Communautés rurales et petites municipalités	87 500*	69,0*	[37,8; 100,3]	71 900**	56,7**	[28,5; 85,0]

Annexe 2.13 (suite)

Taux d'incidents de victimisation avec violence et taux de vols de biens personnels selon certaines caractéristiques de la victime, Québec, 2009

Caractéristique	Total des incidents de victimisation avec violence ¹			Vol de biens personnels		
	Total	Taux ²	IC 95 %	Total	Taux ²	IC 95 %
Nombre d'activités en soirée par mois			p = 0,0001			p = 0,0004
Moins de 10	61 700*	37,5*	[22,2 ; 52,8]	96 400*	58,6*	[38,6 ; 78,5]
10 à 24	235 300*	106,9*	[75,2 ; 138,7]	185 200*	84,1*	[59,3 ; 108,9]
25 et plus	340 300	128,9	[97,1 ; 160,8]	331 100	125,4	[100,7 ; 150,2]
5 consommation d'alcool lors de la même occasion au cours du mois précédent			p = 0,0253			p = 0,4619
Aucune	214 700*	72,1*	[50,1 ; 94,1]	253 900	85,2	[65,5 ; 104,9]
1 à 4 fois	211 600*	139,9*	[94,3 ; 185,5]	160 200	105,9	[77,2 ; 134,6]
Plus de 4 fois	211 000*	105,8*	[71,1 ; 140,6]	198 500	99,6	[72,9 ; 126,2]
Usage de drogues			p <= 0,0001			p = 0,0444
Ne consomme jamais	360 700	65,1	[50,3 ; 79,8]	472 600	85,2	[70,4 ; 100,1]
Aucun usage au cours du mois précédent	64 900**	139,6**	[53,9 ; 225,4]	51 700*	111,4*	[61,9 ; 160,8]
Au moins un usage au cours du mois précédent	164 400*	437,5*	[258,0 ; 617,0]	72 500*	192,9*	[122,0 ; 263,7]
Tous les jours	F	832,7**	[321,0 ; 1344,4]	F	F	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

2. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte en raison du taux de non-réponse élevé.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

Note : Les résultats des estimations ayant trait au nombre d'incidents et au nombre de victimes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.14

Taux d'incidents de victimisation des ménages selon certaines caractéristiques des ménages, Québec, 2009

Caractéristique	Introduction par effraction		Vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces		Vol de biens du ménage		Vandalisme		Total des incidents de victimisation des ménages	
	Taux ¹	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Période vécue dans la résidence actuelle	$\rho = 0,0334$		$\rho = 0,0162$		$\rho = 0,4681$		$\rho = 0,4511$		$\rho = 0,0032$	
Moins de 1 an	69,6*	[41,1;98,0]	84,9**	[42,6;127,2]	90,6*	[49,8;131,4]	85,4**	[38,1;132,7]	330,5	[245,0;415,9]
1 an à 5 ans	65,9	[49,7;82,1]	34,7*	[22,4;47,1]	68,0*	[47,0;88,9]	82,6	[63,1;102,1]	251,2	[212,7;289,6]
5 ans à 10 ans	47,5*	[29,2;65,8]	27,9**	[13,9;41,8]	62,6*	[41,3;83,8]	58,9*	[37,7;80,2]	196,9	[157,5;236,2]
10 ans et plus	39,4	[28,8;50,0]	30,3*	[19,6;41,0]	60,6	[46,9;74,3]	66,8	[50,1;83,5]	197,0	[169,4;224,5]
Type d'agglomération	$\rho = 0,5624$		$\rho = 0,0199$		$\rho = 0,0705$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0004$	
Grands centres urbains (RMR et AR ²)	50,3	[42,0;58,7]	39,6	[30,8;48,5]	69,9	[58,4;81,3]	80,6	[67,8;93,4]	240,4	[218,0;262,8]
Communautés rurales et petites municipalités	56,9*	[37,2;76,5]	22,9**	[11,5;34,4]	50,3*	[31,7;68,8]	34,6*	[18,8;50,4]	164,7	[128,7;200,6]
Type de logement	$\rho = 0,7332$		$\rho = 0,5367$		$\rho = 0,4898$		$\rho = 0,1218$		$\rho = 0,0673$	
Maison individuelle	49,1	[39,3;59,0]	35,5	[25,7;45,3]	60,6	[48,6;72,6]	65,4	[52,7;78,1]	210,7	[186,4;234,9]
Appartement de moins de 5 étages	50,4*	[35,1;65,7]	35,8*	[20,5;51,1]	72,6*	[48,7;96,5]	89,5*	[61,9;116,9]	248,2	[202,9;293,6]
Appartement dans un immeuble de 5 étages et plus	F		F		F		F		146,4*	[80,8;212,0]
Autres ³	60,9*	[39,3;82,5]	45,2*	[24,5;65,8]	78,9*	[52,3;105,5]	75,6*	[48,0;103,2]	260,5	[206,2;314,9]
Revenu du ménage	$\rho = 0,0221$		$\rho = 0,0166$		$\rho = 0,0177$		$\rho = 0,0006$		$\rho \leq 0,0001$	
Moins de 30 000 \$	46,3*	[27,3;65,2]	F		31,2*	[16,3;46,1]	43,9*	[24,5;63,4]	135,7	[99,5;171,9]
30 000 \$ à 59 999 \$	53,2*	[37,1;69,4]	31,7*	[18,8;44,6]	70,6*	[48,3;92,9]	57,5*	[40,4;74,5]	213,0	[176,2;249,7]
60 000 \$ à 99 999 \$	76,8	[55,3;98,3]	35,9*	[21,7;50,1]	82,6	[59,8;105,4]	104,6	[74,7;134,5]	299,8	[253,3;346,4]
100 000 \$ et plus	34,2*	[18,9;49,5]	54,2*	[32,6;75,7]	78,3*	[51,7;104,9]	105,9*	[71,2;140,5]	272,5	[217,2;327,8]
Non-réponse ⁴	42,3*	[25,7;58,9]	50,8*	[28,4;73,1]	65,6*	[42,4;88,8]	52,1*	[32,5;71,7]	210,8	[165,1;256,4]
Taille du ménage	$\rho = 0,7735$		$\rho = 0,0059$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0348$		$\rho \leq 0,0001$	
1 personne	48,3*	[32,7;63,9]	16,3*	[8,4;24,2]	41,8*	[26,8;56,7]	55,4*	[33,2;77,6]	161,8	[129,1;194,5]
2 personnes	50,2	[36,7;63,7]	44,2*	[28,9;59,5]	48,6*	[33,7;63,6]	64,7	[47,6;81,8]	207,7	[173,5;241,8]
3 personnes ou plus	55,4	[42,7;68,1]	43,4	[31,0;55,9]	101,2	[81,1;121,3]	90,6	[72,0;109,3]	290,7	[255,1;326,3]
Type de famille	$\rho = 0,5229$		$\rho = 0,0694$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0469$		$\rho \leq 0,0001$	
Couple seulement	47,9*	[32,6;63,2]	41,1*	[25,9;56,3]	44,4*	[29,2;59,6]	60,5	[43,1;77,9]	193,9	[159,0;228,9]
Famille intacte ⁵	47,5*	[32,7;62,2]	45,8*	[30,7;60,9]	79,7	[59,82;99,5]	83,9	[61,7;106,1]	256,8	[217,0;296,7]
Famille recomposée ⁶	86,1**	[38,2;134,0]	F		193,3*	[110,7;275,9]	79,2**	[28,0;130,4]	381,8*	[260,2;503,4]
Famille monoparentale	55,0*	[30,1;79,8]	51,6**	[19,8;83,3]	106,6*	[63,1;150,1]	115,1*	[74,2;155,9]	328,2	[256,4;399,9]
Personnes seules ⁷	52,8	[37,6;68,1]	21,0*	[10,9;31,1]	44,8*	[30,7;59,0]	57,8*	[37,8;77,7]	176,4	[144,7;208,0]

Annexe 2.14 (suite)

Taux d'incidents de victimisation des ménages selon certaines caractéristiques des ménages, Québec, 2009

Caractéristique	Introduction par effraction		Vol de véhicules motorisés ou de leurs pièces		Vol de biens du ménage		Vandalisme		Total des incidents de victimisation des ménages	
	Taux ¹	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %	Taux ¹	IC 95 %
Propriété de la résidence	$\rho = 0,6940$		$\rho = 0,1315$		$\rho = 0,2023$		$\rho = 0,8454$		$\rho = 0,3416$	
Propriétaire occupant	50,4	[41,4;59,4]	40,5	[31,0;50,0]	71,2	[58,7;83,8]	71,0	[58,7;83,3]	233,2	[209,5;256,9]
Locataire	53,9	[39,5;68,2]	28,7*	[16,4;41,0]	56,7*	[38,5;74,8]	73,4	[52,7;94,2]	212,6	[177,7;247,6]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %, estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1 Les taux sont calculés par 1 000 ménages.

2 Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

3 Cette catégorie inclut les maisons jumelées, en rangée, les duplex, ainsi que les maisons mobiles.

4 L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte en raison du taux de non-réponse élevé.

5 Une famille intacte désigne une famille dans laquelle tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques ou adoptifs des deux membres du couple.

6 Une famille recomposée compte soit des enfants d'unions antérieures aux deux conjoints, soit un ou des enfants de l'union actuelle et un ou des membres du couple.

7 « Personnes seules » désigne un ménage dont les personnes ne sont pas des conjoints où il n'y a pas d'enfants. Un ménage peut comprendre des personnes non apparentées (p. ex. des colocataires). C'est la raison pour laquelle le type de famille « personnes seules » ne correspond pas aux chiffres concernant les personnes dont la taille du ménage est « une personne ».

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté de l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.15

Proportion des incidents de victimisation signalés à la police, Québec, 1999, 2004, 2009

	1999		2004		2009	
	Taux	IC	Taux	IC	Taux	IC
Total des incidents de victimisation ¹	38,0	[34,1;41,8]	40,3	[36,3;44,3]	30,6	[27,3;33,8]
Total des incidents de victimisation avec violence ¹	36,1	[30,2;42,0]	50,4	[38,7;62,2]	27,6	[20,4;35,8]
Agression sexuelle	F		F	[3,8;31,7]	F	
Vol qualifié	F		55,6*	[29,5;79,6]	39,9*	[22,5;59,4]
Voies de fait	44,3	[37,5;51,2]	61,1	[46,7;74,2]	31,8*	[21,2;43,9]
Total des incidents de victimisation des ménages ¹	46,2	[39,8;52,6]	39,7	[35,8;43,7]	41,3	[37,2;45,4]
Introduction par effraction	65,3	[52,1;78,5]	58,2	[49,8;66,7]	54,9	[47,1;62,8]
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	65,3	[50,6;80,1]	43,1	[33,9;52,3]	45,6	[35,7;55,4]
Vol de biens du ménage	28,8*	[18,2;39,3]	31,5	[25,2;37,9]	24,6	[19,1;30,1]
Vandalisme	32,4*	[22,0;42,8]	33,1	[25,8;40,5]	44,8	[37,3;52,2]
Vol de biens personnels	29,8	[22,4;37,1]	35,6	[27,8;43,3]	21,5	[16,1;26,9]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont exclus.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, 2004 et 1999, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2.16

Conséquences émotives de la victimisation¹, Québec, 2009

	Ensemble des incidents de victimisation criminelle ²	
	%	IC 95 %
Suscité de la colère	38,3	[34,4 ; 42,2]
Bouleversé/Confus/frustré	23,8	[20,8 ; 26,7]
Peu affecté	21,6	[17,9 ; 25,3]
Rendu peureux, craintif	15,1	[12,2 ; 18,4]
Rendu plus prudent, attentif	10,6	[8,0 ; 13,7]
Causé un choc, suscité de l'incrédulité	7,8*	[5,5 ; 10,6]
Blessé/déçu	8,9	[6,8 ; 11,4]
Victimisé	4,6*	[3,1 ; 6,5]
Causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	3,2*	[2,0 ; 4,7]
Causé une dépression/crises d'angoisse	3,1*	[2,0 ; 4,7]
Suscité de la honte/culpabilité	F	
Fait craindre pour la sécurité des enfants	2,0**	[1,1 ; 3,3]
Dérangé	7,9	[5,8 ; 10,4]
Causé perte de l'estime de soi	F	
Rendu plus autonome	F	
Causé des problèmes avec les hommes/femmes	F	
Autre	12,6	[10,0 ; 15,3]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %, estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1 Parmi les répondants ayant signalé au moins un incident de victimisation dans les 12 mois précédant l'enquête.

2 Cet ensemble exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Note : Les conséquences ne sont pas mutuellement exclusives, la somme pourrait donc ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier maître, adapté de l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.1

Proportion d'internautes¹ selon l'utilisation et le groupe d'âge, Québec, 2009

	Utilisation d'Internet dans le dernier mois		Utilisation d'Internet dans les 12 derniers mois		Déjà utilisé Internet	
	IC 95 %		IC 95 %		IC 95 %	
	%					
Total	76,5	[75,3 ; 77,7]	78,9	[77,8 ; 80,1]	81,6	[80,6 ; 82,6]
15 à 24 ans	99,2	[97,8 ; 99,8]	99,5	[98,4 ; 99,9]	100,0	[. ; .]
25 à 34 ans	94,8	[92,4 ; 96,7]	96,1	[93,9 ; 97,6]	97,8	[96,2 ; 98,8]
35 à 44 ans	88,7	[85,7 ; 91,2]	92,0	[89,4 ; 94,1]	94,5	[92,4 ; 96,1]
45 à 54 ans	79,3	[76,1 ; 82,5]	83,6	[80,8 ; 86,5]	87,0	[84,3 ; 89,7]
55 à 64 ans	65,7	[62,2 ; 69,2]	68,3	[65,0 ; 71,7]	72,9	[69,7 ; 76,2]
65 à 74 ans	42,4	[37,5 ; 47,4]	45,0	[39,8 ; 50,1]	47,9	[42,8 ; 52,9]
75 ans et plus	21,2	[15,5 ; 27,9]	23,4	[17,7 ; 29,9]	25,9	[19,9 ; 32,5]

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.2

Proportion de la population ayant subi de l'intimidation sur Internet selon la région au Canada, 2009

	Cyberintimidation des adultes ¹		Cyberintimidation des enfants ²	
	IC 95 %		IC 95 %	
	%			
Canada	6,9 [†]	[6,3 ; 7,4]	9,8	[8,5 ; 11,0]
Région de l'Atlantique	6,3	[5,2 ; 7,3]	9,5*	[6,9 ; 12,7]
Québec	5,3	[4,3 ; 6,3]	10,2	[7,8 ; 13,0]
Ontario	7,3 [†]	[6,3 ; 8,3]	9,4	[7,4 ; 11,8]
Région des Prairies	7,2	[5,9 ; 8,5]	10,2	[7,6 ; 13,2]
Colombie-Britannique	8,2 [†]	[6,5 ; 10,1]	9,5*	[6,2 ; 13,9]

† Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 18 ans et plus.

2. Parmi l'ensemble des individus âgés de 17 ans et plus vivant avec un enfant âgé de 8 à 17 ans utilisant Internet.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.3

Proportion de cyberintimidés selon le type d'incident, Québec, 2009

	Cyberintimidation des adultes ¹		Cyberintimidation des enfants ²	
	IC 95 %		IC 95 %	
	%			
Courriels ou messages instantanés menaçants ou agressifs	60,0	[50,7 ; 69,4]	57,4	[44,6 ; 70,2]
Cible de commentaires haineux par courriel, messagerie instantanée ou affichés sur Internet	50,2	[40,6 ; 59,9]	50,5	[37,7 ; 63,2]
Envoi de courriels menaçants utilisant l'identité du répondant	11,9*	[6,8 ; 18,8]	15,3**	[7,3 ; 26,9]
Leurre d'enfants	...		33,1*	[21,7 ; 46,2]
Autre forme de cyberintimidation	9,3**	[4,3 ; 16,9]	F	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %, estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Parmi la population de 18 ans et plus victime de cyberintimidation.

2. Parmi la population âgée de 17 ans et plus vivant avec des enfants âgés de 8 à 17 ans victimes de cybervictimisation.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.4

Proportion de la population ayant déclaré un incident de victimisation sur Internet selon le type d'incident et le profil d'utilisation d'Internet, Québec, 2009

	Cyberintimidation des adultes ¹		Fraude bancaire par Internet ²		Problèmes concernant les achats sur Internet ³	
	χ^2 et IC 95 %		χ^2 et IC 95 %		χ^2 et IC 95 %	
Total (%)	5,3	[4,3 ; 6,3]	2,6	[2,0 ; 3,4]	11,9	[9,8 ; 14,0]
Fréquence des opérations bancaires en ligne ⁴	$\rho = 0,1932$		$\rho = 0,0074$		$\rho = 0,2844$	
Au moins une fois par semaine	6,0	[4,4 ; 8,0]	3,9**	[2,8 ; 5,4]	12,8	[10,0 ; 15,9]
Au moins une fois par mois	8,2*	[5,3 ; 12,0]	F		12,3*	[8,1 ; 17,5]
Occasionnellement ou jamais	5,1*	[3,5 ; 7,0]	1,5**	[0,8 ; 2,5]	8,6*	[5,2 ; 13,3]
Fréquences des réservations en ligne ⁴	$\rho = 0,1836$		$\rho = 0,0315$		$\rho = 0,0195$	
Au moins une fois par semaine	F		F		24,4**	[13,1 ; 39,0]
Au moins une fois par mois	4,2*	[2,5 ; 6,4]	4,3*	[2,5 ; 6,6]	12,9*	[9,3 ; 17,2]
Rarement ou jamais	6,4	[5,1 ; 7,9]	2,1*	[1,5 ; 2,9]	10,3	[7,9 ; 13,1]
Fréquence des achats en ligne ⁴	$\rho = 0,0839$		$\rho = 0,0080$		$\rho = 0,0010$	
Au moins une fois par semaine	F		F		23,4*	[14,9 ; 33,7]
Au moins une fois par mois	7,3*	[4,9 ; 10,5]	4,3	[2,7 ; 6,6]	12,8	[9,7 ; 16,6]
Rarement ou jamais	5,5	[4,3 ; 6,9]	2,0	[1,4 ; 2,9]	8,8	[6,5 ; 11,7]
Utilisation des sites de réseautage social ²	$\rho = < 0,0001$		$\rho = 0,6617$		$\rho = 0,0101$	
Oui	10,2	[8,0 ; 12,4]	2,8*	[1,8 ; 4,0]	14,5	[11,3 ; 18,1]
Non	3,0*	[2,2 ; 4,1]	2,5*	[1,7 ; 3,5]	9,3	[7,0 ; 12,1]
Utilisation des salons de clavardage	$\rho = < 0,0001$		$\rho = 0,3363$		$\rho = 0,0096$	
Oui	9,8	[7,7 ; 12,2]	3,0*	[2,0 ; 4,4]	14,7	[11,5 ; 18,4]
Non	3,2*	[2,3 ; 4,5]	2,3*	[1,6 ; 3,3]	9,4	[7,0 ; 12,2]
Utilisation d'un logiciel antivirus ⁵	$\rho = 0,1445$		$\rho = 0,0093$		$\rho = 0,3628$	
Oui	5,7	[4,6 ; 6,8]	2,4	[1,8 ; 3,2]	12,1	[9,9 ; 14,3]
Non	9,1**	[4,4 ; 16,1]	F		F	
Transactions effectuées seulement avec des organisations bien connues	$\rho = 0,0377$		$\rho = 0,3778$		$\rho = 0,0900$	
Oui	5,3	[4,2 ; 6,5]	2,8	[2,1 ; 3,7]	11,3	[9,11 ; 13,51]
Non	8,6*	[5,7 ; 12,3]	F		16,8*	[10,45 ; 25,04]
Changement régulier des mots de passe	$\rho = 0,0235$		$\rho = 0,0232$		$\rho = 0,4691$	
Oui	7,8	[5,6 ; 10,4]	3,9*	[2,5 ; 5,7]	13,2	[9,0 ; 18,4]
Non	5,1	[4,0 ; 6,4]	2,2*	[1,5 ; 3,0]	11,4	[9,1 ; 13,8]
Suppression régulière des courriels envoyés par des expéditeurs inconnus ⁶	$\rho = 0,8980$		$\rho = 0,8185$		$\rho = 0,1141$	
Oui	6,4	[5,1 ; 7,6]	2,5	[1,8 ; 3,4]	12,7	[10,4 ; 14,9]
Non	6,1**	[2,8 ; 11,2]	F		F	
Suppression régulière des fichiers Internet temporaires et des témoins Internet	$\rho = 0,4613$		$\rho = 0,1442$		$\rho = 0,0493$	
Oui	6,3	[5,1 ; 7,8]	3,1	[2,3 ; 4,0]	13,0	[10,5 ; 15,4]
Non	5,3*	[3,4 ; 7,9]	F		7,9*	[4,5 ; 12,6]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi les internautes de 18 ans et plus.

2. Parmi la population de 15 ans et plus ayant utilisé Internet au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

3. Parmi la population de 15 ans et plus ayant fait des achats en ligne au cours des 12 mois précédant l'enquête.

4. Parmi la population de 15 ans et plus ayant utilisé Internet dans le dernier mois.

5. Parmi la population de 15 ans ayant déjà utilisé Internet et qui possède au moins un ordinateur.

6. Parmi la population ayant déjà utilisé Internet et qui possède un compte courriel.

Note : Lorsque le test d'indépendance (indiqué « ρ » dans le tableau) est inférieur à 0,05, le lien est significatif (au seuil de 5 %) entre la variable d'analyse et la variable de croisement.Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.5

Proportion de la population ayant déclaré un incident de victimisation sur Internet selon le type d'incident et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Cyberintimidation des adultes ¹		Fraude bancaire par Internet ²		Problèmes concernant les achats sur Internet ³	
	χ ² et IC 95 %		χ ² et IC 95 %		χ ² et IC 95 %	
	%					
Total (%)	5,3	[4,34 ; 6,25]	2,6	[2,0 ; 3,4]	11,9	[9,8 ; 14,0]
Sexe	ρ = 0,0604		ρ = 0,7234		ρ = 0,0721	
Homme	4,4	[3,2 ; 5,8]	2,7*	[1,8 ; 3,9]	13,5	[10,7 ; 16,7]
Femme	6,3	[4,9 ; 7,9]	2,5*	[1,6 ; 3,6]	9,8*	[7,1 ; 13,1]
Groupe d'âge	ρ = < 0,0001		ρ = 0,4050		ρ = 0,5108	
15 à 24 ans	12,6*	[8,4 ; 17,9]	F		14,7*	[9,4 ; 21,6]
25 à 44 ans	4,9	[3,7 ; 6,5]	2,8	[1,9 ; 4,0]	12,0	[9,1 ; 15,3]
45 à 64 ans	3,4*	[2,3 ; 4,8]	3,1	[1,9 ; 4,6]	10,8*	[7,6 ; 14,8]
65 ans et plus	F		F		F	
Niveau d'éducation	ρ = 0,3447		ρ = 0,0336		ρ = 0,6792	
Diplôme universitaire	4,6*	[3,2 ; 6,4]	3,7*	[2,4 ; 5,4]	12,4	[9,3 ; 16,1]
Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaire	5,8	[4,5 ; 7,4]	2,5*	[1,7 ; 3,7]	11,2	[8,5 ; 14,4]
Sans diplôme	4,1**	[2,0 ; 7,4]	F		14,7**	[6,9 ; 26,3]
Revenu du ménage	ρ = 0,4917		ρ = 0,7699		ρ = 0,1548	
Moins de 30 000 \$	5,4**	[3,0 ; 8,9]	F		17,1**	[8,8 ; 28,7]
30 000 \$ à 59 999 \$	4,0*	[2,7 ; 5,9]	2,1**	[1,2 ; 3,5]	7,9*	[4,8 ; 12,2]
60 000 \$ à 99 999 \$	6,0*	[4,2 ; 8,3]	2,6**	[1,5 ; 4,2]	10,2*	[7,0 ; 14,2]
100 000 \$ et plus	5,0*	[3,2 ; 7,3]	3,3*	[1,9 ; 5,2]	13,8	[10,0 ; 18,4]
Non-réponse ⁴	6,5*	[3,9 ; 10,1]	F		13,9*	[8,2 ; 21,5]
État matrimonial	ρ = < 0,0001		ρ = 0,3717		ρ = 0,5435	
Marié ou vivant en union libre	3,8	[2,8 ; 4,9]	2,9*	[2,1 ; 3,9]	11,3	[8,9 ; 13,7]
Célibataire	9,8	[7,1 ; 13,1]	2,2**	[1,2 ; 3,7]	13,5*	[9,2 ; 19,0]
Séparé ou divorcé	3,5**	[1,9 ; 5,9]	F		12,8**	[5,9 ; 23,4]
Veuf	F		F		F	
Taille du ménage	ρ = 0,0073		ρ = 0,4200		ρ = 0,1929	
1 personne	4,8*	[3,2 ; 6,9]	3,3*	[2,0 ; 5,2]	13,3	[9,0 ; 18,7]
2 personnes	3,6*	[2,5 ; 5,0]	2,1*	[1,2 ; 3,4]	9,6	[6,9 ; 12,9]
3 personnes ou plus	6,4	[5,0 ; 8,1]	2,8*	[1,9 ; 3,9]	12,9	[10,0 ; 16,4]
Type d'agglomération	ρ = 0,5297		ρ = 0,4906		ρ = 0,1765	
Grands centres urbains (RMR et AR ⁵)	5,4	[4,4 ; 6,5]	2,7	[2,0 ; 3,6]	12,4	[10,1 ; 14,8]
Communautés rurales et petites municipalités	4,7*	[2,9 ; 7,1]	2,1**	[1,0 ; 3,9]	8,3**	[4,2 ; 14,3]
Minorité visible	ρ = 0,0237		ρ = 0,2191		ρ = 0,0060	
Oui	9,3**	[5,1 ; 15,4]	F		23,2*	[13,1 ; 36,2]
Non	5,0	[4,1 ; 6,0]	2,5**	[1,8 ; 3,3]	10,9	[8,9 ; 13,0]

Annexe 3.6

Proportion de la population appartenant à des réseaux sociaux et utilisant des salons de clavardage selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Réseaux sociaux ¹		Salons de clavardage ²	
	χ ² et IC 95 %		χ ² et IC 95 %	
	%			
Total (%)	41,5	[39,7 ; 43,2]	39,4	[37,6 ; 41,1]
Sexe	ρ = 0,0016		ρ = 0,5247	
Homme	38,5	[35,8 ; 41,2]	39,9	[37,4 ; 42,4]
Femme	44,5	[42,1 ; 46,9]	38,8	[36,4 ; 41,2]
Groupe d'âge	ρ = < 0,0001		ρ = < 0,0001	
15 à 24 ans	75,7	[71,2 ; 80,2]	79,2	[74,7 ; 83,8]
25 à 44 ans	49,5	[46,5 ; 52,6]	45,3	[42,1 ; 48,4]
45 à 64 ans	20,7	[17,8 ; 23,5]	19,5	[16,9 ; 22,0]
65 ans et plus	7,8*	[4,5 ; 12,2]	4,9**	[2,78 ; 7,94]
Niveau d'éducation	ρ = 0,3307		ρ = 0,0011	
Diplôme universitaire	39,2	[35,7 ; 42,8]	35,0	[31,6 ; 38,4]
Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaire	41,8	[39,3 ; 44,3]	39,5	[37,1 ; 42,0]
Sans diplôme	44,0	[38,4 ; 49,5]	47,1	[41,6 ; 52,6]
Revenu du ménage	ρ = 0,9722		ρ = 0,2520	
Moins de 30 000 \$	39,7	[33,6 ; 45,9]	40,1	[34,3 ; 45,9]
30 000 \$ à 59 999 \$	40,9	[37,0 ; 44,8]	40,5	[36,8 ; 44,1]
60 000 \$ à 99 999 \$	41,4	[37,6 ; 45,3]	36,8	[32,9 ; 40,7]
100 000 \$ et plus	41,9	[37,9 ; 45,9]	37,8	[33,8 ; 41,8]
Non-réponse ³	42,4	[37,1 ; 47,6]	43,1	[38,4 ; 47,9]
État matrimonial	ρ = < 0,0001		ρ = < 0,0001	
Marié ou vivant en union libre	32,6	[30,3 ; 34,9]	29,6	[27,3 ; 31,8]
Célibataire	64,9	[61,2 ; 68,6]	63,9	[60,3 ; 67,6]
Séparé ou divorcé	30,5	[24,5 ; 36,5]	35,7	[29,9 ; 41,4]
Veuf	22,0*	[12,5 ; 34,3]	14,1**	[6,7 ; 24,9]
Taille du ménage	ρ = < 0,0001		ρ = 0,0002	
1 personne	35,8	[31,8 ; 39,9]	33,2	[29,4 ; 37,0]
2 personnes	34,5	[31,2 ; 37,9]	35,9	[32,9 ; 38,8]
3 personnes ou plus	46,2	[43,6 ; 48,9]	42,4	[39,7 ; 45,2]
Type d'agglomération	ρ = 0,0189		ρ = 0,1459	
Grands centres urbains (RMR et AR ⁴)	42,6	[40,6 ; 44,6]	40,1	[38,0 ; 42,2]
Communautés rurales et petites municipalités	36,0	[31,2 ; 40,9]	36,1	[31,5 ; 40,6]
Statut d'activité	ρ = < 0,0001		ρ = < 0,0001	
En emploi	39,1	[36,7 ; 41,5]	35,6	[33,4 ; 37,9]
Aux études	72,9	[67,7 ; 78,2]	76,4	[71,2 ; 81,6]
À la recherche d'un emploi	36,0*	[21,7 ; 52,5]	44,3*	[28,8 ; 60,8]
Autres ⁵	22,1	[18,4 ; 25,7]	20,8	[17,3 ; 24,3]

Annexe 3.6 (suite)

Proportion de la population appartenant à des réseaux sociaux et utilisant des salons de clavardage selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Réseaux sociaux ¹		Salons de clavardage ²	
	χ ² et IC 95 %		χ ² et IC 95 %	
	%			
État de santé autodéclaré	ρ = 0,0237		ρ = 0,4662	
Excellent, très bon ou bon	42,2	[40,3 ; 44,0]	39,6	[37,8 ; 41,5]
Moyen ou mauvais	33,5	[26,7 ; 40,4]	37,0	[30,3 ; 43,7]
Incapacité physique ou mentale limitant les activités	ρ = 0,0180		ρ = 0,0094	
Oui	36,7	[32,6 ; 40,8]	34,8	[31,1 ; 38,6]
Non	42,7	[40,6 ; 44,9]	40,7	[38,6 ; 42,8]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus ayant utilisé Internet dans l'année précédant l'enquête.

2. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus.

3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte afin que l'on puisse inclure dans l'analyse les personnes qui n'ont pas répondu.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

5. Cette catégorie comprend, par exemple, les répondants ayant déclaré être à la retraite, s'occuper des enfants, faire des travaux ménagers, être en congé de maternité ou de paternité, être en congé de maladie de longue durée, faire du bénévolat, ainsi que ceux ayant indiqué « Autre » à titre d'activité principale.

Note : Lorsque le test d'indépendance (indiqué « ρ » dans le tableau) est inférieur à 0,05, le lien est significatif (au seuil de 5 %) entre la variable d'analyse et la variable de croisement.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.7

Proportion de cyberintimidés selon le type d'incident, Québec, 2009

	Cyberintimidation des adultes ¹		Cyberintimidation des enfants ²	
	IC 95 %		IC 95 %	
	%			
Membre ou ex-membre de la famille	9,9**	[5,3 ; 16,4]	F	
Collègue/camarade de classe/connaissance/ami	32,9	[23,5 ; 42,3]	63,1	[50,4 ; 74,6]
Inconnu	51,4	[41,8 ; 61,1]	33,2*	[21,8 ; 46,2]
Autre	F		F	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %, estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. La cyberintimidation des adultes comprend les répondants de 18 ans et plus seulement.

2. La cyberintimidation des enfants comprend les individus de 17 ans et plus vivant avec des enfants de 8 à 17 ans qui utilisent Internet.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.8

Proportion de la population québécoise ayant été intimidée sur Internet selon le moyen pour y mettre fin, 2009¹

	Cyberintimidation des adultes ²		Cyberintimidation des enfants ³	
	IC 95 %		IC 95 %	
	%			
Total	83,1	[74,7 ; 89,6]	82,0	[69,5 ; 90,9]
Quitter le site Internet ou interrompre l'activité	61,9	[53,3 ; 70,5]	...	
Bloquer les messages de l'expéditeur	67,1	[58,7 ; 75,5]	62,2	[48,8 ; 74,5]
Signaler l'incident au fournisseur de services Internet, de courriel ou de site Internet	17,0*	[10,8 ; 24,9]	F	
Signaler l'incident à la police	7,5**	[3,9 ; 12,7]	F	
Rencontrer les responsables de l'école de l'enfant pour demander de l'aide	...		27,4*	[16,2 ; 41,1]
Restreindre l'accès de l'enfant à Internet ou au site Internet en cause	...		44,0	[31,9 ; 56,1]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %, estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Les moyens pour mettre fin à l'intimidation ne sont pas mutuellement exclusifs.

2. Parmi la population de 18 ans et plus ayant été victime de cyberintimidation.

3. Parmi les répondants de 17 ans et plus ayant un enfant âgé de 8 à 17 ans victime de cyberintimidation dans le ménage.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.9

Répartition de la population¹ ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon le moyen de découverte de la situation, Québec, 2009

	Cyberintimidation des enfants	
	IC 95 %	
	%	
L'enfant a informé les parents	75,6	[63,1 ; 85,6]
Découvert d'une autre façon	24,4*	[14,4 ; 36,9]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Population de 17 ans et plus vivant avec un enfant de 8 à 17 ans victime de cyberintimidation.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.10

Répartition de la population¹ ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon le sexe de l'enfant, Québec, 2009

	Cyberintimidation des enfants	
	IC 95 %	
	%	
Garçon	25,6*	[15,6 ; 37,9]
Fille	74,4	[62,1 ; 84,4]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Population de 17 ans et plus vivant avec un enfant de 8 à 17 ans victime de cyberintimidation.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.11

Répartition de la population¹ québécoise ayant un enfant victime de cyberintimidation dans le ménage selon l'âge de l'enfant, 2009

	Cyberintimidation des enfants	
	IC 95 %	
	%	
8 à 10 ans	19,6*	[10,9; 31,1]
11 à 13 ans	48,1	[35,8; 60,4]
14 à 17 ans	32,3*	[20,7; 45,7]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Population de 17 ans et plus vivant avec un enfant de 8 à 17 ans victime de cyberintimidation.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.12

Répartition de la population¹ selon le type de transaction et le niveau de préoccupation quant à la cybersécurité, Québec, 2009

	Sécurité liée aux opérations bancaires en ligne		Sécurité liée aux achats en ligne	
	IC 95 %		IC 95 %	
	%			
Préoccupé	65,0	[64,0 ; 65,9]	71,1	[70,2 ; 72,0]
Pas préoccupé	35,0	[34,1 ; 36,0]	28,9	[28,0 ; 29,8]

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.13

Proportion de la population ayant déclaré un incident de victimisation sur Internet selon le type d'incident et la région au Canada, 2009

	Fraude bancaire par Internet ¹		Problèmes concernant les achats sur Internet ²	
	IC 95 %		IC 95 %	
	%			
Canada	3,9 [†]	[3,5 ; 4,3]	14,0	[13,0 ; 15,1]
Région de l'Atlantique	1,1 [†]	[0,7 ; 1,6]	11,5	[9,5 ; 13,5]
Québec	2,6	[2,0 ; 3,4]	11,9	[9,8 ; 14,0]
Ontario	4,8 [†]	[4,0 ; 5,7]	13,9	[12,1 ; 15,6]
Région des Prairies	3,1 [†]	[2,5 ; 3,8]	16,8 [†]	[14,8 ; 18,9]
Colombie-Britannique	5,4 [†]	[4,1 ; 6,9]	14,9	[12,1 ; 18,1]

[†] Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi la population de 15 ans et plus ayant utilisé Internet au cours des 12 mois précédant l'enquête.

2. Parmi les internautes de 15 ans et plus ayant fait des achats en ligne au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.14

Répartition de la population¹ selon la fréquence des achats en ligne et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Au moins une fois par semaine		Au moins une fois par mois		Occasionnellement ou jamais	
	IC 95 %		IC 95 %		IC 95 %	
	%					
Total (%)	3,7	[2,9; 4,6]	22,4	[20,6; 24,2]	73,9	[72,2; 75,7]
Sexe (p = < 0,0001)						
Homme	5,3	[3,9; 6,8]	27,0	[24,2; 29,7]	67,8	[65,0; 70,6]
Femme	2,1*	[1,3; 3,1]	17,7	[15,5; 19,8]	80,3	[78,0; 82,5]
Groupe d'âge (p = < 0,0001)						
15 à 24 ans	F		20,1	[15,4; 24,7]	77,9	[73,1; 82,6]
25 à 44 ans	5,5	[4,0; 7,2]	30,1	[27,1; 33,0]	64,5	[61,5; 67,5]
45 à 64 ans	3,0*	[1,9; 4,6]	17,2	[14,7; 19,7]	79,8	[77,1; 82,5]
65 ans et plus	F		11,1*	[7,2; 16,1]	87,6	[82,5; 91,7]
Niveau d'éducation (p = < 0,0001)						
Diplôme universitaire	5,2*	[3,6; 7,4]	30,3	[26,9; 33,7]	64,5	[60,9; 68,0]
Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaire	3,2*	[2,3; 4,3]	21,3	[19,0; 23,6]	75,5	[73,2; 77,9]
Sans diplôme	F		11,8*	[8,3; 16,1]	85,4	[81,0; 89,2]
Revenu du ménage (p = < 0,0001)						
Moins de 30 000 \$	F		14,0*	[9,9; 19,0]	84,3	[79,1; 88,6]
30 000 \$ à 59 999 \$	2,8**	[1,6; 4,6]	18,9	[15,8; 22,0]	78,3	[75,1; 81,5]
60 000 \$ à 99 999 \$	4,1*	[2,6; 6,1]	24,2	[20,5; 27,9]	71,7	[68,0; 75,5]
100 000 \$ et plus	5,6*	[3,9; 7,9]	28,7	[24,8; 32,6]	65,7	[61,7; 69,7]
Non-réponse²	F		19,0	[15,0; 23,7]	78,7	[74,3; 83,2]
État matrimonial (p = 0,0169)						
Marié ou vivant en union libre	4,5	[3,5; 5,8]	23,0	[20,8; 25,2]	72,5	[70,2; 74,7]
Célibataire	2,3**	[1,2; 3,9]	22,4	[18,7; 26,0]	75,4	[71,7; 79,1]
Séparé ou divorcé	F		20,4	[14,9; 26,0]	77,5	[71,0; 83,1]
Veuf	F		F		91,2	[82,1; 96,6]
Taille du ménage (p = 0,2994)						
1 personne	2,4**	[1,3; 4,1]	18,9	[15,7; 22,4]	78,7	[75,4; 82,1]
2 personnes	3,9*	[2,6; 5,5]	21,9	[19,3; 24,5]	74,3	[71,3; 77,2]
3 personnes ou plus	3,8*	[2,7; 5,1]	23,2	[20,7; 25,8]	73,0	[70,4; 75,6]
Type d'agglomération (p = 0,0025)						
Grands centres urbains (RMR et AR³)	3,9	[3,0; 4,9]	23,7	[21,7; 25,7]	72,4	[70,4; 74,5]
Communautés rurales et petites municipalités	2,6**	[1,3; 4,8]	16,3	[12,7; 20,5]	81,1	[76,8; 84,8]

Annexe 3.14 (suite)

Répartition de la population¹ selon la fréquence des achats en ligne et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Au moins une fois par semaine		Au moins une fois par mois		Occasionnellement ou jamais	
	IC 95 %		IC 95 %		IC 95 %	
	%					
Statut d'activité (p = 0,0257)						
En emploi	4,3	[3,3 ; 5,4]	24,2	[22,0 ; 26,4]	71,6	[69,4 ; 73,8]
Aux études	F		22,6	[17,2 ; 28,1]	74,5	[68,8 ; 80,2]
À la recherche d'un emploi	F		23,2**	[11,2 ; 39,5]	74,1	[57,3 ; 86,9]
Autres ⁴	F		15,3	[12,2 ; 18,9]	82,2	[78,3 ; 85,7]
État de santé autodéclaré (p = 0,5897)						
Excellent, très bon ou bon	3,6	[2,8 ; 4,6]	22,7	[20,9 ; 24,6]	73,7	[71,8 ; 75,5]
Moyen ou mauvais	F		19,5*	[13,7 ; 26,6]	75,9	[68,6 ; 82,3]
Incapacité physique ou mentale limitant les activités (p = 0,0139)						
Oui	2,6**	[1,4 ; 4,5]	18,4	[15,1 ; 22,1]	79,0	[75,4 ; 82,5]
Non	4,0	[3,1 ; 5,1]	23,6	[21,5 ; 25,7]	72,4	[70,3 ; 74,5]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus ayant utilisé Internet dans le dernier mois.

2. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte afin que l'on puisse inclure dans l'analyse les personnes qui n'ont pas répondu.

3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

4. Cette catégorie comprend, par exemple, les répondants ayant déclaré être à la retraite, s'occuper des enfants, faire des travaux ménagers, être en congé de maternité ou de paternité, être en congé de maladie de longue durée, faire du bénévolat, ainsi que ceux ayant indiqué « Autre » à titre d'activité principale.

Note : Lorsque le test d'indépendance (indiqué « p » dans le tableau) est inférieur à 0,05, le lien est significatif (au seuil de 5 %) entre la variable d'analyse et la variable de croisement.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.15

Répartition de la population¹ selon la fréquence des opérations bancaires en ligne et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Au moins une fois par semaine		Au moins une fois par mois		Occasionnellement ou jamais	
	IC 95 %		IC 95 %		IC 95 %	
	%					
Total (%)	44,4	[42,4 ; 46,4]	16,6	[15,0 ; 18,1]	39,1	[37,1 ; 41,1]
Sexe (p = < 0,0066)						
Homme	47,6	[44,5 ; 50,6]	15,0	[12,8 ; 17,1]	37,5	[34,6 ; 40,4]
Femme	41,1	[38,3 ; 43,8]	18,2	[16,0 ; 20,5]	40,7	[37,9 ; 43,5]
Groupe d'âge (p = < 0,0001)						
15 à 24 ans	34,2	[29,2 ; 39,2]	22,3	[17,7 ; 27,0]	43,4	[38,2 ; 48,7]
25 à 44 ans	55,6	[52,4 ; 58,8]	15,4	[13,2 ; 17,6]	29,1	[26,0 ; 32,1]
45 à 64 ans	42,2	[38,8 ; 45,5]	14,7	[12,2 ; 17,1]	43,2	[39,9 ; 46,4]
65 ans et plus	20,9	[15,3 ; 26,5]	16,3*	[11,4 ; 22,3]	62,8	[56,1 ; 69,5]
Niveau d'éducation (p = < 0,0001)						
Diplôme universitaire	50,7	[46,9 ; 54,4]	21,5	[18,4 ; 24,6]	27,8	[24,6 ; 31,1]
Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaire	46,9	[44,1 ; 49,6]	15,9	[13,8 ; 18,0]	37,2	[34,5 ; 40,0]
Sans diplôme	21,8	[17,0 ; 26,6]	9,5	[6,4 ; 13,4]	68,7	[63,3 ; 74,2]
Revenu du ménage (p = < 0,0001)						
Moins de 30 000 \$	33,3	[27,4 ; 39,2]	17,6	[13,0 ; 23,0]	49,1	[42,5 ; 55,7]
30 000 \$ à 59 999 \$	42,9	[38,8 ; 47,0]	16,4	[13,5 ; 19,7]	40,7	[36,4 ; 45,0]
60 000 \$ à 99 999 \$	48,0	[44,0 ; 52,0]	18,0	[14,9 ; 21,5]	34,0	[30,1 ; 38,0]
100 000 \$ et plus	55,3	[51,0 ; 59,6]	16,2	[13,0 ; 19,9]	28,5	[24,6 ; 32,4]
Non-réponse²	30,3	[25,4 ; 35,3]	14,8	[11,0 ; 19,3]	54,9	[49,4 ; 60,3]
État matrimonial (p = < 0,0001)						
Marié ou vivant en union libre	49,8	[47,2 ; 52,3]	13,6	[11,8 ; 15,4]	36,6	[34,2 ; 39,1]
Célibataire	34,2	[30,1 ; 38,2]	22,2	[18,7 ; 25,8]	43,6	[39,5 ; 47,7]
Séparé ou divorcé	39,7	[32,6 ; 46,9]	20,5	[15,2 ; 25,7]	39,8	[33,3 ; 46,3]
Veuf	30,2*	[19,0 ; 43,4]	17,9*	[10,2 ; 28,1]	51,9	[40,0 ; 63,9]
Taille du ménage (p = 0,0038)						
1 personne	33,7	[29,7 ; 37,7]	21,3	[17,7 ; 24,8]	45,0	[41,0 ; 49,0]
2 personnes	44,8	[41,6 ; 47,9]	16,9	[14,4 ; 19,4]	38,4	[35,3 ; 41,4]
3 personnes ou plus	45,9	[43,0 ; 48,7]	15,6	[13,4 ; 17,9]	38,5	[35,6 ; 41,5]
Type d'agglomération (p = 0,0021)						
Grands centres urbains (RMR et AR³)	45,8	[43,6 ; 48,0]	16,9	[15,2 ; 18,6]	37,4	[35,2 ; 39,5]
Communautés rurales et petites municipalités	37,7	[32,9 ; 42,5]	15,0	[11,3 ; 19,3]	47,3	[42,1 ; 52,4]

Annexe 3.15 (suite)

Répartition de la population¹ selon la fréquence des opérations bancaires en ligne et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Au moins une fois par semaine		Au moins une fois par mois		Occasionnellement ou jamais	
	IC 95 %		IC 95 %		IC 95 %	
	%					
Statut d'activité (p = < 0,0001)						
En emploi	51,0	[48,4 ; 53,5]	13,69	[11,9 ; 15,5]	35,32	[32,9 ; 37,8]
À la recherche d'un emploi	33,8	[27,9 ; 39,7]	27,21	[21,7 ; 32,7]	38,97	[33,0 ; 44,9]
Aux études	16,5**	[7,7 ; 29,4]	19,55**	[8,8 ; 35,0]	63,92	[47,6 ; 78,2]
Autres ⁴	33,4	[29,3 ; 37,5]	16,81	[13,8 ; 20,2]	49,80	[45,4 ; 54,2]
État de santé autodéclaré (p = 0,0080)						
Excellent, très bon ou bon	45,1	[43,0 ; 47,2]	16,8	[15,2 ; 18,5]	38,1	[36,0 ; 40,2]
Moyen ou mauvais	36,8	[29,67 ; 43,94]	13,5	[9,2 ; 18,9]	49,7	[42,6 ; 56,7]
Incapacité physique ou mentale limitant les activités (p = 0,0008)						
Oui	37,7	[33,4 ; 41,9]	16,2	[13,0 ; 19,7]	46,2	[41,9 ; 50,4]
Non	46,3	[44,1 ; 48,6]	16,5	[14,7 ; 18,4]	37,1	[34,8 ; 39,5]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus ayant utilisé Internet dans le dernier mois.

2. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte afin que l'on puisse inclure dans l'analyse les personnes qui n'ont pas répondu.

3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

4. Cette catégorie comprend, par exemple, les répondants ayant déclaré être à la retraite, s'occuper des enfants, faire des travaux ménagers, être en congé de maternité ou de paternité, être en congé de maladie de longue durée, faire du bénévolat, ainsi que ceux ayant indiqué « Autre » à titre d'activité principale.

Note : Lorsque le test d'indépendance (indiqué « p » dans le tableau) est inférieur à 0,05, le lien est significatif (au seuil de 5 %) entre la variable d'analyse et la variable de croisement.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.16

Proportion de la population québécoise¹ ayant rencontré des problèmes lors d'achats en ligne selon le problème connu, 2009

	Problèmes concernant les achats en ligne ²	
	IC 95 %	
	%	
Les produits n'ont pas été livrés	42,4	[34,0; 50,8]
Produits reçus n'étaient pas ceux décrits sur le site Web	44,5	[35,8; 53,3]
Des sommes supplémentaires ont été retirées du compte sans autorisation	32,7	[24,2; 41,2]

1. Parmi la population de 15 ans et plus ayant fait des achats en ligne au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

2. Les problèmes ne sont pas mutuellement exclusifs.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.17

Proportion de la population¹ ayant déclaré un problème de sécurité sur Internet selon le type de problème et la région au Canada, 2009

	Problèmes de sécurité ²		Tentatives d'hameçonnage ³		Infections virales		Contenu haineux	
	IC 95 %		IC 95 %		IC 95 %		IC 95 %	
	%							
Canada	73,5 [†]	[72,6 ; 74,4]	42,4 [†]	[41,4 ; 43,5]	64,6	[63,7 ; 65,5]	15,3 [†]	[14,5 ; 16,0]
Région de l'Atlantique	68,8	[66,9 ; 70,8]	41,6 [†]	[39,3 ; 43,9]	60,0 [†]	[57,8 ; 62,1]	16,7 [†]	[15,1 ; 18,3]
Québec	70,5	[68,8 ; 72,3]	30,1	[28,3 ; 32,0]	65,3	[63,4 ; 67,2]	7,6	[6,5 ; 8,7]
Ontario	74,5 [†]	[73,1 ; 75,9]	46,1 [†]	[44,3 ; 47,8]	64,4	[62,8 ; 66,0]	16,8 [†]	[15,4 ; 18,1]
Région des Prairies	73,7 [†]	[72,0 ; 75,4]	43,2 [†]	[41,0 ; 45,3]	64,3	[62,6 ; 66,1]	17,8 [†]	[16,2 ; 19,3]
Colombie-Britannique	77,4 [†]	[75,2 ; 79,7]	49,9 [†]	[47,2 ; 52,7]	66,7	[64,0 ; 69,3]	19,5 [†]	[17,2 ; 21,8]

† Différence significative avec le Québec au seuil de 5 %.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus.

2. Comprend l'ensemble des problèmes de sécurité, soit les virus, les logiciels espions ou publicitaires, le forçage du compte courriel par un pirate informatique, la diffusion des renseignements personnels, les tentatives d'hameçonnage et autres problèmes de sécurité.

3. Parmi les internautes possédant un compte courriel.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.18

Proportion des internautes¹ ayant déclaré un problème de sécurité sur Internet selon le type de problème et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Tentatives d'hameçonnage ²		Infections virales		Contenu haineux	
	χ^2 et IC 95 %		χ^2 et IC 95 %		χ^2 et IC 95 %	
Total (%)	30,1	[28,3 ; 32,0]	65,3	[63,4 ; 67,2]	7,6	[6,5 ; 8,7]
Sexe	$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0001$		$\rho = 0,0002$	
Homme	35,4	[32,3 ; 38,5]	68,9	[66,2 ; 71,5]	9,8	[8,1 ; 11,7]
Femme	24,7	[22,4 ; 27,1]	61,6	[58,9 ; 64,2]	5,4	[4,1 ; 6,9]
Groupe d'âge	$\rho = 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$	
15 à 24 ans	22,6	[17,9 ; 27,2]	75,0	[70,2 ; 79,7]	13,6	[9,8 ; 18,1]
25 à 44 ans	34,5	[31,4 ; 37,6]	67,7	[64,8 ; 70,6]	8,6	[6,7 ; 10,8]
45 à 64 ans	30,9	[27,5 ; 34,3]	62,2	[59,1 ; 65,3]	4,7	[3,4 ; 6,3]
65 ans et plus	23,7	[17,4 ; 30,9]	44,3	[37,7 ; 50,9]	F	
Niveau d'éducation	$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0002$		$\rho = 0,0162$	
Diplôme universitaire	46,7	[43,1 ; 50,4]	71,6	[68,5 ; 74,6]	10,5	[8,1 ; 12,8]
Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaire	25,0	[22,6 ; 27,5]	63,7	[61,0 ; 66,4]	6,8	[5,5 ; 8,3]
Sans diplôme	14,8	[10,7 ; 19,8]	60,0	[54,7 ; 65,3]	6,0*	[3,5 ; 9,7]
Revenu du ménage	$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0001$		$\rho = 0,0042$	
Moins de 30 000 \$	22,0	[16,8 ; 27,2]	57,0	[51,0 ; 63,1]	10,1*	[6,6 ; 14,7]
30 000 \$ à 59 999 \$	27,0	[23,2 ; 30,7]	62,1	[58,1 ; 66,0]	3,8*	[2,6 ; 5,3]
60 000 \$ à 99 999 \$	29,7	[26,0 ; 33,5]	63,6	[59,8 ; 67,4]	8,5	[6,2 ; 11,2]
100 000 \$ et plus	38,5	[34,1 ; 43,0]	72,8	[68,9 ; 76,6]	9,8*	[7,1 ; 13,2]
Non-réponse ³	25,4	[20,5 ; 30,2]	65,3	[60,4 ; 70,1]	7,2*	[4,7 ; 10,7]
État matrimonial	$\rho = 0,0273$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$	
Marié ou vivant en union libre	32,0	[29,5 ; 34,5]	63,9	[61,5 ; 66,3]	5,8	[4,6 ; 7,2]
Célibataire	26,5	[22,9 ; 30,0]	70,9	[67,3 ; 74,6]	12,5	[9,8 ; 15,7]
Séparé ou divorcé	32,4	[25,8 ; 39,0]	61,5	[55,3 ; 67,8]	6,0**	[3,2 ; 10,1]
Veuf	21,4**	[10,7 ; 35,9]	39,0	[28,2 ; 49,7]	F	
Taille du ménage	$\rho = 0,0873$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,6390$	
1 personne	36,0	[31,9 ; 40,2]	57,3	[53,3 ; 61,3]	8,3	[6,2 ; 10,8]
2 personnes	30,4	[27,2 ; 33,6]	60,3	[57,2 ; 63,4]	7,1	[5,5 ; 8,8]
3 personnes ou plus	29,1	[26,3 ; 31,8]	69,5	[66,8 ; 72,3]	7,8	[6,3 ; 9,6]
Type d'agglomération	$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$	
Grands centres urbains (RMR et AR ⁴)	32,5	[30,3 ; 34,6]	67,4	[65,4 ; 69,4]	8,9	[7,6 ; 10,2]
Communautés rurales et petites municipalités	18,1	[14,2 ; 22,5]	55,7	[50,8 ; 60,5]	F	
Minorité visible	$\rho = 0,0143$		$\rho = 0,0036$		$\rho = 0,0035$	
Oui	39,2**	[31,3 ; 47,0]	75,9	[68,6 ; 82,2]	14,3*	[8,7 ; 21,5]
Non	29,4	[27,4 ; 31,4]	64,4	[62,4 ; 66,4]	7,1	[6,0 ; 8,2]

Annexe 3.18 (suite)

Proportion des internautes¹ ayant déclaré un problème de sécurité sur Internet selon le type de problème et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, Québec, 2009

	Tentatives d'hameçonnage ²		Infections virales		Contenu haineux	
	χ^2 et IC 95 %		χ^2 et IC 95 %		χ^2 et IC 95 %	
Statut d'activité	$p = 0,0067$		$p \leq 0,0001$		$p \leq 0,0001$	
En emploi	32,8	[30,3; 35,3]	66,1	[63,7; 68,4]	6,6	[5,3; 7,8]
Aux études	26,8	[21,4; 32,2]	75,5	[70,6; 80,4]	15,1*	[10,9; 20,1]
À la recherche d'un emploi	29,7**	[15,8; 47,0]	75,6	[59,8; 87,6]	F	
Autres ⁵	23,2	[19,2; 27,3]	53,5	[49,4; 57,6]	4,4*	[2,8; 6,7]
Expérience de victimisation au cours de l'année précédente	$p = 0,0024$		$p = 0,0038$		$p \leq 0,0001$	
Oui	35,2	[31,4; 39,1]	69,8	[66,2; 73,4]	11,7	[9,2; 14,6]
Non	27,9	[25,6; 30,3]	63,4	[61,2; 65,6]	5,9	[4,8; 7,1]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi la population de 15 ans et plus ayant déjà utilisé Internet.

2. Parmi les internautes possédant un compte courriel.

3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte afin que l'on puisse inclure dans l'analyse les personnes qui n'ont pas répondu.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

5. Cette catégorie comprend, par exemple, les répondants ayant déclaré être à la retraite, s'occuper des enfants, faire des travaux ménagers, être en congé de maternité ou de paternité, être en congé de maladie de longue durée, faire du bénévolat, ainsi que ceux ayant indiqué « Autre » à titre d'activité principale.

Note : Lorsque le test d'indépendance (indiqué « p » dans le tableau) est inférieur à 0,05, le lien est significatif (au seuil de 5 %) entre la variable d'analyse et la variable de croisement.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.19

Proportion de la population¹ ayant déclaré un problème de cybersécurité selon le type de problème et certaines caractéristiques de l'utilisation d'Internet, Québec, 2009

	Tentatives d'hameçonnage ²		Infections virales		Contenu haineux	
	χ^2 et IC 95 %		χ^2 et IC 95 %		χ^2 et IC 95 %	
Total (%)	30,1	[28,3 ; 32,0]	65,3	[63,4 ; 67,2]	7,6	[6,5 ; 8,7]
Fréquence des opérations bancaires en ligne ³	$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0004$	
Au moins une fois par semaine	37,6	[34,5 ; 40,7]	69,7	[66,9 ; 72,5]	9,0	[7,1 ; 11,1]
Au moins une fois par mois	35,8*	[30,8 ; 40,8]	75,0	[70,7 ; 79,3]	11,9*	[8,5 ; 16,2]
Occasionnellement ou jamais	18,0*	[15,2 ; 20,8]	60,4	[57,2 ; 63,6]	5,0*	[3,7 ; 6,7]
Fréquences des réservations en ligne ³	$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0004$		$\rho = 0,0339$	
Au moins une fois par semaine	53,6	[40,1 ; 67,1]	79,1	[65,9 ; 88,9]	13,9**	[6,7 ; 24,5]
Au moins une fois par mois	42,0	[37,1 ; 46,9]	73,9	[69,7 ; 78,2]	10,1*	[7,2 ; 13,6]
Rarement ou jamais	26,1	[24,1 ; 28,1]	64,6	[62,4 ; 66,8]	7,1	[5,8 ; 8,4]
Fréquence des achats en ligne ³	$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$	
Au moins une fois par semaine	57,3	[46,1 ; 68,5]	76,1	[65,5 ; 84,7]	21,0*	[12,5 ; 31,9]
Au moins une fois par mois	47,9	[43,6 ; 52,2]	76,3	[72,5 ; 80,1]	13,8	[10,5 ; 17,7]
Rarement ou jamais	22,9	[20,8 ; 25,0]	63,6	[61,3 ; 66,0]	5,5	[4,4 ; 6,6]
Utilisation des sites de réseautage social ⁴	$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$	
Oui	34,7	[31,6 ; 37,7]	73,8	[70,9 ; 76,8]	12,7	[10,4 ; 14,9]
Non	26,4	[23,9 ; 28,9]	60,8	[58,3 ; 63,4]	4,4	[3,3 ; 5,7]
Utilisation des salons de clavardage	$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho \leq 0,0001$	
Oui	35,1	[32,0 ; 38,3]	76,9	[74,2 ; 79,6]	12,9	[10,5 ; 15,3]
Non	26,2*	[23,8 ; 28,6]	57,7	[55,2 ; 60,2]	4,2	[3,2 ; 5,4]
Utilisation d'un logiciel antivirus ⁵	$\rho = 0,2911$		$\rho = 0,0002$		$\rho = 0,0580$	
Oui	30,1	[28,2 ; 32,1]	67,5	[65,5 ; 69,4]	7,6	[6,4 ; 8,7]
Non	34,5	[26,3 ; 42,8]	53,6	[46,2 ; 61,1]	12,4*	[7,2 ; 19,5]
Transactions effectuées seulement avec des organisations bien connues ⁶	$\rho = 0,1059$		$\rho = 0,0595$		$\rho = 0,4061$	
Oui	31,3	[29,2 ; 33,4]	66,9	[64,8 ; 69,1]	7,6	[6,3 ; 8,9]
Non	26,6	[21,5 ; 31,7]	61,7	[56,8 ; 66,7]	9,2*	[6,0 ; 13,2]
Changement régulier des mots de passe	$\rho = 0,0001$		$\rho = 0,0026$		$\rho \leq 0,0001$	
Oui	36,7	[32,8 ; 40,6]	71,0	[67,3 ; 74,7]	12,4	[9,7 ; 15,5]
Non	27,7	[25,4 ; 29,9]	63,9	[61,6 ; 66,2]	5,9	[4,8 ; 7,1]
Suppression régulière des courriels envoyés par des expéditeurs inconnus ²	$\rho = 0,0001$		$\rho = 0,0011$		$\rho = 0,2223$	
Oui	31,9	[29,8 ; 33,9]	70,0	[67,9 ; 72,1]	8,9	[7,5 ; 10,3]
Non	17,7*	[12,7 ; 23,7]	59,7	[53,7 ; 65,7]	6,2**	[3,2 ; 10,6]
Suppression régulière des fichiers Internet temporaires et des témoins Internet	$\rho = 0,0523$		$\rho \leq 0,0001$		$\rho = 0,0524$	
Oui	31,8	[29,6 ; 34,1]	70,3	[68,0 ; 72,5]	8,7	[7,3 ; 10,1]
Non	27,2*	[23,1 ; 31,2]	54,5	[50,5 ; 58,6]	5,7*	[3,7 ; 8,4]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Parmi la population de 15 ans et plus ayant déjà utilisé Internet.

2. Parmi les internautes possédant un compte courriel.

3. Parmi la population ayant utilisé Internet dans le dernier mois.

4. Parmi la population ayant utilisé Internet au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

5. Parmi les internautes possédant au moins un ordinateur.

6. Parmi la population ayant fait des achats en ligne au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

Note : Lorsque le test d'indépendance (indiqué « ρ » dans le tableau) est inférieur à 0,05, le lien est significatif (au seuil de 5 %) entre la variable d'analyse et la variable de croisement.Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 3.20

Proportion des internautes¹ étant tombés sur du contenu haineux sur Internet selon le groupe ciblé par les attaques, Québec, 2009

	Contenu haineux ²	
	IC 95 %	
	%	
Noirs	30,8	[23,2 ; 38,4]
Autochtones	F	
Asiatiques	10,5**	[5,5 ; 17,9]
Immigrants	13,0*	[8,0 ; 19,4]
Juifs	31,3	[23,1 ; 39,4]
Musulmans/Arabes	32,8	[25,1 ; 40,5]
Homosexuels	14,6	[9,4 ; 21,2]
Femmes	13,4	[8,1 ; 20,3]
Personnes handicapées	F	
Personnes âgées	F	
Autre	25,1	[18,7 ; 32,4]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi l'ensemble des internautes de 15 ans et plus.

2. Les différents groupes ne sont pas mutuellement exclusifs.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Références

Méthodologie

LAROCHE, Denis (2010). « Indicateurs de la victimisation criminelle au Québec en 2004 », *Données socio-démographiques en bref*, vol. 14, n° 3, Québec, Institut de la statistique du Québec.

STATISTIQUE CANADA (2011). « Enquête sociale générale. Cycle 23 : Victimisation – Documentation sur le Fichier de microdonnées à grande diffusion et guide de l'utilisateur ». Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique autochtone et sociale, n° 12M0023X au catalogue, 46 p.

STATISTIQUE CANADA (2009). « La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité ». Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, n° 85-004-X au catalogue, 46 p.

Victimisation criminelle

AUCOIN, Kathy, et Diane BEAUCHAMP (2007). « Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004 », *Juristat*, vol. 27, n° 1, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). *Criminalité au Québec : principales tendances 2012*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Sécurité publique, 18 p.

GRAVEL, Marie-Andrée (2014). « La crainte de la criminalité : qui et pourquoi? », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 18, n° 3, Québec, Institut de la statistique du Québec.

PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN (2010). « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

ROSSI, Catherine (2008). *Le double visage des proches des victimes d'homicide. Approche comparée en droit pénal et victimologie*. Montréal, Université de Montréal, Faculté des études supérieures, Thèse de doctorat non publiée.

SAVOIE, Josée (2008). « L'analyse spatiale de la criminalité au Canada : résumé des principales tendances », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*, n° 15, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

STATISTIQUE CANADA (2014). *Tableau 252-0051 - Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, annuel (nombre sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données), [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/>]

WEMMERS, Jo-Anne (2003). *Introduction à la victimologie*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 224 p.

Cybervictimisation

BOYD, Danah (2009). « Living and learning with social media », *Penn Stat Symposium for teaching and Learning with Technology*, State College, PA : April 18th 2009.

FLORES, Jasline, Marie-Marthe COUSINEAU et Nadia DESBIENS (2005). *Mieux connaître et agir*, Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la sécurité.

HABILO-MÉDIAS. *Propagande haineuse sur Internet : Introduction*, [En ligne]. [<http://habilomedias.ca/propagande-haineuse-en-ligne/introduction>] (Consulté le 24 mars 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE (2013). *Taux de branchement à Internet dans les ménages, Québec, Canada et autres provinces, 2001 à 2011*, [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/utilisation-internet/menages-individus/edm_3.htm] (Consulté le 11 mars 2014).

KNIGHTON, Lila, Janice KELLY et Alexandra KIMBALL (2012). *Analyse sur la cyberintimidation : prise de réalité*. Toronto, Jeunesse, J'écoute.

LESSARD, Christine (2013). *L'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet 2012 : Présentation et analyse des résultats*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

LINES, Elizabeth (2007). *La cyberintimidation : une nouvelle réalité pour les jeunes*. Toronto, Jeunesse, J'écoute.

PERREAULT, Samuel (2011). « Les incidents autodéclarés de victimisation sur Internet au Canada, 2009 », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS (2004). *Jeunes Canadiens dans un monde branché – Phase II; Faits saillants*, [En ligne]. [http://www.media-awareness.ca/francais/recherche/JCMB/phaseII/faits_saillants.cfm] (Consulté le 15 mars 2014).

Bien que le taux québécois de criminalité démontre un recul constant, le bilan qui en découle demeure cependant partiel. En effet, ce dernier ne tient compte que des incidents criminels signalés aux services policiers, sous-estimant de ce fait l'ampleur de la criminalité. Afin de pouvoir agir convenablement quant à la prévention, il est essentiel d'enrichir les connaissances en matière de la criminalité. Dans la poursuite de cet objectif, les données sur la victimisation criminelle autodéclarée constituent un complément indispensable.

Le présent rapport est structuré comme suit. Dans un premier temps, la méthodologie de l'enquête utilisée, ainsi que des traitements statistiques effectués composent le premier chapitre. Le deuxième chapitre comprend pour sa part un portrait de la victimisation criminelle au Québec, son évolution depuis 1999, une comparaison de la situation québécoise avec les autres grandes régions du Canada, le signalement des incidents criminels aux services policiers, ainsi que les conséquences émotives d'une victimisation. L'analyse de la cybervictimisation des internautes fait ensuite l'objet du chapitre trois. On y retrouve entre autres des données sur la cyberintimidation, la fraude bancaire sur Internet et la présence du contenu haineux en ligne. Outre un sommaire des principaux résultats, on retrouve en conclusion les limites de l'*Enquête sociale générale* sur la victimisation ainsi que celles des résultats obtenus.